



## **ETUDE DES TROUBLES DES APPRENTISSAGES**

***Enfants suivis ou accueillis dans les  
CAMSP – SESSD et IEM  
de la région Nord – Pas de Calais***

***Juin 2008***

\*  
\*\*

**Dr Dominique JUZEAU,**  
Coordinatrice du réseau NEURODEV à LOOS LEZ LILLE

**Patrick DUSSART**  
Conseiller technique, CREA I Nord/Pas-de-Calais

## ***Remerciements***

Nos remerciements s'adressent à tous les directeurs et leurs équipes qui ont bien voulu consacrer du temps pour répondre à cette enquête ainsi qu'aux membres de la commission « troubles des apprentissages » pour leurs différentes contributions.

# **PARTIE 1**

## **SOMMAIRE *Partie 1***

- ❖ **Que désigne-t-on par « troubles des apprentissages » ?**
- ❖ **Etiologie et prévalence**
- ❖ **Pourquoi une étude de recensement des enfants présentant des troubles des apprentissages au sein des services et des établissements médico-sociaux ?**
- ❖ **Méthode utilisée**
- ❖ **Echantillon**
- ❖ **Taux de prise en charge des troubles selon le type de structure**
- ❖ **Prévalence selon le sexe et l'âge**
- ❖ **Les enfants présentant troubles des apprentissages (TA) en tant que diagnostic principal et associé (nomenclature CIM / CDES)**
- ❖ **Taux de prise en charge des différents troubles des apprentissages selon le type de structures**
- ❖ **Profils des enfants au regard des troubles spécifiques des apprentissages (Troubles isolés vs troubles multiples)**
- ❖ **Troubles des apprentissages et sévérité des autres déficiences (motrices et intellectuelles)**
- ❖ **Echantillon recentré**
- ❖ **Formes de scolarisation**
- ❖ **Adéquation des prestations**
- ❖ **Orientation souhaitable et effective**

### **POINTS DE CONCLUSION**

## ❖ Que désigne-t-on par « troubles des apprentissages » (TA) ?

Ces troubles des apprentissages (TA) représentent un *ensemble de troubles d'ordre cognitif* qui affectent la motricité du geste (programmation), l'acquisition du langage (écrit et oral) mais également, les capacités d'attention et de mémoire.

Communément, ces troubles peuvent être classés en 6 catégories :

- les *troubles du langage écrit et oral*
- les *troubles praxiques* (y compris visuo-spatiaux)
- les *troubles de l'attention et de la mémoire*
- les *troubles neuro-visuels*
- les *troubles des fonctions exécutives*.

Il est également nécessaire de différencier les troubles dits *spécifiques* (c'est-à-dire les dysphasies, dyspraxies etc.) des troubles *secondaires* liés à une cause neurologique ou des troubles psychopathologiques. Ces troubles secondaires s'inscrivent dans un tableau clinique dominé par des déficiences motrices et/ou intellectuelles.

Quant aux troubles spécifiques, leur niveau de gravité peut être *variable* d'un enfant à l'autre. Il est fréquent qu'un même enfant présente plusieurs types de troubles même si, généralement, un trouble apparaît prédominant.

Les difficultés se révèlent dès les premiers apprentissages et peuvent persister jusqu'à l'âge adulte perturbant parfois gravement le parcours scolaire et professionnel.

## ❖ Etiologie et prévalence

Quant à l'étiologie, il n'existe pas encore de véritable consensus scientifique. Cependant, les progrès de la recherche dans le domaine des neurosciences tendent à montrer l'origine cérébrale de ces troubles sous la forme d'affections ou encore, de dysfonctionnements neurologiques.

Selon le ministère de la santé, ces troubles spécifiques du langage affectent 4 à 6 % des enfants d'une classe d'âge soit 40.000 enfants chaque année pour le territoire national (moins de 3000 enfants sur la région Nord – Pas de Calais). 1 % d'entre eux présenterait des troubles sévères.

## ❖ Pourquoi une étude de recensement des enfants présentant des troubles des apprentissages au sein des services et des établissements médico-sociaux ?

Le rapport de Jean-Charles Ringard (1999) à propos des enfants dysphasiques et dyslexiques a contribué à promouvoir, dans les politiques nationales de l'Éducation Nationale et de la Santé publique, les moyens de repérage et de traitement des troubles spécifiques du langage.

La plupart des enfants demeurent dans le milieu ordinaire tout en bénéficiant d'aides spécialisées (psychologues, RASED, médecine scolaire) et de rééducations orthophoniques dans le secteur libéral.

Dans d'autres cas, les enfants peuvent intégrer une CLIS /UPI spécialisée et/ ou être suivis par un SESSAD (Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile) spécialisé dans les troubles des apprentissages.

Par ailleurs, certains enfants handicapés accueillis au titre d'une déficience principale présentent de manière associée des troubles des fonctions cognitives.

Il s'agit essentiellement d'enfants d'IEM (ou même d'IME) dont la déficience identifiée peut être relativement faible mais qui, s'inscrivent dans un tableau plus large et plus complexe, de troubles des apprentissages. Plus encore, il arrive que des demandes pour des enfants sans aucun handicap moteur soient adressées à des IEM.

Plusieurs établissements moteurs témoignent de cette évolution de profil de leur public accueilli exigeant des compétences sur le plan du diagnostic, de l'évaluation et de la rééducation.

L'objet de cette étude vise d'une part, à identifier la présence de ces profils d'enfants, à en mesurer l'importance quantitative et d'autre part, à considérer l'adéquation de l'accompagnement aux troubles des enfants et les possibilités effectives d'orientation.

Si, initialement, cette étude concernait principalement les troubles spécifiques, l'enquête a rapidement révélé au sein de l'échantillon, la présence d'enfants dont les troubles des apprentissages sont secondaires à des déficits neurologiques ou psychopathologiques majeurs. Il a donc fallu au niveau de l'exploitation des résultats, tenter de mettre en exergue cette typologie.

## ❖ Méthode utilisée

Un questionnaire d'enquête (cf. annexe 1) préalablement testé a été diffusé auprès de l'ensemble des structures susceptibles d'accueillir des enfants présentant des troubles spécifiques d'apprentissage. Il visait les CAMSP, les SESSD et les IEM de la région Nord – Pas de Calais y compris ceux reconnus spécifiquement pour ce type d'accompagnement

Initialement, la population –cible concernait exclusivement des enfants relevant de l'annexe XXIV bis. L'interpellation de professionnels issus du champ de la déficience intellectuelle à l'égard de cette problématique a montré qu'il pouvait être opportun d'étendre l'échantillon d'enquête aux SESSAD relevant de l'annexe XXIV.

A noter que cette enquête s'appuie sur un groupe de réflexion régional composé de nombreux professionnels des structures médico-sociales mais aussi, des partenaires de l'Education Nationale et de la Santé (cf. annexe 2).

## ❖ Echantillon

Dans la mesure où aucun élément ne nous permet de désigner à priori les structures entrant dans le champ de cette enquête, l'échantillon initial prend donc en compte l'ensemble des CAMSP, SESSD « moteurs », SESSD « intellectuels », IEM soit un total de 94 structures sollicitées<sup>1</sup>.

Au cas où la structure n'était pas concernée, il lui suffisait simplement de le signifier par retour de courrier, en cochant la case correspondante. Un nombre important de structures ont omis de retourner ce coupon.

Cependant, une relance téléphonique a permis de vérifier qu'une majorité des structures restées silencieuses déclaraient ne pas être concernées par ces profils d'enfants.

Dans ces conditions, il n'a pas été permis de se référer à un taux de réponse précis.

Au total, 31 % des services et des établissements interrogés ont répondu à l'enquête sans pouvoir affirmer avec certitude que les 69 % restants n'accueillent aucun enfant avec TA.

---

<sup>1</sup> Echantillon constitué à partir des données de l'annuaire régional du CREAI Nord – Pas de Calais

| Type de structure                             | Nombre de structures sollicitées | Nombre de réponses obtenues | Nombre d'enfants concernés | % réponses |
|---|----------------------------------|-----------------------------|----------------------------|------------|
| IEM   | 24                               | 11                          | 326                        | 46%        |
| IEM(CMP) <sup>2</sup> – SESSAD « spécifique » | 4                                | 4                           | 156                        | 100%       |
| CAMSP   | 18                               | 3                           | 28                         | 17%        |
| SESSAD "intellectuel"                         | 36                               | 7                           | 41                         | 19%        |
| SESSAD "moteur"                               | 12                               | 4                           | 74                         | 50%        |
| <b>Total</b>                                  | <b>94</b>                        | <b>29</b>                   | <b>625</b>                 | <b>31%</b> |

Le pourcentage de répondants pour les CAMSP apparaît faible compte tenu de leur mission de dépistage mais aussi, au regard de l'accès facilité à des consultations médicales et paramédicales qu'ils offrent.

Cependant, d'autres investigations<sup>3</sup> ont montré que tous les CAMSP n'avaient pas investi cette question des troubles des apprentissages et n'étaient pas confrontés à ces troubles des apprentissages. La question se pose alors de savoir s'il s'agit d'un problème de repérage, de diagnostic ou de moyens d'accompagnement ?

#### ❖ Taux de prise en charge des troubles selon le type de structure

*Le taux de prise en charge représente la part d'enfants atteints de troubles d'apprentissage par rapport à la capacité d'accueil totale de la structure.*

**Tableau de répartition des structures en fonction de leur taux de prise en charge**

|                                 | < 25 %    | 25% à 49 % | 50% à 74 % | 75 % à 99 % | 100 %    |
|---------------------------------|-----------|------------|------------|-------------|----------|
| IEM                             | 4         | 3          | 2          | 2           | 0        |
| IEM (CMP)-SESSAD « spécifique » | 0         | 0          | 0          | 0           | 4        |
| SESSAD « intellectuel »         | 4         | 3          | 0          | 0           | 0        |
| SESSAD « moteur »               | 0         | 2          | 1          | 1           | 0        |
| CAMSP                           | 2         | 1          | 0          | 0           | 0        |
| <b>Total</b>                    | <b>10</b> | <b>9</b>   | <b>3</b>   | <b>3</b>    | <b>4</b> |

<sup>2</sup> Le CMP de Linselles s'inscrit dans cette catégorie.

<sup>3</sup> Cf. Etat des lieux dans les territoires de santé



- 4 structures accompagnent exclusivement des enfants présentant des troubles d'apprentissage isolés dont 2 seulement sont agréées à ce titre :

- IEM (CMP) Linselles
- SESSAD Longuenesse (Vie active)
- SESSAD Coudekerque Branche (AFEJI)
- SESSAD Armentières (ANAJI)

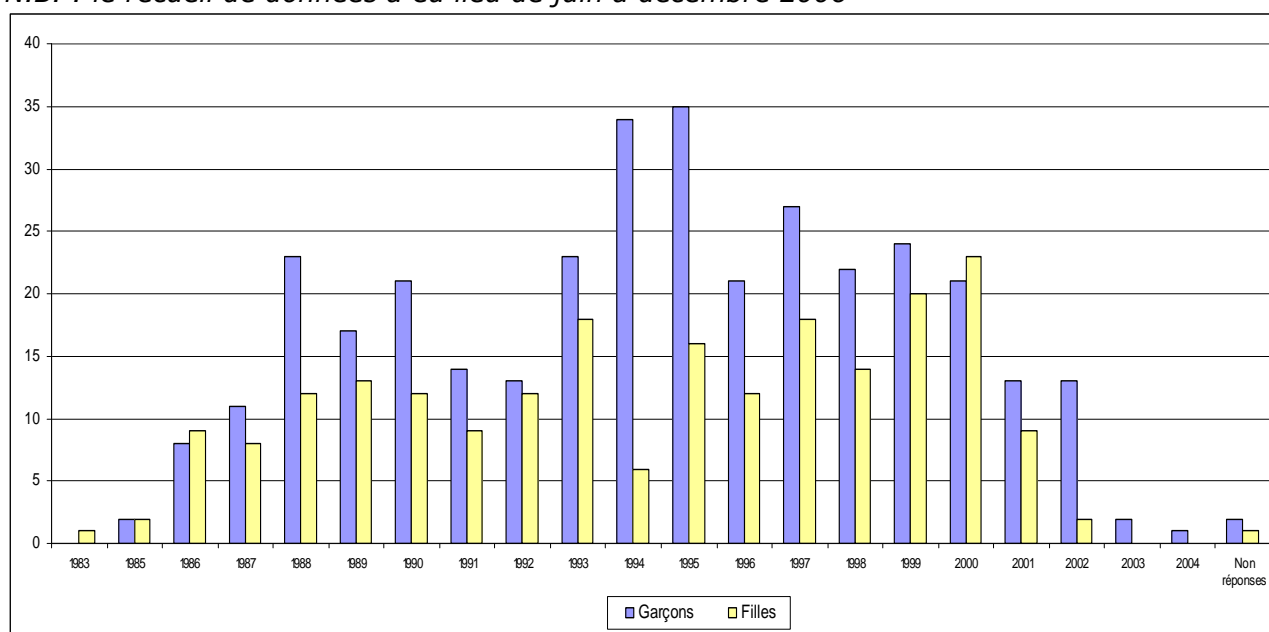
- 6 autres structures ont un taux de prévalence compris entre 50 et 99 % indiquant une intervention majoritairement dédiée à ces publics d'enfants. Il s'agit essentiellement de structures issues du domaine du handicap moteur (IEM ou SESSAD). Il est à noter que les 11 IEM enquêtés présentent des taux variables.

- On observe également pour les SESSAD « intellectuels » une présence significative d'enfants présentant ce type de troubles même si 4 SESSAD se situent dans une fourchette inférieure à 25 %.

- Parmi les CAMSP ayant répondu, le CAMSP situé à Arques (Vie Active) est également plus investi sur ce type de public.

### ❖ Prévalence selon le sexe et l'âge

*N.B. : le recueil de données a eu lieu de juin à décembre 2006*



- Le schéma ci-dessus montre que les garçons sont davantage concernés que les filles ce qui est conforme aux données épidémiologiques relatives au handicap.

- Par ailleurs, il montre que, dès l'âge de 4 ans, les premiers troubles peuvent être repérés bien que leur apparition se révèle davantage à l'âge correspondant au début des apprentissages fondamentaux (6 ans). Leur présence à tous les âges atteste de la permanence de ces troubles.

❖ **Les enfants présentant troubles des apprentissages (TA)<sup>4</sup> en tant que diagnostic principal<sup>5</sup> et associé (nomenclature CIM / CDES)**

- Parmi les 625 enfants de l'échantillon d'enquête, seulement 84 enfants présentent en tant que diagnostic principal, des troubles des apprentissages et 112 enfants en tant que diagnostic associé.

Cela montre que, pour une grande majorité d'enfants (625 – 84 – 112 = **429**), ces troubles des apprentissages ne représentent que des troubles annexes à une pathologie ou une déficience. Ils s'inscrivent donc dans un tableau clinique dominé par d'autres types de déficience.

Cela signifie que les troubles des apprentissages ne constituent que, dans un nombre limité de cas, le motif d'admission en milieu spécialisé (rappelons ici que l'étude ne prend pas en compte les enfants en dehors du secteur spécialisé et dont le nombre est assurément beaucoup plus important).

- Naturellement, la présence d'enfants porteurs d'un diagnostic principal (TA) est plus marquée dans les IEM – SESSAD « spécifiques » et les CAMSP mais s'observe également pour les autres structures. En revanche, les IEM rassemblent davantage d'enfants présentant des TA en tant que diagnostic associé.

| Type de structures      | Diagnostic principal | Diagnostic associé |
|-------------------------|----------------------|--------------------|
| CAMSP                   | 21                   | 5                  |
| SESSAD « Intellectuel » | 6                    | 17                 |
| SESSAD « Moteur »       | 11                   | 23                 |
| IEM                     | 18                   | 67                 |

<sup>4</sup> Ces TA correspondent aux « retard de langage et/ou de parole , troubles lexicographiques et/ou dyscalculie, troubles du raisonnement, autres troubles du langage, instabilités motrices, hyper-kinésie, hyperactivité, retard psychomoteur, intrications de troubles psychomoteurs et du langage , limitations des efficacités (hors catégorie 5), troubles spécifiques du développement moteur, autres troubles des fonctions instrumentales et les troubles des fonctions instrumentales non spécifiés »

<sup>5</sup> La nomenclature utilisée pour identifier les pathologies et les déficiences résulte d'une adaptation du guide-barème (ex. CDES)

|                             |           |            |
|-----------------------------|-----------|------------|
| IEM – SESSAD « spécifique » | 28        | 0          |
| <b>Total</b>                | <b>84</b> | <b>112</b> |

Curieusement, les structures « spécifiques » n'identifient que 28 enfants diagnostiqués (TIA) sur un total de 156 enfants accompagnés.

*La présence d'enfants dans le milieu d'éducation spécialisée présentant exclusivement des TIA semble marginale. En revanche, ces troubles sont beaucoup plus souvent associés à une ou plusieurs déficiences.*

*Il s'agit d'enfants ayant des atteintes neurologiques plus ou moins sévères dont les répercussions affectent, selon les cas, les fonctions motrices et/ou intellectuelles. Les troubles des apprentissages y apparaissent de manière connexe.*

### ❖ Taux de prise en charge des différents troubles des apprentissages selon le type de structures

*Lecture (verticale) : 34 % des enfants ayant des troubles spécifiques du langage sont accompagnés par des IEM (Taux de prise en charge IEM des enfants ayant des troubles du langage)*

*Avertissement : les IEM et les IEM – SESSAD spécifiques correspondent aux catégories les plus représentées au sein de l'échantillon. Il est donc logique que leurs taux de prise en charge soient les plus élevés. Néanmoins, ils peuvent être comparés à l'échantillon*

| Type de structure       | Troubles du langage | Tr. de l'attention et de la concentration | Troubles praxiques | Troubles de la mémoire | Troubles neuro-visuels | Troubles des fonctions exécutives | Echantillon |
|-------------------------|---------------------|---|--------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------------|-------------|
| IEM                     | 34%                 | 51%                                       | 58%                | 49%                    | 64%                    | 57%                               | <b>52%</b>  |
| IEM-SESSAD "spécifique" | 41%                 | 24%                                       | 18%                | 37%                    | 15%                    | 24%                               | <b>25%</b>  |
| CAMSP                   | 4%                  | 5%  | 3%                 | 0%                     | 4%                     | 3%                                | <b>5%</b>   |
| SESSAD "intellectuel"   | 12%                 | 11%                                       | 7%                 | 9%                     | 4%                     | 6%                                | <b>6%</b>   |
| SESSAD "moteur"         | 10%                 | 9%  | 13%                | 5%                     | 12%                    | 11%                               | <b>12%</b>  |
| <b>Total</b>            | <b>100%</b>         | <b>100%</b>                               | <b>100%</b>        | <b>100%</b>            | <b>100%</b>            | <b>100%</b>                       | <b>100%</b> |

- Les IEM et les IEM – SESSAD « spécifiques » ont les taux de prise en charge les plus élevés à l'égard des troubles des apprentissages. Quel que soit le type de troubles, leur taux de prise en charge (en % cumulés) est supérieur à 75 %. Ils représentent également les effectifs les plus importants de l'échantillon (respectivement 326 et 156 enfants concernés sur un total de 625).

- Par comparaison à la répartition de l'échantillon (**colonne de droite**), on constate que les IEM sont, naturellement, davantage concernés par les *troubles praxiques*, les *troubles de la mémoire*, les *troubles neuro-visuels* et les *troubles des fonctions exécutives*. En revanche, les IEM et SESSAD spécifiques sont, eux, plus concernés par les troubles du langage et les troubles de la mémoire.

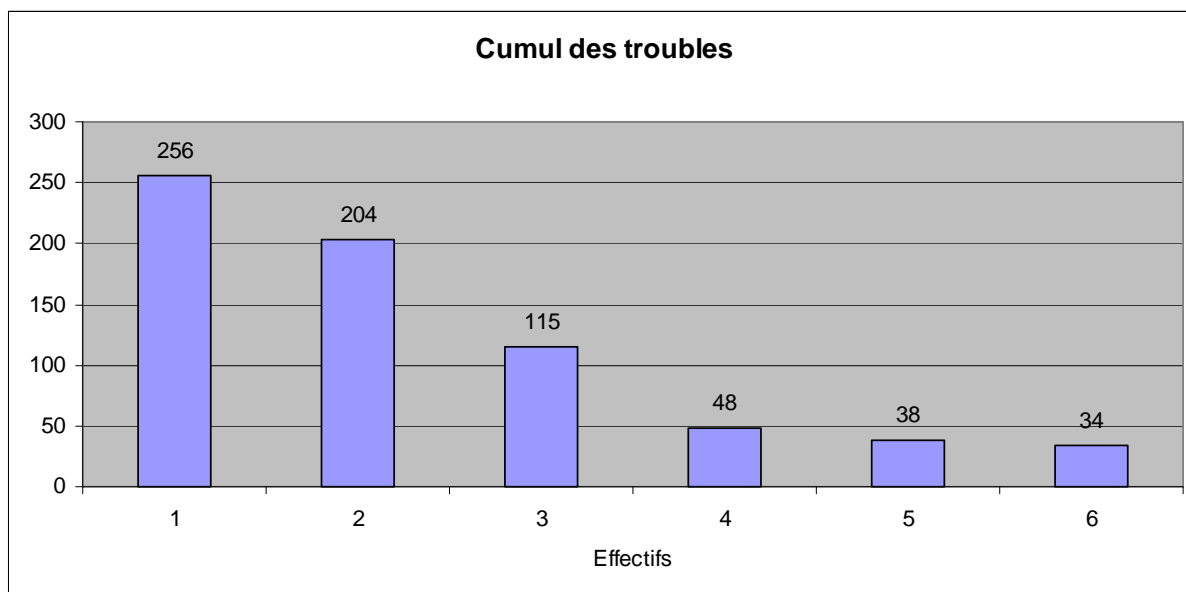
- Quant aux SESSAD « intellectuels », ils sont avant tout confrontés à des *troubles du langage* et des *troubles de l'attention et de la concentration*.

*Pour le handicap moteur, il semble exister une configuration propre des troubles des apprentissages, centrée principalement sur les troubles praxiques et neuro-visuels et les fonctions exécutives. Les troubles du langage y apparaissent dans une moindre mesure.*

*Par ailleurs, les « IEM - SESSAD spécifiques » et en particulier, les SESSAD spécifiques se positionnent principalement sur l'accompagnement des troubles du langage.*

*Enfin, les SESSAD « intellectuels » bien que davantage concernés par les troubles du langage sont également amenés à devoir considérer des troubles habituellement liés au handicap moteur. A cet égard, il faut noter que 20 % des enfants accompagnés en SESSAD présentent également une déficience motrice et un diagnostic lié à une pathologie neurologique (anomalies, malformations etc.)*

## ❖ Profils des enfants au regard des troubles spécifiques des apprentissages (Troubles isolés vs troubles multiples)

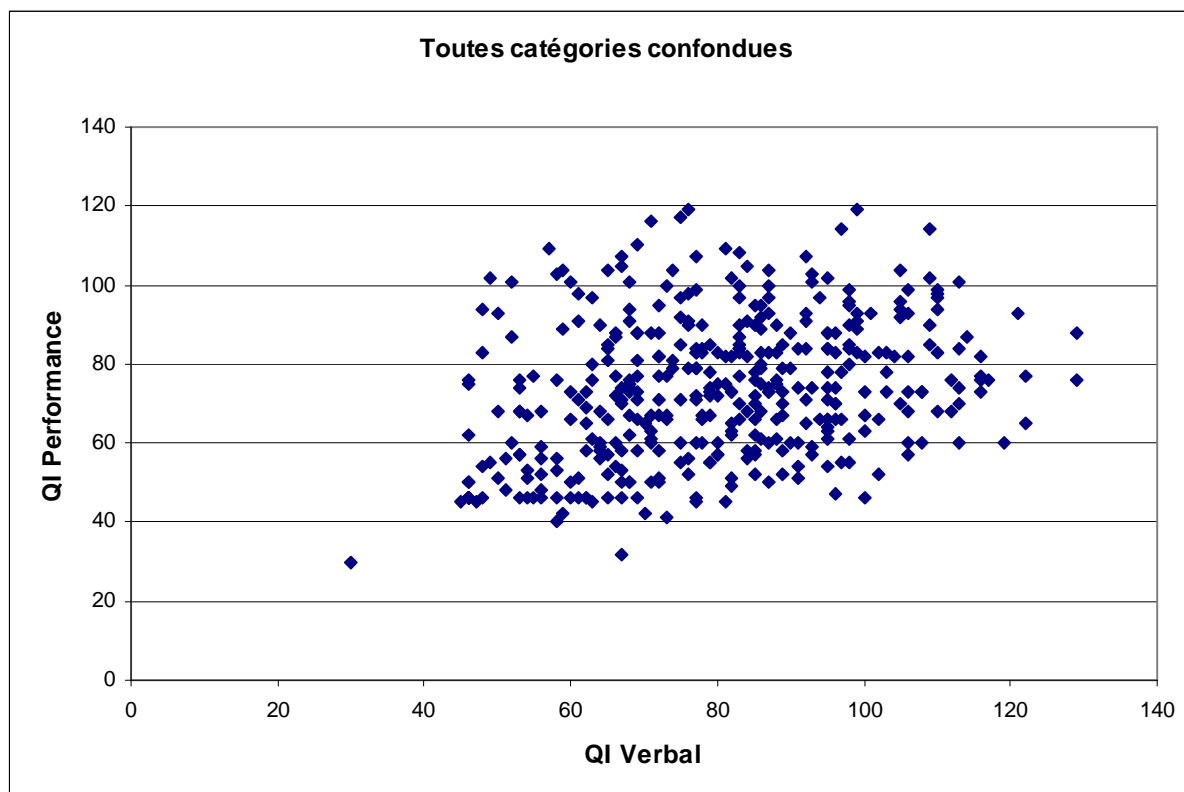


- 256 enfants présentent un type unique de troubles des apprentissages, 319 associent deux ou trois troubles et 120 enfants de 4 à 6 troubles (dont 34 présentent l'ensemble des six troubles).

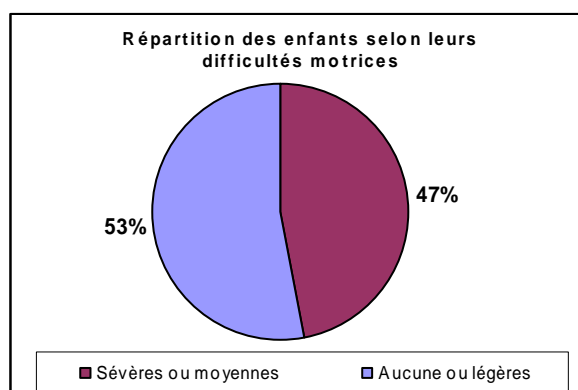
- Il est en général admis que les troubles des apprentissages sont multiples, surtout lorsqu'il s'agit de troubles d'apprentissage secondaires. Or, plus d'un tiers des enfants ont un seul trouble. Parmi ceux-ci, 55 % (soit 140 enfants) ont des troubles isolés du langage et 18 % (soit 46 enfants) des troubles praxiques. S'agit-il d'une difficulté à identifier et diagnostiquer d'autres troubles existants ou ces troubles sont-ils réellement circonscrits d'une part, au domaine du langage écrit et oral et d'autre part, à la coordination motrice ?

## ❖ Troubles des apprentissages et sévérité des autres déficiences (motrices et intellectuelles)

*Lecture* : ce graphe sous la forme d'un nuage de points indique la position de chaque enfant à l'égard de son QI verbal (axe vertical) et de son QI performance (axe horizontal). A noter que les QI verbal et performance n'ont pas été renseignés, respectivement pour respectivement 242 et 252 enfants.



- L'observation du graphique montre qu'une part non négligeable d'enfants s'inscrit dans la déficience intellectuelle ce qui ne correspond pas au public ciblé pour notre étude. En effet, une déficience intellectuelle limite, par essence, fortement les possibilités d'apprentissage et peut masquer d'autres troubles plus mineurs. Par ailleurs, cela compromet probablement un travail d'accompagnement spécifique.



- De la même façon, une déficience motrice sévère ou moyenne peut limiter le repérage des troubles ou compromettre leur rééducation. Le graphe fait apparaître qu'un peu moins de la moitié de l'effectif d'enfants présente une déficience sévère ou moyenne. Par ailleurs, des enfants des SESSAD agréés XXIV (déficience intellectuelle) se caractérisent également par une déficience motrice ainsi qu'un diagnostic lié à une pathologie neurologique.

### ❖ Echantillon recentré

- Si l'on opère un recentrage de l'échantillon sur une population d'enfants exclusivement déficients intellectuels liminaire<sup>6</sup>, on obtient une diminution de 10 % sur l'ensemble de l'échantillon.

*Avertissement : L'échantillon recentré est calculé à partir d'un QI verbal > 70 afin de ne retenir que les enfants présentant une déficience intellectuelle et ce, sur l'ensemble des structures. Cependant, ce recentrage intègre également un nombre d'enfants non testés particulièrement important (N = 242)*

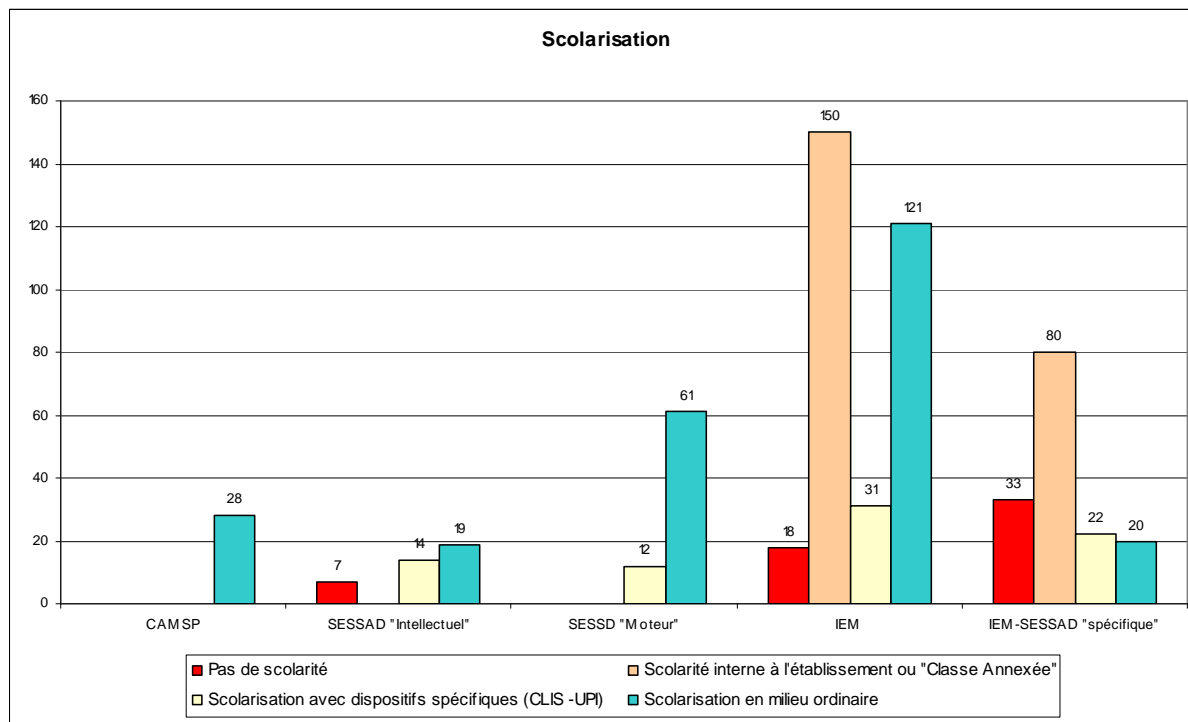
*Lecture : L'échantillon recentré compte au total 489 enfants parmi lesquels 247 ont un QI > 70 et 242 n'ont pas été testés. Le taux de PEC « Recentré » est de 10 % inférieur au taux initial.*

|                         | Echantillon R | Capacité | Taux PEC Recentré | Taux PEC Initial |
|-------------------------|---------------|----------|-------------------|------------------|
| IEM                     | 257           | 694      | 37%               | 47 %             |
| IEM-SESSAD "spécifique" | 128           | 156      | 82%               | 90 %             |
| CAMSP                   | 24            | 170      | 14%               | 16 %             |
| SESSAD "intellectuel"   | 20            | 204      | 10%               | 20 %             |
| SESSAD "moteur"         | 60            | 138      | 43%               | 54 %             |
| Total                   | 489           | 1347     | 36%               | 46 %             |

<sup>6</sup> Recentrage réalisé à partir d'un QI verbal > 70

## ❖ Formes de scolarisation

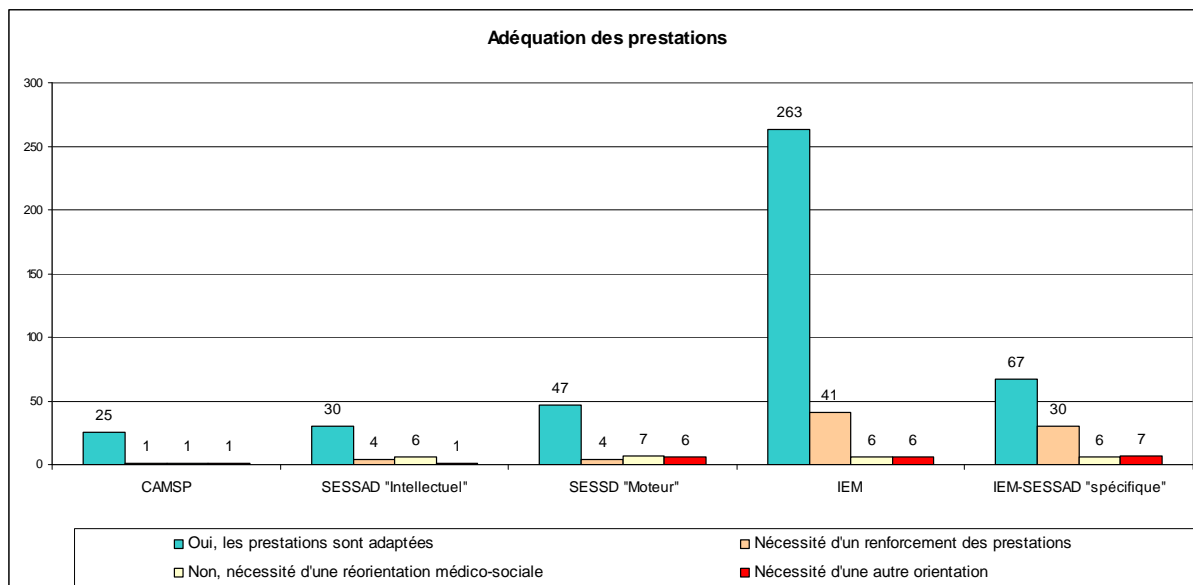
*Lecture : l'histogramme représente les différentes formes de scolarité selon la catégorie de structures d'accueil ou d'accompagnement*



- Le graphique montre que la plupart des enfants bénéficient d'une forme de scolarisation. La scolarisation en milieu ordinaire et la scolarité à l'interne de l'établissement (ou sous la forme d'une classe annexée) sont les plus fréquentes. La scolarisation dans des dispositifs spécifiques EN tels que CLIS ou UPI apparaît en retrait par rapport aux autres formes de scolarisation ce qui peut laisser penser qu'elles sont en nombre insuffisant.

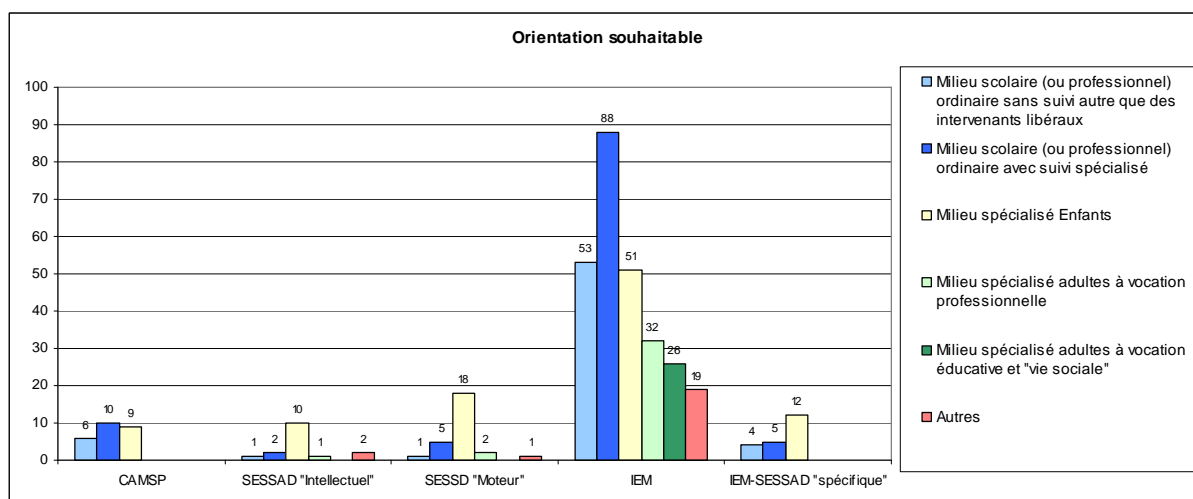


## ❖ Adéquation des prestations

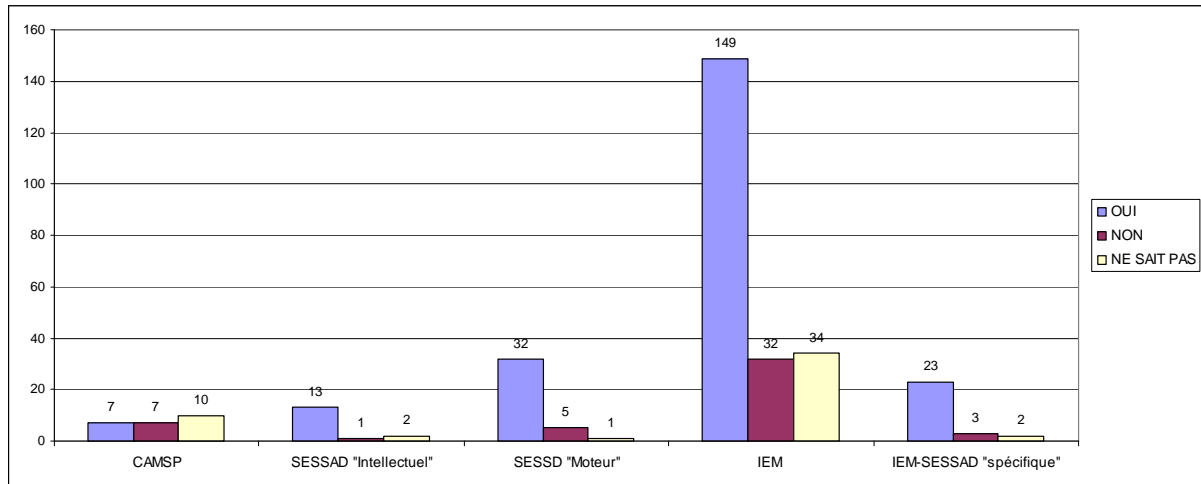


- De façon très majoritaire, les prestations proposées sont adaptées aux difficultés des enfants. Les nécessités d'une réorientation ne s'imposent que dans quelques cas (N = 18). En revanche, il s'agit plus souvent d'un besoin de renforcement des prestations (notamment rééducatives).

## ❖ Orientation souhaitable et effective



- L'orientation souhaitable pour ces enfants varie en fonction du type de structure. Les structures ambulatoires (CAMSP – SESSAD « moteur » ou « intellectuel ») et les IEM « spécifiques » préconisent davantage des orientations en milieu spécialisé alors que les IEM entrent principalement le milieu ordinaire (scolaire ou professionnel) avec ou sans suivi spécialisé.



- Dans la majorité des cas, l'offre existante correspond aux besoins d'orientation. L'écart le plus important entre *l'orientation souhaitée* et *l'orientation effective* est le plus important en ce qui concerne le *milieu scolaire ou professionnel avec un suivi spécialisé*. Cet écart concerne principalement les IEM et dénote un déficit des dispositifs de formation et d'insertion professionnelle adaptés aux adolescents et jeunes majeurs présentant des troubles des apprentissages.

## POINTS DE CONCLUSION

- Les taux de prévalence des troubles des apprentissages apparaissent particulièrement importants dans les IEM et SESSAD « moteurs »
- Cependant, les enfants présentant exclusivement des troubles des apprentissages représentent une minorité dans les structures spécialisées. On peut penser que ce profil d'enfants soit à l'avenir davantage présent.
- Fréquemment, les troubles des apprentissages sont associés à des déficiences motrices mais aussi, dans une certaine mesure à des déficiences intellectuelles. Celles-ci peuvent être même sévères et moyennes.
- Naturellement, ces troubles des apprentissages ne constituent pas le principal motif d'admission dans des services ou des établissements spécialisés. Ils s'inscrivent dans des pathologies neurologiques complexes.
- Le champ de la déficience intellectuelle n'est pas exempt de la présence de ces enfants qui, pour une part non négligeable, présentent également des difficultés motrices.
- Les prestations offertes dans le secteur spécialisé sont adaptées mais doivent être renforcées au niveau des personnels de rééducation. L'accompagnement des troubles des apprentissages nécessite des compétences évaluatives et des stratégies d'accompagnement spécifiques.
- Majoritairement, ces enfants peuvent bénéficier d'une scolarisation et d'une insertion professionnelle sous réserve que les moyens pédagogiques soient adaptés.
- Il existe un déficit au niveau d'une offre de formation professionnelle adaptée à ces jeunes.

# **PARTIE 2**

## **SOMMAIRE *Partie 2***

- ❖ **Introduction**

- ❖ **Méthodologie**

- ❖ **Présentation des écrits par zone**

  - Secteur de Cambrai**

  - Secteur de Douai**

  - Secteur de Dunkerque**

  - Secteur de Flandre intérieure**

  - Secteur de Lille – Roubaix – Tourcoing**

  - Secteur de Maubeuge**

  - Secteur de Valenciennes**

  - Secteur d'Arras**

  - Secteur de Béthune**

  - Secteur de Boulogne sur Mer**

  - Secteur de Calais**

  - Secteur de Lens**

  - Secteur de Montreuil sur Mer**

  - Secteur audomarois**

- ❖ **Synthèse des résultats**

- ❖ **Pistes de travail**

- ❖ **Conclusion**

## Introduction

Depuis plusieurs années, les troubles des apprentissages constituent un phénomène émergent dont les pouvoirs publics ont commencé à se préoccuper en 2000 avec le rapport Ringard. Celui-ci considère que 1% des enfants en âge scolaire présentent des troubles graves des apprentissages, compromettant leur scolarisation, ce qui permet de penser que dans la région Nord Pas de Calais , plus de 12 000 enfants sont concernés par ce problème de santé publique.

Il s'agit d'enfants intelligents, qui malgré des méthodes appropriées, ne parviennent pas à entrer dans les apprentissages fondamentaux en raison d'un dysfonctionnement cérébral, intriqué le plus souvent avec des difficultés psychoaffectives.

On regroupe ces troubles, selon le type d'apprentissage où ils se trouvent en difficulté, sous les termes de dyslexie, dysphasie, dyspraxie, mais les difficultés peuvent toucher plusieurs domaines et entraîner des retards ou des échecs scolaires massifs.

Lors des derniers schémas départementaux de l'enfance handicapée, leur cas a été évoqué, mais l'absence de travaux de recensement des cas, des filières de repérage, diagnostic et traitement, n'a pas permis de prendre des décisions de programmation en la matière.

Le CREAI et les réseaux Synapse et TND, devenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 le réseau Neurodev, se sont saisis de la question et ont réalisé un travail de description de l'existant. Les données recueillies sont qualitatives, et ancrées dans la réalité de terrain.

Ce travail se veut une contribution de professionnels techniques à la préparation des nouveaux schémas départementaux pour les enfants en situation de handicap dans la région Nord Pas de Calais. L'ensemble des acteurs de terrain de la région a participé à cet état des lieux, en apportant sa connaissance de la situation locale de chaque zone.

## Méthodologie

Un groupe de travail a été constitué en avril 2006, à l'initiative du CREAI et du réseau Synapse, sous la conduite de Madame le docteur Juzeau, coordinatrice du réseau Synapse, et de Monsieur Patrick Dussart, conseiller technique du CREAI. A l'issue de plusieurs réunions, un petit groupe « projet » a été chargé d'élaborer les documents de recueil de données auprès des acteurs de terrain. L'objectif était de parvenir à établir une cartographie de la région, qui devrait être élaborée zone par zone sur des bases communes.

A partir de cette décision, on a donc proposé une organisation du travail en 5 étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : Etablir les éléments de base à recenser
- 2<sup>ème</sup> étape : Préparer un questionnaire sur les filières de soins et d'accompagnement
- 3<sup>ème</sup> étape : Diffuser le questionnaire à tous les réseaux locaux
- 4<sup>ème</sup> étape : Exploiter les résultats du travail des réseaux locaux
- 5<sup>ème</sup> étape : Valider à l'échelle de la région les éléments recueillis

### I – Eléments de base à recenser

Le champ de la recherche a été bien précisé : définition des troubles pris en compte, étapes incluses ou non dans l'étude (repérage, dépistage, diagnostic, soins et accompagnement), catégories d'âge des enfants concernés, découpage des zones dans la région, partenaires invités à participer au travail.

Le groupe de travail a décidé des éléments à recenser dans toutes les zones de la région. Ces données sont principalement constituées par la collecte des pratiques en matière de filière, des partenaires actuellement impliqués dans le diagnostic et la prise en charge des troubles d'apprentissage.

### II – Préparation du questionnaire

Il a été nécessaire de passer par une formulation écrite détaillée et complète des questions nécessaires à l'établissement de la cartographie envisagée. Cette formulation devait permettre le recueil de données communes aux diverses zones, mais aussi des pratiques ou des filières spécifiques à une zone, et répondant à l'objectif de l'étude.

Les documents élaborés par le groupe projet sont disponibles en annexe.

### III – Travail des réseaux locaux

Les comités de suivi locaux des réseaux SYNAPSE et TND se sont alors réunis pour élaborer les réponses au questionnaire du groupe de travail.

Il était primordial que ces réponses soient élaborées et validées par chaque réseau local, et non par l'un ou l'autre des partenaires de la zone, car elles constituent le socle d'une évaluation à utiliser au niveau régional et national pour faire valoir les besoins de la région en matière de troubles d'apprentissage.

Pour chaque zone, il a fallu réaliser plusieurs étapes :

- ↪ Information et explication du tableau récapitulatif et des fiches (Dr Juzeau et Mr Dussart)
- ↪ Discussion sur l'existant dans la zone et remplissage du tableau récapitulatif pour la zone par les acteurs locaux au cours d'une réunion (février à octobre 2007)
- ↪ Répartition des fiches détaillées et des acteurs à contacter pour les remplir
- ↪ Retour des fiches au réseau régional pour élaboration des documents de synthèse

#### **IV – Exploitation régionale du travail réalisé**

Les fiches collectées ont été exploitées et une synthèse rédigée pour chaque zone.

Le groupe de travail a repris l'ensemble des éléments des différentes zones, et a élaboré un document dont la forme est identique pour chaque zone, tant en matière de filières que de personnes ou de partenaires.

Le schéma de rédaction a été le suivant :

- Présentation de la zone
  - Contexte local
  - Partenariats et coopérations
  - Actions locales : repérage, diagnostic, suivi
  - Pistes de travail éventuelles
  - Conclusion
- Partenaires locaux investis sur le terrain dans le domaine des troubles d'apprentissage

#### **V – Validation du document**

Chaque document concernant une zone, après avoir été rédigé, a été soumis aux acteurs de terrain pour validation. Dans la plupart des cas, les comités de suivi locaux ont pu donner leur avis sur le document produit pour leur zone, entre novembre 2007 et mai 2008. Dans deux ou trois cas, ce sont le correspondant associatif local et l'animateur de zone qui ont validé le document, en cas d'impossibilité de réunir le comité de suivi local dans les temps.

Le groupe de travail initial a été réuni dans une formation élargie en fin de parcours, en septembre 2007, pour valider la forme des retours de données zone par zone, puis le 25 mars 2008, pour présenter les résultats du recueil de données, afin que l'ensemble des partenaires concernés soit informé du travail réalisé et puisse le valider avant transmission aux autorités.

La suite de ce document reprendra successivement les écrits détaillés de chaque zone, pour les deux départements, puis les diapositives de synthèse utilisées lors de la présentation publique des résultats.



## Présentation des écrits synthétiques par zone

Comme cela a été dit plus haut, les écrits suivants ont été rédigés à partir des éléments fournis par les professionnels de terrain, selon les modèles de fiche figurant en annexe.

La forme des documents a été validée par le groupe de travail, et le contenu de chaque document a été validé par les acteurs de santé de la zone concernée.

Les données ont été recueillies de février à décembre 2007 et les écrits ont été rédigés début 2008 et validés entre mars et mai 2008 par les comités de suivi locaux.

Les zones ont été classées par ordre alphabétique de la ville principale, et regroupées par département, en commençant par le Nord, puis le Pas de Calais.

## **Recensement des actions et des initiatives en matière de repérage, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement auprès d'enfants présentant des troubles spécifiques d'apprentissage**

### **- Secteur de Cambrai -**

#### **Contexte local**

Le centre hospitalier de Cambrai ne dispose pas d'un neuropédiatre, ni d'une neuropsychologue. Le service de pédiatrie de Cambrai travaille en lien avec le réseau Neurodev et adresse les enfants qui posent problème pour le diagnostic aux neuropédiatres des centres hospitaliers de Valenciennes, Douai, ou au CRF de Cambrai, ou aux centres d'expertise régionaux. Le centre de rééducation fonctionnelle (CRF) de Cambrai (L'Adapt) a formé une équipe pluridisciplinaire depuis de nombreuses années pour le diagnostic de ces pathologies.

L'IEM de Cambrai accueille des enfants dyspraxiques, et le SESSD de Cambrai les reçoit également, s'ils peuvent être intégrés dans une scolarité ordinaire. Ces deux établissements ont travaillé depuis longtemps sur ce sujet et leurs équipes sont formées au diagnostic et à la prise en charge de ces troubles. Les projets personnalisés de scolarisation sont élaborés en tenant compte des difficultés particulières de chaque enfant. Un projet d'extension pour 10 enfants dyspraxiques a été présenté en 2008, il n'est pas à ce jour financé.

Le CAMSP de Caudry reçoit des enfants en difficulté avec les apprentissages et peut effectuer des bilans pluridisciplinaires. Le CAMSP se positionne dans le repérage, le diagnostic et l'accompagnement des enfants à risque ou présentant des troubles avérés. Les médecins de ce CAMSP ont participé à la formation des pédiatres dispensée par le réseau TND, ils s'adressent au CRF de Cambrai s'ils évoquent un diagnostic de troubles spécifiques d'apprentissage.

Le SESAD de Cambrai (APEI) accueille ponctuellement des jeunes présentant des troubles d'apprentissage (dysphasies, dyslexies), mais il n'est pas agréé pour cela et n'en fait pas son activité principale. Il dépend des consultations spécialisées pour affiner le diagnostic pour les enfants qui lui sont adressés, et cela entraîne souvent des retards importants.

Le SESSAD du Cateau accueille quelques enfants en difficulté avec les apprentissages. Il propose une prise en charge pluridisciplinaire en lien avec l'école.

Les médecins de PMI et de santé scolaire voient en principe tous les enfants pour les bilans de 4 ans et d'entrée en CP, ils se transmettent les informations chaque fois que nécessaire pour le suivi d'un enfant.

## Partenariat et coopérations

Des liens existent entre les divers médecins et services, ce qui permet qu'un enfant puisse la plupart du temps trouver des solutions locales pour des bilans.

En ce qui concerne les prises en charge, certaines institutions et services proposent des prises en charge, et les professionnels libéraux peuvent également être sollicités pour des enfants dont la prise en charge peut être unidisciplinaire. Les délais d'attente sont longs à toutes les étapes, du diagnostic et de la prise en charge.

## Actions et initiatives

### *En matière de repérage et de dépistage*

- Au niveau de la PMI, les bilans de 4 ans sont orientés vers le repérage des difficultés d'apprentissage. Des liens peuvent être établis avec les médecins de santé scolaire pour les enfants qui vont arriver en CP.
- Au niveau de l'école, le bilan avant l'entrée en CP est le moment où un repérage est possible et où tous les enfants sont vus systématiquement par les médecins de santé scolaire. Les médecins de santé scolaire répondent ensuite à la demande lorsqu'ils sont sollicités par les enseignants des collèges de la zone.

### *En matière de diagnostic*

La fonction « diagnostic » s'exerce dans le cadre de consultations spécialisées qui peuvent être proposées soit par :

- le Centre Hospitalier de Cambrai voit des enfants en consultation. Les bilans orthophoniques sont effectués en libéral, si nécessaire des bilans complémentaires sont sollicités au CRF ou aux centres d'expertise régionaux.
- Le CAMSP de Caudry intervient pour tous les jeunes enfants qui lui sont signalés par la PMI ou les enseignants, et réalise alors un bilan pluridisciplinaire, avant d'entamer si nécessaire un accompagnement thérapeutique.
- Si les troubles sont plus complexes, l'enfant sera orienté en bilan d'abord vers Douai ou Valenciennes, où exercent des neuropédiatres, ou vers le CRDTA ou la consultation pluridisciplinaire de Mme Boidein, avant d'être suivis dans la zone pour une prise en charge thérapeutique.

## *En matière d'accompagnement*

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter selon la nature et la gravité des troubles :

- Pour certains enfants, le soutien du RASED et/ou d'une rééducation en secteur libéral est suffisant. Il s'agit principalement des enfants dyslexiques. Des partenariats sont assurés avec le CRF de Cambrai si nécessaire.
- Le CAMSP propose des séances individuelles ou en groupes, le projet est revu régulièrement en synthèse avec la participation des parents, des liens sont établis avec l'école. Les enfants sont parfois maintenus au CAMSP après 6 ans si le relais n'a pu être trouvé à temps.
- Pour les dyspraxiques, les troubles visuo spatiaux et les troubles neurovisuels, les troubles des fonctions exécutives et de l'attention, le SESSD de Cambrai peut prendre en charge, avec une équipe pluridisciplinaire. Ces enfants ne sont pas prioritaires par rapport aux enfants porteurs d'un handicap moteur, mais une section spécifique pour les enfants dyspraxiques devrait voir le jour prochainement.
- L'absence de possibilités de rééducation en ergothérapie libérale se fait cruellement sentir pour certains enfants, qui peuvent parfois être accueillis au SESSD, mais dont ce n'est pas vraiment la place.
- Les SESAD de Cambrai (APEI) et du Cateau (APAJH) accueillent à la marge de leur activité des enfants dont finalement les difficultés s'apparentent à des troubles d'apprentissage, dysphasies ou dyslexies en particulier. Ils effectuent alors les compléments de diagnostic et initient les traitements ou accompagnements adéquats, en fonction des moyens disponibles et des besoins des enfants.

## **Conclusion**

Sur cette zone existent peu d'actions de repérage ou de dépistage en dehors des bilans systématiques à 4 ans et 6 ans.

Les coopérations entre les médecins de terrain semblent permettre le développement d'un parcours de diagnostic pour chaque enfant qui le nécessite. Certains enfants s'adressent aux centres hospitaliers de Douai ou Valenciennes. Les centres d'expertise régionaux sont utilisés en recours, lorsque les possibilités de la zone sont dépassées.

En matière de prise en charge, certains établissements se sont lancés depuis longtemps dans le traitement des enfants dyspraxiques. Ils ont acquis un savoir faire évident, dans le domaine, mais ne suffisent pas à la tâche et des listes d'attente longues existent sur le terrain. De nombreux enfants doivent être pris en charge en libéral par des professionnels dont certains sont formés, mais leur nombre reste trop faible pour la population concernée. L'offre de soins en ergothérapie libérale est évidemment trop faible pour la demande. Les enfants dyslexiques et dysphasiques ne disposent que des professionnels libéraux pour leur prise en charge, avec très peu de relais médical, ce qui est évidemment insuffisant.

## Répertoire des différents acteurs repérés Zone de Cambrai

### ● Les services spécialisés

Les services surlignés ne sont concernés que pour une faible partie de leur effectif, sans mention des troubles d'apprentissage dans leur agrément.

#### **SESSD de Cambrai (L'Adapt)**

121, Route de Solesmes  
BP 401  
59407 CAMBRAI CEDEX  
03.27.72.25.00 / 03.27.72.25.01  
[cambrai@ladapt-cambrai.com](mailto:cambrai@ladapt-cambrai.com)  
Agrément : 40 places

#### **CAMSP de Caudry**

123, Rue A. Briand  
59540 CAUDRY  
03.27.75.59.30 / 03.27.75.59.41  
[camsp@ch-lecateau.fr](mailto:camsp@ch-lecateau.fr)  
Agrément : 40 places

#### **SESAD de Cambrai (APEI)**

5 rue Saint Jacques  
59400 CAMBRAI  
03 27 83 00 73 / 03 27 83 00 80  
Agrément : 10 places

#### **SESAD de Le Cateau (APAJH)**

2, Rue du Traité  
59360 LE CATEAU  
03.27.77.53.54 / 03.27.84.55.08  
Agrément : 33 places

### ● Les établissements spécialisés

|   |  |
|---|--|
| <b>IEM de Cambrai (L'Adapt)</b><br>121 route de Solesmes<br>BP 401<br>59407 CAMBRAI CEDEX<br><a href="mailto:cambrai@ladapt-cambrai.com">cambrai@ladapt-cambrai.com</a><br>Agrément : 55 places |  |
|---|--|

### ● L'Education nationale

Pour tout renseignement, contacter :

#### **Inspection Académique**

1 rue Claude Bernard  
59033 Lille Cedex  
03.20.62.30.30

## ● La Protection Maternelle Infantile (PMI)

UTPAS de Cambrai : 03 27 72 65 00

## ● Les CMP

### **CMP de Caudry**

129 rue de la république

59 Caudry

03 27 85 64 90

## ● Services sanitaires

### **CH de Cambrai**

#### **Service de pédiatrie**

516, Avenue de Paris

BP 389

59407 CAMBRAI CEDEX

03.27.73.76.11

### **CRF de Cambrai**

121 route de Solesmes

BP 401

59407 CAMBRAI CEDEX

03 27 72 25 00 / 03 27 72 25 01

[cambrai@ladapt-cambrai.com](mailto:cambrai@ladapt-cambrai.com)

## **Recensement des actions et des initiatives en matière de repérage, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement auprès d'enfants présentant des troubles spécifiques d'apprentissage**

### **- Secteur de Douai -**

#### **Contexte local**

Le centre hospitalier de Douai dispose d'une neuropédiatre (Dr Céline Le Goff), et d'une neuropsychologue, qui travaillent toutes deux à mi-temps pour le réseau. Cela permet un travail en lien étroit avec tous les partenaires de la zone. En outre la neuropédiatre effectue également des vacations au CAMSP de Douai dans son temps de travail à Douai.

Le CMP et le CMPP s'intéressent aussi aux troubles d'apprentissage chez les jeunes présentant des troubles de la personnalité ou des troubles envahissants du développement, et travaille en lien avec les diverses structures locales pour trouver les solutions qui conviennent à chaque enfant.

Le CAMSP de Douai reçoit des enfants en difficulté avec les apprentissages et peut effectuer des bilans pluridisciplinaires. Le CAMSP se positionne dans le repérage, le diagnostic et l'accompagnement des enfants à risque ou présentant des troubles avérés.

Des actions de dépistage des troubles du langage ont été mises en place par l'association "A l'écoute" et l'association "A propos" dans le cadre des Programmes Régionaux de Santé maintenant assurées par l'APESAL qui effectue les dépistages des troubles visuels, auditifs et de langage.

Les bilans de 4 ans organisés par la PMI permettent d'effectuer un repérage d'enfants pour lesquels une orientation vers des services spécialisés sera organisée en accord avec les parents. Des difficultés de développement, d'apprentissage peuvent être repérées en amont du bilan de 4 ans : les professionnel(le)s de PMI (médecins, infirmières, puéricultrices, psychologues) interviennent dans le cadre des consultations infantiles pour des orientations précoces avant l'âge scolaire, et lorsque l'enfant est scolarisé, les enseignants informent le service de difficultés repérées avant le Bilan de 4 ans.

L'IEM de Douai accueille des enfants dyspraxiques, et le SESSD de Douai les reçoit également, s'ils peuvent être intégrés dans une scolarité ordinaire. Ces deux établissements travaillent dans le registre de l'affinement du diagnostic et de la prise en charge thérapeutique, mais leur agrément ne comprend pas ce type de handicap.

Le SESAD de Douai (APEI) accueille ponctuellement des jeunes présentant des troubles d'apprentissage, mais il n'est pas agréé pour cela et n'en fait pas son activité principale, ou même marginale.

## Partenariat et coopérations

De nombreux liens existent entre les divers médecins et services, ce qui permet qu'un enfant puisse trouver des solutions pour des bilans, même si c'est parfois très difficile pour les enfants après 6 ans.

Les institutions et services proposent toute une gamme de prises en charge, et les professionnels libéraux peuvent également être sollicités pour des enfants dont la prise en charge peut être unidisciplinaire. Cependant les enfants avec troubles d'apprentissage ne sont pas prioritaires dans les établissements, et dans de nombreux cas, il faudra donc mettre en œuvre des solutions de traitement insuffisantes en qualité et quantité...ce qui incite l'ensemble des partenaires à travailler ensemble pour proposer de créer des structures d'accueil pour ces enfants.

## Actions et initiatives

### *En matière de repérage et de dépistage*

- Au niveau de la PMI, les bilans de 4 ans permettent entre autres le repérage des difficultés d'apprentissage. Les enfants repérés sont orientés pour bilan et prise en charge vers le CAMSP, la CMP, le CMPP ou les consultations hospitalières.
- Au niveau de l'école, le bilan avant l'entrée en CP est le moment où un repérage est possible et où tous les enfants sont vus systématiquement par les médecins de santé scolaire. Les médecins de santé scolaire répondent à la demande lorsqu'ils sont sollicités par les enseignants des écoles ou collèges de la zone.

### *En matière de diagnostic*

La fonction « diagnostic » s'exerce dans le cadre de consultations spécialisées :

- le Centre Hospitalier de Douai (Dr Céline Le Goff) voit les enfants en consultation. Une neuropsychologue permet d'affiner le diagnostic, en complément des bilans orthophoniques effectués en libéral, en particulier pour les enfants au-delà de 6 ans.
- Le CAMSP intervient pour tous les jeunes enfants signalés par la PMI, les médecins libéraux ou les services hospitaliers, et peut réaliser alors un bilan pluridisciplinaire, avant de proposer si nécessaire un accompagnement thérapeutique, ou une orientation vers un service spécialisé ou vers un praticien libéral.
- Le CMP et le CMPP participent ponctuellement au diagnostic des troubles d'apprentissage, surtout lorsqu'ils s'accompagnent de troubles psychologiques.
- Il arrive qu'un enfant soit orienté en bilan vers le CRDTA ou la consultation pluridisciplinaire de Mme Boidein, avant d'être suivi dans la zone pour une prise en charge thérapeutique, si les acteurs de la zone estiment qu'un avis d'expert ou un examen ergothérapeutique est nécessaire pour confirmer le diagnostic.



## *En matière d'accompagnement*

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter selon la nature et la gravité des troubles :

- Pour certains enfants, le soutien du RASED et/ou d'une rééducation en secteur libéral est suffisant. Il s'agit principalement des enfants dyslexiques. Des partenariats sont assurés avec diverses structures médicosociales si nécessaire.
- Le CAMSP propose des séances d'accompagnement paramédical, des groupes thérapeutiques pour enfants associant troubles du langage et de la gestualité (activités pré graphiques, gestuelles et langagières), un soutien psychologique et un accompagnement si nécessaire dans les démarches administratives.
- Pour les dyspraxiques, les troubles visuo spatiaux et les troubles neurovisuels, plus rarement les troubles des fonctions exécutives et de l'attention, le SESSD de Douai peut prendre en charge, avec une équipe pluridisciplinaire, ou l'IEM de Douai si les enfants ne peuvent bénéficier d'une scolarité en milieu ordinaire. Ces enfants ne sont pas prioritaires par rapport aux enfants porteurs d'un handicap moteur. Les difficultés se font sentir dans la coordination avec l'école ou le collège, où parfois les troubles ne sont pas suffisamment pris en compte, et où les aménagements de scolarité ne sont pas toujours acceptés facilement.
- Le CMP et l'hôpital de jour de Douai suivent une population d'enfants présentant des troubles d'apprentissage en lien avec de graves troubles psychologiques ou psychiatriques. Certains de ces enfants pourraient être orientés vers des services ambulatoires, mais le manque de services spécifiques ne permet pas ce parcours. Un projet est en cours de construction entre les divers partenaires de la zone pour répondre à cette demande qui a été évaluée depuis plusieurs années avec précision.
- Le SESAD de Douai (APEI) accueille de temps en temps des enfants présentant des troubles praxiques ou phasiques, orientés vers un SESAD en raison d'une déficience intellectuelle. Le diagnostic est fait avec l'aide des structures ci-dessus et l'accompagnement reste difficile car le manque de temps en ergothérapie et en orthophonie ne permet pas toujours la prise en charge idéale. L'accompagnement scolaire et l'orientation professionnelle sont des domaines où de grandes difficultés persistent à ce jour.
- Un collège privé à Douai (collège Sainte Clotilde) propose une classe de sixième à petits effectifs où les jeunes dyslexiques et leurs enseignants sont épaulés par une orthophoniste pour les aider à progresser dans leur scolarité.
- L'absence de possibilités de rééducation en ergothérapie libérale se fait cruellement sentir et certains enfants sont maintenus dans les services pluridisciplinaires alors que leurs besoins se limitent à des séances d'ergothérapie.
- Des difficultés semblent exister au niveau des orientations proposées par la MDPH pour certains dossiers montés sur la zone de Douai, en particulier pour les enfants présentant des troubles d'apprentissage. Malheureusement ceci est une source de temps perdu et de souffrance pour les familles confrontées à une nouvelle recherche de solution adéquate.

Le comité de suivi local du réseau souhaite travailler avec l'équipe de la MDPH pour venir à bout de ces difficultés.

- Un manque est ressenti au niveau des CLIS spécifiques pour troubles des apprentissages, qui permettraient une approche pédagogique plus individualisée pour des enfants en grande difficulté.

## Pistes de travail

Le comité de suivi local du réseau Neurodev se réunira prochainement pour commencer à travailler sur un projet de réponses concertées pour les enfants présentant des troubles spécifiques d'apprentissage. Les acteurs de terrain souhaitent réfléchir aux différents troubles présentés et à l'orientation adéquate pour chaque type de troubles. L'objectif est de proposer une prise en charge adaptée pour chaque enfant selon ses troubles.

## Conclusion

Sur cette zone existent des actions de repérage ou de dépistage, lors des bilans de 4 ans, par des actions ponctuelles dans certaines écoles, et lors du bilan systématique d'entrée en CP.

Les coopérations entre les médecins de terrain semblent permettre le développement d'un parcours de diagnostic complet pour chaque enfant. Les centres d'expertise régionaux sont utilisés à bon escient, sur prescription des médecins de la zone qui travaillent en réseau entre eux. Les acteurs de terrain se plaignent de l'insuffisance de leurs moyens pour venir à bout de tous les bilans nécessaires.

En matière de prise en charge, certains établissements, de même que des orthophonistes libérales, se sont lancés depuis longtemps dans le traitement de ces troubles. Ils ont acquis un savoir faire évident, dans le domaine, mais ne suffisent pas à la tâche et des listes d'attente longues existent sur le terrain, avec des solutions « bricolées » et non satisfaisantes.

De nombreux enfants doivent être pris en charge en libéral par des professionnels dont certains sont formés, mais leur nombre reste trop faible pour la population concernée (orthophonistes). L'offre de soins en ergothérapie en libéral est évidemment trop faible pour la demande.

## Répertoire des différents acteurs repérés Zone de Douai

### ● Les services spécialisés

#### **CAMSP de Douai (APF)**

355, Avenue de Strasbourg  
59500 DOUAI  
03.27.71.38.38 / 03.27.71.38.24  
[camsp.douai@apf.asso.fr](mailto:camsp.douai@apf.asso.fr)  
Agrément : 200 places

#### **SESSD de Douai (APF)**

167, Allée Albert Camus  
59500 DOUAI  
03.27.97.98.49 / 03.27.98.26.07  
Agrément : 52 places  
[sessd.douai@apf.asso.fr](mailto:sessd.douai@apf.asso.fr)

#### **CMPP de Douai (ALEFPA)**

77, Quai Bertin  
59500 DOUAI  
03.27.88.54.94 / 03.27.88.22.62  
[mf.farineau@alefpa.asso.fr](mailto:mf.farineau@alefpa.asso.fr)

#### **SESAD de Douai (APEI)**

321 rue des wetz  
59500 DOUAI  
03.27.98.38.81 / 03.27.98.24.32  
Agrément : 52 places  
[arobert@apeidouai.asso.fr](mailto:arobert@apeidouai.asso.fr)

### ● Les établissements spécialisés

#### **IEM de Douai (APF)**

132, Avenue d'Alsace Lorraine  
59500 DOUAI  
03.27.88.87.57 / 03.27.87.81.79  
[iemfouge@free.fr](mailto:iemfouge@free.fr)

### ● L'Éducation nationale

#### **Centre médico-scolaire**

Ecole Joliot-Curie  
rue Jules Roch  
59310 ORCHIES  
tel: 03 20 64 68 15

### ● La Protection Maternelle Infantile (PMI)

Mme le Docteur BUCHALSKI  
Direction Territoriale du Douaisis  
78, rue des Minimes  
59500 DOUAI  
Tél. : 03 27 97 94 11

Mme le Docteur THIBIERGE  
Chef de Service PMI  
U.T.P.A.S. de Douai-Waziers  
30, rue Marceline  
59500 DOUAI  
Tél. : 03 27 71 73 10

Mme le Docteur DEHESTRU  
Chef de Service PMI  
U.T.P.A.S. de Douai-Arleux  
111, rue de la Commanderie  
59500 DOUAI  
Tél. : 03 27 71 72 80

Mme le Docteur KOCH  
Chef de Service PMI  
U.T.P.A.S. Sin le Noble-Guesnain-Aniche  
159, rue Paul Eluard  
BP 39  
59287 GUESNAIN  
Tél. : 03 27 71 73 40

Mme le BOQUELET  
Chef de Service PMI  
U.T.P.A.S. de Somain-Orchies  
38, rue Gambetta - BP 66  
59490 SOMAIN  
Tél. : 03 27 71 73 70

### ● Les services de pédopsychiatrie

**CMP de Douai**  
201, Rue d'Arras  
59500 DOUAI  
03 27 08 01 80

### ● Service de pédiatrie

**CH de Douai**  
**Service de pédiatrie**  
Dr Céline Le Goff (neuropédiatre)  
Route de Cambrai BP 741  
59508 DOUAI  
03.27.99.61.50

## **Recensement des actions et des initiatives en matière de repérage, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement auprès d'enfants présentant des troubles spécifiques d'apprentissage**

### **- Secteur de Dunkerque -**

#### **Contexte local**

Le centre hospitalier de Dunkerque dispose d'une neuropédiatre (Dr Vermelle), mais n'a pas à sa disposition de neuropsychologue, d'ergothérapeute ni d'orthophoniste.

Le service de rééducation enfants et adolescents du centre hospitalier de Zuydcoote dispose d'une équipe multidisciplinaire structurée (neuropsychologue, ergothérapeute, orthophoniste) autour de médecins de rééducation fonctionnelle.

Ces deux structures disposent de consultations spécifiques pour des enfants présentant des troubles d'apprentissage et travaillent en complémentarité.

Les pédiatres libéraux reçoivent également un certain nombre d'enfants pour lesquels ils « débrouillent » les situations et orientent les familles vers des rééducateurs libéraux ou vers les consultations spécialisées.

Le CAMSP, le CMPP et les CMP de Dunkerque reçoivent des jeunes en difficulté avec les apprentissages et effectuent à la fois des diagnostics et des prises en charge. Ces structures travaillent en complémentarité. Par ailleurs le CAMSP et le service de rééducation pour enfants de Zuydcoote travaillent en lien avec le service de néonatalogie de Dunkerque pour le dépistage des nouveaux-nés à risque.

L'IEM de Coudekerque-Branche accueille des enfants dyspraxiques et dysphasiques, et le SESSD de Coudekerque les reçoit également, s'ils peuvent être intégrés dans une scolarité ordinaire (parfois dans la CLIS). L'IEM de Zuydcoote ne reçoit plus cette population, et le SESSD qui lui est lié reçoit plutôt des enfants polyhandicapés, parfois des enfants dyspraxiques. Un projet d'accueil d'enfants dyslexiques est prévu par le biais de l'IRPA de Ronchin, qui ouvrirait un service dans le Dunkerquois pour ces enfants.

Une CLIS à l'école de la mer à Malo les bains et une UPI au collège Jean Zay accueillent des enfants dysphasiques, en lien avec le SESSD spécifique.

Le SESAD de Gravelines accueille occasionnellement des jeunes présentant des troubles d'apprentissage, mais n'en fait pas son activité principale, ou même marginale.

#### **Partenariat et coopérations**

De nombreux liens existent entre les divers médecins et services, ce qui permet qu'un enfant puisse toujours trouver des solutions pour des bilans. En ce qui concerne les prises en charge, les institutions et services se sont ajustés aux demandes avec adaptation de leur rééducations et création prochaine d'un SESSD pour enfants dysphasiques. Dans les cas moins sévères, les enfants peuvent s'orienter vers les praticiens libéraux (orthophonistes et une ergothérapeute), qui proposent des rééducations, et travaillent en lien avec les médecins spécialisés de la zone.

## Actions et initiatives

### *En matière de repérage et de dépistage*

- Au niveau de la PMI, les bilans de 4 ans sont orientés vers le repérage des difficultés d'apprentissage. Les difficultés résident dans l'absence de mobilisation des familles et leur éloignement géographique.
- L'association APESAL organise des dépistages de troubles du langage dans certaines écoles de la zone, avec le DPL3, sur des enfants de 3 ans 1/2.
- Il existe un projet appelé « Commence » avec l'institut d'orthophonie de Lille pour repérer des jeunes présentant des troubles d'apprentissage au niveau du collège.
- Au niveau de l'école, le bilan avant l'entrée en CP est le moment où un repérage est possible et où tous les enfants sont vus systématiquement par les médecins de santé scolaire. Les infirmières scolaires sont sollicitées en CE2 et en 6<sup>ème</sup> pour dépister les jeunes en difficulté. Les médecins de santé scolaire répondent à la demande lorsqu'ils sont sollicités par les enseignants des collèges de la zone.
- Les pédiatres libéraux reçoivent un certain nombre d'enfants pour lesquels ils « débrouillent » les situations et orientent les familles vers les consultations spécialisées pour un diagnostic plus approfondi ou vers des rééducateurs libéraux pour traitement de troubles spécifiques. Plus de la moitié des pédiatres de la zone ont suivi les formations organisées par le réseau sur ce thème.

### *En matière de diagnostic*

La fonction « diagnostic » s'exerce dans le cadre de consultations spécialisées qui peuvent être proposées soit par :

- le Centre Hospitalier de Dunkerque (Dr Vermelle) voit les enfants en bilan. Il manque des neuropsychologues ainsi que des ergothérapeutes pour affiner les diagnostics.
- Le CMPP (Dr Samaille) et le CAMSP (Dr Bigourd), centre de diagnostic et de traitement, dispose de médecins psychiatres, de psychologues, neuropsychologues, orthophonistes, psychomotriciens, psychopédagogues, assistantes sociales, permettant une évaluation multidisciplinaire et des prises en charge thérapeutiques.
- Le service de rééducation de l'hôpital maritime de Zuydcoote a structuré une consultation multidisciplinaire (ergothérapeute, neuropsychologue, orthophoniste et médecin de rééducation) spécifique en matière de troubles d'apprentissage, permettant le diagnostic, les propositions thérapeutiques et le cas échéant l'orientation.

## *En matière d'accompagnement*

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter selon la nature et la gravité des troubles :

- Pour certains enfants, le soutien du RASED et/ou d'une rééducation en secteur libéral est suffisant. Il s'agit principalement des enfants dyslexiques. Des partenariats sont assurés avec diverses structures médicosociales si nécessaire.
- Pour d'autres enfants, le CAMSP ou le CMPP peuvent proposer une prise en charge. En sus de la prise en charge rééducative, l'abord psychoaffectif des enfants présentant des troubles d'apprentissage est souvent indispensable, aussi bien pour l'enfant que pour la famille.
- Une UPI (collège Jean Zay) et une CLIS spécifique pour les enfants dysphasiques existent, et les enfants scolarisés dans ces structures sont souvent suivis par le SESSD spécifique.
- Pour les dyspraxiques, les dysphasiques, et les enfants présentant des troubles complexes des fonctions mnésiques, exécutives et des troubles neurovisuels, le SESSD de Coudekerque peut prendre en charge, avec une équipe pluridisciplinaire, ou l'IEM de Coudekerque si les enfants ne peuvent tirer profit d'une scolarité en milieu ordinaire ou s'ils ont besoin de rééducations très spécialisées ou intensives.
- Le SESAD « L'albatros » de Gravelines répond à des demandes de traitement pour certains enfants en difficulté d'apprentissage.

## **Conclusion**

Sur cette zone existent peu d'actions de repérage ou de dépistage en dehors des bilans systématiques à 4 ans et 6 ans. Après 6 ans, les possibilités de diagnostic médical existent et sont structurées, mais les sites ne disposent pas tous des moyens humains suffisants de diagnostic (neuropsychologue, ergothérapeute, orthophonistes).

Les coopérations entre les médecins de terrain semblent permettre le développement d'un parcours de soins cohérent pour chaque enfant. Les centres d'expertise régionaux sont utilisés à bon escient, sur prescription des médecins de la zone qui travaillent en réseau entre eux.

En matière de prise en charge, certains établissements se sont lancés depuis longtemps dans le traitement de ces troubles. Ils ont acquis un savoir faire évident, et des classes spéciales de l'Education Nationale ont été créées pour organiser la scolarité des jeunes concernés. Des enfants sont également pris en charge en secteur libéral par des professionnels dont certains ont complété leur formation.

Les membres du réseau local dunkerquois sont cependant convaincus de la nécessité pour ces rééducations spécifiques, d'un travail en équipe pluridisciplinaire et coordonnée.

## Répertoire des différents acteurs repérés Zone de Dunkerque

### ● Les services spécialisés

**CAMSP de Dunkerque (AFEJI)**  
13, Rue de la Victoire BP 3159  
59377 DUNKERQUE CEDEX 1  
03.28.59.22.42 / 03.28.21.18.48  
[cmppcamsp@afeji.org](mailto:cmppcamsp@afeji.org)

**CMPP de Dunkerque (AFEJI)**  
13, Rue de la Victoire BP 3159  
59377 DUNKERQUE CEDEX 1  
03.28.59.22.42 / 03.28.21.18.48  
[cmppcamsp@afeji.org](mailto:cmppcamsp@afeji.org)

**SESSD de l'IEM de Zuydcoote**  
BP 52  
59123 ZUYDCOOTE  
03.28.28.50.00 / 03.28.28.50.23  
*Agrément : 48 places*

**SESSD de Coudekerque - Branche (AFEJI)**  
62, Rue Arago BP 3  
59411 Coudekerque – Branche Cedex  
03.28.60.25.63 / 03.28.61.03.31  
*Agrément : 12places*

**SESAD de Gravelines (AFEJI)**  
9 AA, Rue du Moulin  
59820 GRAVELINES  
03.28.65.49.10 / 03.28.65.45.62

### ● Les établissements spécialisés

|   |  |
|---|--|
| <b>IEM de Coudekerque – Branche (AFEJI)</b><br>62, Rue Arago BP 3<br>59411 Coudekerque – Branche Cedex<br>03.28.60.25.63 / 03.28.61.03.31<br><a href="mailto:iemjcollache@afeji.org">iemjcollache@afeji.org</a> |  |
|---|--|

### ● L'Education nationale

Pour tout renseignement, contacter :

**Inspection Académique**

1 rue Claude Bernard

59033 Lille Cedex

03.20.62.30.30



## ● La Protection Maternelle Infantile (PMI)

Les bilans de 4 ans sont effectués systématiquement et le lien est fait avec le médecin de santé scolaire ou la neuropédiatre si nécessaire.

## ● Services sanitaires

### **CH de Dunkerque**

#### **Service de pédiatrie**

Dr Marie Vermelle (neuropédiatre)

130, Av Louis Herbeaux

BP 6 – 367

59385 Dunkerque Cedex 1

03.28.28.56.93

### **CH de Zuydcoote**

Service de rééducation enfants et adolescents

Dr Hervé Renaut (médecin de rééducation)

Dr Marie-Céline Gellez (médecin de rééducation)

Boulevard Vancauwenberghe

59124 ZUYDCOOTE

03.28.26.22.85

## **Recensement des actions et des initiatives en matière de repérage, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement auprès d'enfants présentant des troubles neuro-psychologiques**

### **- Secteur de Flandre intérieure -**

#### **Contexte local**

Le secteur couvre une région rurale couvrant les zones de Hazebrouck, Bailleul, Armentières.

Le CH d'Armentières ne dispose pas d'un neuropédiatre à demeure, mais la neuropédiatre du réseau NEURODEV y consulte deux demies journées par mois.

Aucun établissement ne dispose de places dédiées spécifiquement aux enfants porteurs de troubles spécifiques d'apprentissage. Dans la zone, certains établissements accueillent des enfants porteurs de ces troubles, comme le SESSD de l'ANAJI.

En l'absence de solutions spécifiques facilement repérables, la plupart des enfants sont pris en charge en libéral par un réseau non organisé d'orthophonistes. Pour les enfants proches de la zone de Saint Omer, des solutions sont trouvées dans cette zone, où des établissements se sont spécialisés depuis longtemps. Pour les enfants proches de Lille, cela se passe de la même façon, comme pour ceux qui peuvent accéder à la zone littorale de Dunkerque. Mais il s'agit toujours de solutions « bricolées »...

#### **Partenariat et coopérations**

Les relations entre les acteurs de terrain sont bonnes, des complémentarités se sont organisées sur le thème des troubles d'apprentissage, entre les acteurs libéraux, sanitaires et médicosociaux. Le problème est surtout l'absence de moyens de diagnostic et de prise en charge.

#### **Actions et initiatives**

##### *En matière de repérage et de dépistage*

- Au niveau de la PMI, bilans de 4 ans organisés avec repérage des difficultés d'apprentissage, avec orientation vers les orthophonistes libérales des enfants à risque de troubles spécifiques d'apprentissage ou en difficulté par rapport au langage.
- Au niveau de l'école, il existe des actions de dépistage des troubles du langage en maternelle dans certaines écoles par l'APESAL, et un bilan avant l'entrée en CP. Des dépistages peuvent être effectués par le RASED en maternelle, à la demande, avec suivi éventuel. Les médecins de santé scolaire tentent de réaliser l'examen préalable à l'entrée en CP pour chaque enfant et examinent à la demande tous les enfants qui leur sont signalés par les enseignants ou le RASED. Ils sont en nombre très restreint et ont bien du mal à assurer ces missions de manière exhaustive.
- Les médecins de santé scolaire font le lien avec les médecins de PMI pour tenter de trouver des solutions pour les enfants repérés par les bilans systématiques de 4 ans ou

d'entrée en CP. Ils effectuent également des examens à la demande (une centaine d'enfants en 2006 – 2007)

- Des travaux avec l'institut d'orthophonie de Lille, dans le cadre des programmes régionaux de santé (PRS), sont en cours avec possibilité de mise en place d'aménagements pédagogiques en collège, à Bailleul en particulier.

### *En matière de diagnostic*

La fonction « diagnostic » s'exerce dans le cadre de consultations spécialisées :

- le Centre Hospitalier d'Armentières (Dr Céline Le Goff) propose une consultation de neuropédiatrie tous les 15 jours
- le CAMSP d'Hazebrouck (Dr Elisabeth Kolanowski) voit les enfants en bilan puis organise des prises en charge si nécessaire pour les enfants en difficulté.
- le SESSD ANAJI peut réaliser ponctuellement des bilans préalables à une prise en charge, avec examens psychologiques et ergothérapeutiques si nécessaire
- le CRDTA et la consultation pluridisciplinaire de Mme Boidein à Lille sont utilisés comme recours assez fréquent si les ressources locales n'ont pas permis d'établir un diagnostic fiable.

### *En matière d'accompagnement*

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter selon la nature et la gravité des troubles :

- Pour certains enfants, le soutien du RASED et/ou d'une rééducation en secteur libéral est suffisant. Il s'agit principalement des enfants dyslexiques. Selon les lieux, des aménagements pédagogiques peuvent plus ou moins facilement être utilisés.
- Pour les dyspraxiques, le SESSD de l'ANAJI à Armentières peut prendre en charge certains enfants plus gravement atteints, mais son agrément ne prévoit pas ce type de troubles de manière explicite...
- On peut penser que l'ITEP d'Armentières accueille probablement quelques jeunes porteurs de troubles spécifiques du langage oral ou écrit, mais ces troubles ne sont pas recherchés de manière systématique, aucune prise en charge spécifique ne peut donc être proposée.

## **Conclusion**

On peut donc conclure que sur cette zone il existe peu de tentatives de repérage ou dépistage, et des possibilités de diagnostic et accompagnement quasi inexistantes, et en tous cas non organisées de manière systématique.

## Répertoire des différents acteurs repérés Zone de Flandre intérieure

### ● Les services spécialisés

#### **CAMSP d'Hazebrouck (APEI)**

53, Avenue de la Clé  
59190 HAZEBROUCK  
03.28.48.25.75  
*Agrément* : 30 places

#### **SESSD d'Armentières (ANAJI)**

55, Rue Jean Jaurès  
59280 ARMENTIERES  
03.20.57.60.09  
*Agrément* : 20 places

### ● Les établissements spécialisés

Aucun établissement de la zone ne prend en charge ce type d'enfants...

### ● L'Education nationale

#### **Inspection Académique**

1 rue Claude Bernard  
59033 Lille Cedex  
03.20.62.30.30

### ● Les services de psychiatrie infanto-juvénile

Les services concernés ne sont pas du tout partie prenante dans le travail sur les troubles spécifiques d'apprentissage. Ils accueillent les enfants ayant des pathologies psychiatriques avérées ou des troubles psycho affectifs majeurs.

### ● La Protection Maternelle Infantile (PMI)

#### **UTPAS de Bailleul :**

(Antenne grand place à Merville : 03 28 44 29 70)  
61 rue de Lille  
59270 Bailleul  
0328 44 29 40

#### **UTPAS d'Hazebrouck :**

Rue Warin  
59190 Hazebrouck  
03 28 44 29 00

#### **UTPAS d'Armentières :**

79 rue Jean Jaurès  
59280 Armentières  
03 20 85 38 70

## ● Centre Hospitalier d'Armentières

### **Service de pédiatrie**

Dr Sophie Enchéry (pédiatre)

Dr Céline Le Goff (neuropédiatre)

112, Rue Sadi Carnot

BP 189

59422 ARMENTIERES CEDEX

03.20.48.33.10

## **Recensement des actions et des initiatives en matière de repérage, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement auprès d'enfants présentant des troubles spécifiques d'apprentissage**

### **- Zone de Lille, Roubaix, Tourcoing -**

#### **Contexte local**

La communauté urbaine de Lille bénéficie d'une offre d'équipements diversifiée, où quasiment tous les types d'établissements sont représentés. Les enfants ayant des troubles spécifiques d'apprentissage représentent une population connue de ces structures spécialisées (services et établissements). Celles-ci ont développé des compétences sur le plan du diagnostic et de l'accompagnement depuis de longues années.

Plusieurs établissements ou services d'éducation et de soins à domicile (IEM de Lille, CAMSP de Villeneuve d'Ascq, SESSD Villeneuve d'Ascq) disposent de places dédiées spécifiquement à ces enfants. Dans la zone, les établissements qui se sont intéressés à ces troubles plus spécifiquement sont souvent des établissements qui au départ recevaient des enfants handicapés moteurs, chez lesquels les troubles d'apprentissage secondaires ont permis de développer un savoir-faire particulier.

Le CMP de Linselles a depuis longtemps réalisé la prise en charge de jeunes épileptiques présentant de graves troubles d'apprentissage, puis a accueilli également de jeunes dysphasiques, améliorant encore cet accueil récemment avec l'ouverture d'un SESAD.

Plus tard, l'IRPA de Ronchin a également souhaité mettre en œuvre des actions par rapport aux enfants dysphasiques puis dyslexiques, en marge de son activité avec les déficients auditifs.

Plusieurs associations dédiées à ces troubles ont leur siège ou une délégation dans la zone de Lille et sensibilisent de nombreux acteurs : Apedys Nord Pas de Calais, Avenir dysphasie, Dyspraxiques mais fantastiques, Association des parents d'enfants hyperactifs (APEH). Leurs enfants sont souvent scolarisés en milieu ordinaire, avec plus ou moins d'aide.

A l'initiative de Mme le docteur Boidein, un réseau spécifiquement dédié à ces troubles a été créé sur la métropole lilloise (Réseau MELILOE) et organise des actions de formation et de sensibilisation des orthophonistes et autres professionnels.

Les associations APESAL (assurance maladie) et le centre Montfort ont également eu une action en terme de dépistage de ces troubles, même si les actions ne couvrent pas toutes les écoles et tous les enfants.

Deux centres de ressources régionaux pour le diagnostic des troubles d'apprentissage se sont développés à Lille, leur activité couvre toute la région, et elle est complétée par des consultations de diagnostic et de suivi tant au CHRU qu'à l'hôpital Saint Vincent.

## Actions et initiatives

### *En matière de repérage et de dépistage non spécifique*

Ce champ souffre de disparités importantes entre les secteurs, avec des actions multiples, mais disparates dans la métropole.

- Au niveau de la PMI, les bilans de 4 ans sont proposés systématiquement mais le repérage des difficultés d'apprentissage n'est pas toujours possible car les professionnels souffrent d'un manque de formation sur le sujet, même si ceci tend à diminuer avec les années, et d'un manque de moyens humains
- Au niveau de l'école, dans certaines écoles maternelles, passation du DPL3 pour le repérage des difficultés de langage, réalisé par les enseignants. La correction du test est assurée par une orthophoniste. Le centre Montfort s'est beaucoup investi dans ce type d'actions, ainsi que l'association APESAL.
- Au niveau de la santé scolaire, la visite médicale d'entrée en CP est prioritaire pour le rectorat, tous les enfants doivent donc être vus avant 6 ans au moins une fois. Les enfants à risque repérés par la PMI sont signalés aux médecins de santé scolaire.
- Les CAMSP organisent des actions de dépistage des troubles d'apprentissage du langage chez des enfants en classe maternelle, dans le cadre de leur mission de prévention.
- Les pédiatres libéraux sont très attentifs à ce type de troubles, plus de la moitié d'entre eux ont suivi les formations sur le sujet proposée par le réseau. Ils participent donc au repérage systématiquement chez tous les enfants qu'ils rencontrent et s'assurent que le diagnostic est ensuite travaillé en cas de suspicion de troubles spécifiques.

### *En matière de diagnostic*

La fonction « diagnostic » s'exerce dans le cadre de consultations spécialisées régionales qui peuvent être proposées soit par :

- Le centre de diagnostic des troubles d'apprentissage du CHRU de Lille (CRDTA) : diagnostic complet sur la journée, avec courrier aux parents et au médecin traitant et préconisations en matière de rééducation et d'aménagements scolaires
- Consultation pluridisciplinaire de Mme le docteur Boidein à l'hôpital Saint Vincent : bilan diagnostique complet sur la journée avec remise des conclusions aux parents le même jour lors d'un entretien avec le médecin
- Consultations neuropédiatriques dans les services sanitaires du CHRU et de l'hôpital Saint Vincent ou d'autres centres hospitaliers (Roubaix, Tourcoing)
- Consultations de rééducation fonctionnelle du centre Marc Sautelet à Villeneuve d'Ascq, préférentiellement pour des enfants cérébro-lésés, et activité de diagnostic pluridisciplinaire en hôpital de jour pour des enfants dyspraxiques.

- Les CAMSP participent largement au diagnostic des enfants pour lesquels le dépistage a révélé un risque de troubles d'apprentissage, ainsi que pour tous les enfants pour lesquels ils sont sollicités par divers partenaires.

Malgré la diversité des moyens, la demande est très forte et l'attente pour les consultations demeure de six à neuf mois minimum dans tous les sites concernés.

### *En matière d'accompagnement*

Plusieurs établissements médicosociaux ont développé des savoir faire spécifiques pour répondre à ce type de besoins :

- IEM Jules Ferry à Lille : accueil, rééducation et scolarisation adaptée d'enfants dyspraxiques en semi-internat, et troubles d'apprentissage associés à un certain degré de handicap moteur
- SESSD de l'APF à Lille et Villeneuve d'Ascq : prise en charge de populations d'enfants peu handicapés sur le plan moteur mais présentant des gros troubles lors de l'entrée dans les apprentissages. Le manque de moyens spécifiques se fait sentir surtout en orthophonie
- Centre Montfort : accueil de jeunes dysphasiques en complément d'une population principalement marquée par la déficience auditive au départ.
- IRPA de Ronchin : accueil d'enfants présentant des troubles du neurodéveloppement développé prochainement dans un projet qui couvre plusieurs zones géographiques de la région
- SESSD Jean Grafteaux : accueil de jeunes traumatisés crâniens qui présentent des troubles neuropsychologiques entraînant des difficultés majeures d'apprentissage, avec pour but la réinsertion en milieu ordinaire
- CMP de Linselles : Prise en charge spécifique à vocation régionale pour les dysphasies et pour les épilepsies avec troubles d'apprentissage associés. Cet établissement accueille des enfants jeunes pour la période des apprentissages fondamentaux, les adolescents sont orientés ensuite vers le milieu ordinaire ou les établissements spécialisés en fonction de leurs potentialités et des résultats obtenus par la rééducation.
- SESAD de Linselles : accompagnement ambulatoire de jeunes dysphasiques, avec rééducation et scolarisation adaptée en milieu ordinaire.
- Centre Montfort : les enfants présentant des troubles graves du langage peuvent être pris en charge dans ce centre, qui possède une partie médicosociale et une partie sanitaire.
- CAMSP de Villeneuve d'Ascq : Ce service a développé depuis longtemps des actions de traitement des troubles praxiques chez le jeune enfant.
- En règle générale, l'ensemble des CAMSP présents sur le territoire accueille des enfants à risque de troubles d'apprentissage et les accompagne vers une scolarisation adaptée et un traitement si nécessaire.

En règle générale, les IME n'ont pas développé ces savoir faire spécifiques et n'accueillent pas ces enfants une fois le diagnostic réalisé, ils ne disposent que de peu de moyens en orthophonie et presque jamais d'ergothérapeute.

Dans les ITEP, les jeunes accueillis sont très perturbés sur le plan psychologique, mais on peut faire l'hypothèse pour un certain nombre d'entre eux que des troubles d'apprentissage



ont provoqué les troubles du comportement... Actuellement ces structures n'accordent pas une grande place au dépistage systématique et au traitement des troubles d'apprentissage, elles ne disposent que de très peu d'orthophonistes et encore moins d'ergothérapeutes. L'évolution dans les années à venir semble aller dans le sens d'une plus grande attention au diagnostic fin de ces troubles et donc des solutions de prise en charge seront à envisager en interne.

Les SESAD de la zone à visée « troubles intellectuels » accordent de plus en plus de place aux troubles d'apprentissage dans la prise en charge des jeunes accueillis, ils mettent en place des accompagnements en matière d'orthophonie, mais surtout d'accompagnement psychologique, ou de psychomotricité, arrivant souvent en bout de chaîne, à un âge où les dommages en matière d'intégration sociale et surtout professionnelle sont déjà lourds.

Des écoles spécialisées en Belgique accueillent des enfants de la métropole lilloise en difficulté d'apprentissage, alors que l'échec scolaire massif les a propulsé hors des structures scolaires classiques, sans qu'une réelle déficience intellectuelle permette de les accueillir en IME. Elles peuvent accueillir les enfants pendant toute la scolarité primaire, mais à l'âge du collège, il faudra trouver d'autres solutions d'accompagnement, en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé.

De nombreuses associations aident les parents à chercher et trouver des solutions de scolarisation tant qu'il en est temps pour leurs enfants, alors même que l'école a mis en évidence leurs problèmes sans pouvoir y apporter de réponse satisfaisante

- Avenir Dysphasie : pour toutes les personnes dysphasiques, quel que soit leur âge, cette association cherche à diffuser des informations, réunir parents et professionnels de la santé et de l'éducation, favoriser la recherche, l'éducation et la formation
- APEH (association de parents d'enfants hyperactifs) : soutien familial, accompagnement dans les loisirs, aide aux démarches administratives, groupes de parole, orientations vers les dispositifs de diagnostic
- DMF (Dyspraxiques mais fantastiques) : information des familles, soutien familial
- APEDYS Nord pas de Calais, Antenne Nord (association de parents d'enfants dyslexiques) : soutien, accompagnement, écoute, et information sur les aides possibles à la scolarité des enfants dyslexiques
- Les praticiens libéraux de la zone accompagnent un grand nombre d'enfants dans des suivis longs, parfois en attendant une place en institutions ou services spécialisés.

Les auxiliaires de vie scolaire apportent à certains enfants une aide en matière de prise de notes, répétition ou déchiffrage de consignes, mais ils ne constituent qu'un palliatif aux difficultés importantes de ces jeunes, pour lesquels les rééducations adéquates ne sont pas toujours utilisées avec bonheur, parfois en l'absence d'une véritable démarche diagnostique.

## Les classes spéciales de l'Education Nationale

Une UPI spécifique pour les jeunes dysphasiques existe à Marcq en Baroeul depuis la rentrée scolaire 2007. Elle accueille des jeunes suivis par un SESAD ou par des orthophonistes libérales et leur propose des mesures d'adaptation de la scolarité afin d'effectuer leurs apprentissages malgré la dysphasie.

### *En matière de formation des professionnels*

Diverses initiatives ont vu le jour ces dernières années afin de faire progresser le niveau de compétence des acteurs de terrain dans ce domaine :

- Dans le cadre des programmes régionaux de santé, l'institut d'orthophonie de Lille développe dans certains collèges et lycées de la zone, des actions de formation des enseignants en matière de réponses éducatives adaptées aux troubles spécifiques d'apprentissage, afin que les enfants puissent disposer des aides pédagogiques leur permettant d'entrer dans les apprentissages.
- Formation pour les professionnels libéraux en orthophonie et psychomotricité sur les troubles d'apprentissage, par le réseau MELILOE.
- Formation pour les pédiatres libéraux et médecins divers, par le réseau NEURODEV, sur les troubles du neurodéveloppement, les examens spécialisés et l'interprétation de leurs résultats.
- Sensibilisation des médecins généralistes par le biais d'une mallette documentaire envoyée à tous les généralistes par la CPAM de Lille, avec le soutien de l'URMEL.

Tous les professionnels accueillant des enfants en difficulté devraient recevoir une formation aux troubles du neurodéveloppement, ou au moins une information sur le sujet. Malheureusement ce n'est pas le cas, ce qui entraîne à terme une carence de diagnostic par ignorance des signes d'alerte, et donc une absence de soins.

## **Conclusion**

On peut donc conclure que sur cette zone il existe des possibilités multiples de repérage, dépistage, diagnostic et accompagnement. Il manque probablement sur la zone une approche globale et coordonnée dans l'estimation des moyens actuels et des moyens nécessaires. Il serait indispensable de mener une *étude des complémentarités* possibles entre les différents champs d'intervention, et entre les structures participant à la prise en charge des troubles d'apprentissage.

Il persiste un *déficit quantitatif considérable* dans tous les champs, et en particulier dans le champ du diagnostic et de la prise en charge, ce qui entraîne l'allongement des listes d'attente dans toutes les structures de diagnostic, avec une attente de 6 à 9 mois. Par ricochets, la prise en charge est retardée parfois de plusieurs années, ce qui entrave la scolarité des enfants concernés et aboutit parfois à des échecs scolaires massifs là où un accompagnement aurait permis une poursuite de scolarisation normale.

*Il n'existe pas actuellement de protocole de diagnostic validé* par l'ensemble des professionnels de santé pour les troubles d'apprentissage, et beaucoup d'énergie est perdue dans cette zone où de multiples dispositifs coexistent. Un travail sur le sujet sera mené au sein du réseau NEURODEV dans la suite du groupe de travail qui a permis la réalisation de cette cartographie.

## Répertoire des différents acteurs repérés Zone de Lille, Roubaix, Tourcoing

### ● Les services spécialisés

**CAMSP APF Villeneuve d'Ascq**  
61, Avenue Canteleu  
59650 Villeneuve d'Ascq Cedex  
03.20.67.26.97 / 03.20.67.77.50

**CAMSP Montfort**  
53/55 rue Jean Jaurès  
Bât A 2è étage  
59000 Lille  
03.28.16.02.40 / 03.28.16.02.41  
[c-monfort@wanadoo.fr](mailto:c-monfort@wanadoo.fr)

**CAMSP Binet**  
76 Bd Vauban  
59800 LILLE  
03.20.57.10.03 / 03.20.54.78.94  
[centrebinet@adnsea.fr](mailto:centrebinet@adnsea.fr)

**SESSD (APF) Lambersart**  
7, Av Pasteur  
59130 Lambersart  
03.20.08.25.05 / 03.20.93.51.59  
[sessd.lambersart@apf.asso.fr](mailto:sessd.lambersart@apf.asso.fr)

**SESSD Jean Grafteaux (APF)**  
39, Av du Bois  
59650 Villeneuve d'Ascq  
03.20.91.97.48 / 03.20.91.93.55  
[sessd.villeneuve-dascq@apf.asso.fr](mailto:sessd.villeneuve-dascq@apf.asso.fr)  
Agrément : 19 places

**SESAD Linselles**  
17, Rue de Roubaix  
59126 LINSELLES  
03.20.03.75.93 / 03.20.68.14.98  
Agrément : 20 places

### ● Les établissements spécialisés

**IME de Linselles (ASRL)**  
73, Rue du Général de Gaulle BP 65  
59497 LINSELLES CEDEX  
03.20.25.94.45 / 03.20.25.94.49  
[cmplinselles@nordnet.fr](mailto:cmplinselles@nordnet.fr)  
Agrément : 32 places

**IRPA de Ronchin**  
Place de l'Abbé de l'Epée  
03.20.85.10.26 / 03.20.86.09.50  
[education.nordnet.fr/irpa](http://education.nordnet.fr/irpa)  
[irpa@epdsae.fr](mailto:irpa@epdsae.fr)

**IEM de Lille (APF)**  
Ecole spécialisée « Jules Ferry »  
40, Rue Rivoli BP 30  
59007 LILLE CEDEX  
03.20.33.19.55 / 03.20.47.77.31  
[iem.lille@apf.asso.fr](mailto:iem.lille@apf.asso.fr)

**ITEP de Croix (ICL)**  
86, Rue d'Hem BP 93  
59963 CROIX CEDEX  
03.20.66.18.00 / 03.20.66.18.01  
[cmpercroix@cmpercroix.org](mailto:cmpercroix@cmpercroix.org)  
Agrément : 62 places

**ITEP de Wavrin (ASRL)**  
Direction Administration  
11, Rue du Général de Gaulle  
59136 WAVRIN  
03.20.58.82.08 / 03.20.58.73.19

## ● L'Education nationale

Les médecins de l'Education Nationale, les psychologues scolaires, les RASED, sont répartis sur le terrain et les adresses multiples sont disponibles auprès des services de l'Education Nationale. En collège ou lycée, ce sont les CIO qui interviendront si nécessaire pour participer au bilan psychométrique des jeunes avec troubles d'apprentissage.

### **Inspection Académique**

1 rue Claude Bernard  
59033 Lille Cedex  
03.20.62.30.30

Les CLIS, UPI et SEGPA accueillant les jeunes présentant des troubles cognitifs sont parfois « spécialisées » pour recevoir des enfants dyslexiques, dysphasiques ou dyspraxiques, mais de façon très ponctuelle.

## ● Les services de psychiatrie infanto-juvénile

Les services de psychiatrie infanto juvénile dépistent et traitent probablement un certain nombre de jeunes présentant des troubles d'apprentissage associés à des troubles du comportement, mais leur recensement exact n'a pas été possible avec la méthodologie utilisée

## ● La Protection Maternelle Infantile (PMI)

Les services de PMI du secteur travaillent probablement sur ce sujet, mais ils n'ont pu être valablement sollicités dans cette zone et aucune indication fiable ne peut être apportée ici. Les bilans de 4 ans sont proposés à toutes les familles comme dans l'ensemble du département du Nord, et les services envoient les enfants pour lesquels ils se posent des questions dans les consultations de neuropédiatrie du secteur ou vers les CAMSP si la famille et l'enfant semblent relever d'un tel suivi.

## ● Centres Hospitaliers

Plusieurs établissements de santé sont implantés dans la zone de Lille Roubaix Tourcoing et se répartissent la population des enfants à risque ou porteurs d'un trouble avéré.

|   |  |
|---|--|
| <b>CHRU de Lille</b><br>Service de neuropédiatrie<br>2, Av Oscar Lambret<br>59037 LILLE CEDEX<br>03.20.44.40.57 | <b>Hôpital Saint Vincent</b><br>Services de pédiatrie et neuropédiatrie<br>51, Bd Belfort<br>59020 LILLE<br>03.20.87.48.48 |
| <b>CRF marc Sautelet</b><br>64 rue de la liberté<br>59650 Villeneuve d'Ascq<br>03.20.67.74.00                   | <b>Hôpital Dron</b><br>135, Rue Pres Coty<br>59200 TOURCOING<br>03.20.69.49.49   |

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Centre hospitalier de Seclin</b><br/> Av. Marronniers<br/> 59113 SECLIN<br/> 03.20.62.70.00</p> | <p><b>Hôpital Victor Provost</b><br/> 11, Bd Lacordaire<br/> 59100 ROUBAIX<br/> 03.20.99.31.31</p> |
|---|--|

● **Centres Ressources et Réseaux**

|  |   |
|--|---|
| <p><b>CRDTA</b><br/> 57 rue Salvatore Allende<br/> 59120 Loos<br/> 03.28.55.91.00<br/> <a href="mailto:mp-lemaitre@chru-lille.fr">mp-lemaitre@chru-lille.fr</a></p> <p><b>Réseau Neurodev</b><br/> 150 rue du docteur Yersin<br/> 59120 Loos<br/> Tél 03 20 97 97 91<br/> <a href="mailto:reseauneurodev@orange.fr">reseauneurodev@orange.fr</a></p> | <p><b>Cs pluridisciplinaire</b><br/> Hôpital Saint Vincent<br/> 51, Bd Belfort<br/> 59020 LILLE<br/> 03.20.87.48.48</p> <p><b>Réseau MELILOE</b><br/> GHICL Hôpital St Vincent de Paul<br/> Bd de Belfort BP 387<br/> 59020 Lille Cedex<br/> 06.79.86.62.36<br/> <a href="mailto:meliloe@ghicl.net">meliloe@ghicl.net</a></p> |
|--|---|

## **Recensement des actions et des initiatives en matière de repérage, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement auprès d'enfants présentant des troubles spécifiques d'apprentissage**

### **- Secteur de Maubeuge -**

#### **Contexte local**

Le secteur de Maubeuge couvre une zone géographique très étendue, rurale, comportant deux « centres » : l'agglomération de Maubeuge, et Avesnes, sous préfecture du Nord. Les indicateurs économiques sont souvent pointés comme mauvais dans cette zone.

Le centre hospitalier de Sambre - Avesnois dispose d'une neuropédiatre à 0.20 ETP (Dr Lanco – Dosen), et la neuropsychologue du réseau NEURODEV y réalise une journée par mois de bilans. La neuropédiatre du centre hospitalier exerce 0.80 ETP au CAMSP d'Aulnoye - Aymeries, géré par le centre hospitalier de Sambre – Avesnois pour l'accompagnement des plus petits (0-6 ans).

Aucun établissement ne dispose de places dédiées spécifiquement aux enfants porteurs de troubles spécifiques d'apprentissage. Le SESSD de l'IEM de Maubeuge reçoit ponctuellement des enfants dyspraxiques, la plupart du temps s'ils souffrent d'une IMC a minima. Un service dédié à ces enfants devrait voir le jour prochainement (10 places) dans la zone, il sera géré par l'IRPA de Ronchin.

En l'absence de solutions spécifiques facilement repérables, la plupart des enfants sont pris en charge en libéral par un réseau non organisé d'orthophonistes, de psychomotriciens et d'une graphothérapeute.

Les solutions scolaires d'adaptations ne sont pas non plus spécifiques, chacun essaie de proposer des solutions au cas par cas. Le dépistage est réalisé dans certaines zones au niveau des écoles, le dispositif de réussite éducative tente d'accompagner les familles dont l'enfant a fait l'objet d'un diagnostic vers les soins appropriés.

#### **Partenariat et coopérations**

Les relations entre la neuropédiatre, les médecins de PMI et de santé scolaire sont bonnes, des complémentarités se sont organisées sur le thème des troubles d'apprentissage, entre les acteurs libéraux, sanitaires et médicosociaux. Le problème est surtout le déficit de moyens de prise en charge.

## Actions et initiatives

### *En matière de repérage et de dépistage*

- Au niveau de la PMI, les bilans de 4 ans sont orientés vers le repérage des difficultés d'apprentissage. Les difficultés résident dans l'absence de mobilisation des familles et leur éloignement géographique.
- Au niveau de l'école, le bilan avant l'entrée en CP est le moment où un repérage est possible et où tous les enfants sont vus systématiquement.

### *En matière de diagnostic*

La fonction « diagnostic » s'exerce dans le cadre de consultations spécialisées :

- le Centre Hospitalier de Sambre – Avesnois et le CAMSP d'Aulnoye - Aymeries (Dr Sandrine Lanco - Dosen) voient les enfants en bilan puis organisent des prises en charge si nécessaire.
- Le SESSD de Maubeuge peut dans certains cas assurer un diagnostic pour quelques enfants pour lesquels une prise en charge est proposée par un partenaire qui a déjà vu une première fois l'enfant
- Le CRDTA et la consultation pluridisciplinaire de Saint Vincent sont utilisés en recours pour des enfants dont le diagnostic nécessite vraiment une équipe pluridisciplinaire opérant de manière globale sur une journée, pour des enfants après 6 ans.

### *En matière d'accompagnement*

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter selon la nature et la gravité des troubles :

- Pour certains enfants, le soutien du RASED et/ou d'une rééducation en secteur libéral est suffisant. Il s'agit principalement des enfants dyslexiques. Ils peuvent dans certains cas être accompagnés par le dispositif de réussite éducative.
- Une « graphothérapeute » prend en charge quelques enfants dysgraphiques, mais le manque d'ergothérapeute se fait fortement sentir dans la zone.
- Pour les dyspraxiques, et les troubles complexes des fonctions mnésiques, exécutives et des troubles neurovisuels le SESSD de L'Adapt à Maubeuge peut prendre en charge, avec une équipe pluridisciplinaire (9 enfants accueillis).



## Conclusion

Sur cette zone existent peu d'actions de repérage ou de dépistage en dehors des bilans systématiques à 4 ans et 6 ans. Toutefois, avant 6 ans, le CAMSP permet de dépister et diagnostiquer les enfants déjà en difficulté. Après 6 ans, les possibilités de diagnostic médical existent, elles ont été renforcées par l'apport de la neuropsychologue du réseau Neurodev. Les délais restent longs (6 mois environ)

Les coopérations entre les médecins de terrain sont excellentes et le parcours de diagnostic est généralement clair. Les centres d'expertise régionaux sont utilisés à bon escient.

En matière de prise en charge, la zone est assez démunie. Quelques enfants peuvent être aidés par le SESSD de Maubeuge. Les libéraux assurent les rééducations pour les autres enfants, qui sont aidés à l'école par le RASED ou des AVS pour certains cas préoccupants, ou encore ponctuellement par le dispositif de réussite éducative.

## Répertoire des différents acteurs repérés Zone Sambre - Avesnois

### ● Les services spécialisés

**CAMSP d'Aulnoye -Aymeries**  
59, Rue Parmentier  
59620 AULNOYE – AYMERIES  
03.27.39.18.16 / 03.27.67.44.63  
[camsp@ch-sa.com](mailto:camsp@ch-sa.com)  
Agrément : 80 places

**SESSD de Maubeuge (L'Adapt)**  
61 rue du faubourg St Quentin  
59600 Maubeuge  
03 27 62 34 91 / 03 27 64 08 56  
[maubeuge@ladapt.net](mailto:maubeuge@ladapt.net)  
Agrément : places

### ● Les établissements spécialisés

Aucun établissement de la zone n'accueille ce type d'enfant.

### ● L'Education nationale

**Inspection Académique**  
1 rue Claude Bernard  
59033 Lille Cedex  
03.20.62.30.30

### ● La Protection Maternelle Infantile (PMI)

Les bilans de 4 ans sont effectués systématiquement et le lien est fait avec le médecin de santé scolaire ou la neuropédiatre si nécessaire.

### ● Centre Hospitalier de Sambre - Avesnois

**Service de pédiatrie**  
Dr Sandrine Lanco- Dosen (neuropédiatre)  
CH Maubeuge  
13, Bd Pasteur  
BP 249  
59607 MAUBEUGE CEDEX  
03.27.69.44.41

## **Recensement des actions et des initiatives en matière de repérage, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement auprès d'enfants présentant des troubles spécifiques d'apprentissage**

### **- Secteur de Valenciennes -**

#### **Contexte local**

Le centre hospitalier de Valenciennes dispose d'une neuropédiatre (Dr Gozé), mais n'a pas à sa disposition de neuropsychologue, le médecin du CAMSP d'Anzin assure des consultations hospitalières. Ces deux structures ont une vigilance spécifique pour des enfants présentant des troubles d'apprentissage.

Les pédiatres libéraux reçoivent également un certain nombre d'enfants pour lesquels ils « débrouillent » les situations et orientent les familles vers des rééducateurs libéraux ou vers les consultations spécialisées. Un réseau de praticiens libéraux s'est constitué sur le Valenciennois et prend en charge certains enfants, en lien avec les médecins scolaires.

Le CAMSP d'Anzin et les CMPP d'Anzin et Denain reçoivent des jeunes en difficulté avec les apprentissages et peuvent effectuer des bilans complets.

L'IEM de Valenciennes accueille des enfants dyspraxiques, et le SESSD de Valenciennes les reçoit également, s'ils peuvent être intégrés dans une scolarité ordinaire. Un projet d'accueil d'enfants dyslexiques est prévu par le biais de l'IRPA de Ronchin, qui ouvrirait un service dans le Valenciennois pour ces enfants.

#### **Partenariat et coopérations**

De nombreux liens existent entre les divers médecins et services, ce qui permet qu'un enfant puisse toujours trouver des solutions pour des bilans.

Sur l'ensemble de la zone, il existe des coopérations entre divers acteurs hospitaliers, libéraux et médicosociaux, mais il semble que des concertations puissent encore améliorer le parcours de diagnostic et l'accompagnement des enfants porteurs de ces troubles. Un certain nombre de redéfinitions de services doivent intervenir prochainement et les liens peu à peu se construisent entre tous les acteurs à l'occasion de la présentation de chaque structure à l'ensemble du comité de suivi local du réseau Neurodev.

## Actions et initiatives

### *En matière de repérage et de dépistage*

- Au niveau de la PMI, les bilans de 4 ans sont orientés vers le repérage des difficultés d'apprentissage. Des liens avec le CAMSP permettent de proposer dès que le diagnostic est posé une prise en charge pluridisciplinaire aux familles.
- Le CAMSP intervient en maternité et en PMI pour le repérage et le dépistage des enfants à risque de troubles du neurodéveloppement.
- Les pédiatres libéraux participent par leur action au dépistage des troubles spécifiques d'apprentissage, plusieurs d'entre eux ont suivi la session de formation du réseau Neurodev, et travaillent en lien avec les professionnels libéraux du secteur paramédical.
- Les enseignants des écoles maternelles participent au repérage des troubles d'apprentissage en faisant passer le test de la BREV aux enfants en difficulté. Des actions sont également organisées dans le cadre du plan de réussite éducative, actions qui se situent dans le registre de l'accompagnement social au diagnostic et à la prise en charge des troubles d'apprentissage.
- Au niveau de l'école, le bilan avant l'entrée en CP est le moment où un repérage est possible et où tous les enfants sont vus systématiquement par les médecins de santé scolaire. Les médecins de santé scolaire répondent à la demande lorsqu'ils sont sollicités par les enseignants des écoles ou collèges de la zone.

### *En matière de diagnostic*

La fonction « diagnostic » s'exerce dans le cadre de consultations spécialisées :

- le Centre Hospitalier de Valenciennes (Dr Gozé et Dr Hévin) voit les enfants en bilan, à la demande des familles ou des pédiatres libéraux. Les examens paramédicaux peuvent être organisés au CAMSP, ils peuvent aussi être réalisés par les orthophonistes ou ergothérapeutes en libéral. Les examens psychologiques sont réalisés à l'hôpital ou en libéral, ou ils ont pu être organisés avec les psychologues scolaires.
- Le CAMSP d'Anzin (Dr Delbart) examine chaque année un grand nombre d'enfants dans le cadre des retards dans les acquisitions psychomotrices. Il effectue le diagnostic et commence la prise en charge, le relais sera ensuite organisé selon l'évolution de l'enfant et ses capacités à suivre ou non une scolarité en milieu ordinaire.
- Le CMP et les CMPP de Valenciennes et environs voient un certain nombre d'enfants pour lesquels le problème principal est un trouble d'apprentissage. Ils proposent selon les cas des compléments d'examens à Valenciennes ou à Lille, ou assurent le diagnostic eux-mêmes pour les cas relevant de leurs compétences.

### *En matière d'accompagnement*

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter selon la nature et la gravité des troubles :

- Pour certains enfants, le soutien du RASED et/ou d'une rééducation en secteur libéral est suffisant. Il s'agit principalement des enfants dyslexiques. Un réseau de praticiens libéraux organisé peut suivre efficacement certains enfants pour lesquels une scolarité est possible.
- Pour les dyspraxiques et les enfants présentant des troubles complexes des fonctions mnésiques, exécutives et des troubles neurovisuels, le SESSD de Valenciennes peut prendre en charge, avec une équipe pluridisciplinaire, ou l'IEM de Valenciennes si les enfants ne peuvent bénéficier d'une scolarité en milieu ordinaire.
- Les médecins de l'Education Nationale assurent le suivi des aménagements pédagogiques chaque fois que nécessaire.
- Le CMP ou les CMPP proposent si nécessaire un suivi pluridisciplinaire pour certains enfants chez lesquels les troubles d'apprentissage sont mêlés à des troubles psycho affectifs prégnants, et pour lesquels une scolarité en milieu ordinaire s'accompagne d'un suivi ambulatoire.
- Le SESAD de Valenciennes (APEI) accueille quelques enfants pour lesquels finalement le diagnostic est un trouble spécifique des apprentissages. IL les accompagne vers le retour à une scolarité ordinaire ou vers une autre orientation si nécessaire.
- Une ergothérapeute libérale vient de s'installer et des psychomotriciennes libérales complètent le réseau des orthophonistes déjà en place pour permettre une prise en charge pluridisciplinaire en libéral si les parents le souhaitent.
- L'association AISPACE propose un accompagnement social et un soutien pour les familles mises en difficulté par le retentissement dans les apprentissages de la maladie épileptique.

## Conclusion

Sur cette zone existent peu d'actions de repérage ou de dépistage en dehors des bilans systématiques à 4 ans et 6 ans.

En matière de diagnostic, il semble exister sur cette zone des ressources pluridisciplinaires de qualité, parfois débordées par le nombre de cas à traiter. Le parcours de soins de chaque enfant peut sembler cohérent, des améliorations des partenariats sont probablement à envisager afin d'harmoniser les pratiques.

En matière de prise en charge, certains établissements se sont lancés depuis longtemps dans le traitement de ces troubles. Ils ont acquis un savoir faire évident, et leurs équipes accompagnent les enfants et leurs familles. Certains services (SESAD) peuvent aussi accueillir à la marge quelques enfants en difficulté et les aider à retrouver une insertion scolaire ou professionnelle accompagnée. Des professionnels libéraux sont également présents sur le terrain pour les enfants et les familles qui souhaitent privilégier ce mode de travail et pour lesquels les enfants peuvent suivre avec bénéfice une scolarité en milieu ordinaire. Il reste un déficit quantitatif de moyens de prise en charge souligné par tous les acteurs dans cette zone qui concentre une forte population.

## Répertoire des différents acteurs repérés Zone de Valenciennes

### ● Les services spécialisés

#### **CAMSP de Valenciennes (APF)**

56, Rue Jean Jaurès  
BP 72  
59416 ANZIN CEDEX  
03.27.41.87.80 / 03.27.41.45.69  
*Agrément : 52 places*

#### **CMPP de Denain (ALEFPA)**

15, Place Tolstoï  
BP 143  
59722 DENAIN CEDEX  
03.27.44.36.83 / 03.27.31.51.81  
[secretariat.decroly4@laposte.net](mailto:secretariat.decroly4@laposte.net)

#### **SESAD de Valenciennes (APEI)**

123, Rue Jean Jaurès  
59770 MARLY  
03.27.24.45.83 / 03.27.46.05.44  
*Agrément : 60 places*

#### **SESSD de Valenciennes (APF)**

2, Rue René Mirland  
59300 VALENCIENNES  
03.27.30.52.70 / 03.27.30.52.79  
*Agrément : 35 places*

#### **CMPP d'Anzin (ALEFPA)**

104, Avenue Anatole France  
BP 97  
59416 ANZIN CEDEX  
03.27.32.34.40 / 03.27.32.34.41  
[secretariat.decroly3@laposte.net](mailto:secretariat.decroly3@laposte.net)

### ● Les établissements spécialisés

|   |  |
|---|--|
| <b>IEM de Valenciennes (APF)</b><br>2, Rue du Champ de Manœuvre<br>59300 VALENCIENNES<br>03.27.28.24.90 / 03.27.28.24.99<br><i>Agrément : 54 places</i> |  |
|---|--|

### ● L'Éducation nationale

#### **Inspection Académique**

1 rue Claude Bernard  
59033 Lille Cedex  
03.20.62.30.30

## ● **La Protection Maternelle Infantile (PMI)**

Les bilans de 4 ans sont effectués systématiquement et le lien est fait avec le médecin de santé scolaire ou la neuropédiatre si nécessaire.

## ● **Services sanitaires**

**CH de Valenciennes**  
**Service de pédiatrie**  
Avenue Désandrouin

Dr Odile Gozé (neuropédiatre)  
BP 479 59322 VALENCIENNES CEDEX

Dr Marie-Bénédicte Hévin  
BP 480 59323 VALENCIENNES CEDEX

Tel : 03.27.14.30.25



## **Recensement des actions et des initiatives en matière de repérage, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement auprès d'enfants présentant des troubles neuro-psychologiques**

### **- Secteur d'Arras -**

#### **Contexte local**

Le secteur d'Arras couvre une zone géographique très étendue, rurale, comportant quatre « centres » : Arras et Saint Pol sur Ternoise, mais aussi Bapaume et Vitry en Artois.

Le centre hospitalier d'Arras ne dispose pas d'un neuropédiatre à demeure, mais la neuropédiatre du réseau NEURODEV y consulte deux demies journées par mois. Des liens restent à créer avec les acteurs locaux en matière de parcours de soins, certaines consultations pour les personnes de la zone Est sont déviées vers le centre hospitalier de Douai.

Aucun établissement ne dispose de places dédiées spécifiquement aux enfants porteurs de troubles spécifiques d'apprentissage, en dehors du SESAD « troubles du langage » du CEJS d'Arras. Dans la zone, certains établissements se sont intéressés à ces troubles plus spécifiquement, en particulier les CAMSP et CMPP, et le SESSD et l'IEM d'Arras en raison des troubles associés au handicap moteur.

En l'absence de solutions spécifiques facilement repérables, la plupart des enfants sont pris en charge en libéral par un réseau non organisé d'orthophonistes, avec également une ergothérapeute libérale à Arras.

Les solutions scolaires d'adaptations ne sont pas non plus spécifiques, chacun essaie de proposer des solutions au cas par cas. Le dépistage est réalisé dans certaines zones au niveau des écoles, les médecins scolaires voient les enfants avant le CP, les parents sont accompagnés pour mettre en place le traitement rééducatif par l'association APRIS 62.

#### **Partenariat et coopérations**

Un gros travail de coordination des acteurs locaux est à mettre en place. Certains circuits de soins ont été modifiés par l'arrivée du réseau et des centres d'expertise, ainsi que par l'avènement des MDPH et les changements législatifs, mais aussi par l'apparition et la montée en charge des SESAD.

Des réunions par le biais du réseau pourraient être organisées, les membres du comité de suivi local le souhaitent, l'animateur de zone aura à charge de réaliser les concertations nécessaires.

#### **Actions et initiatives**

##### *En matière de repérage et de dépistage*

- Au niveau de la PMI, bilans de 4 ans organisés avec repérage des difficultés d'apprentissage

- Au niveau de l'école, il existe des actions de dépistage systématique des troubles du langage en maternelle, en particulier dans les circonscriptions où les programmes de réussite éducative sont mis en place. En outre, des dépistages peuvent être effectués par le RASED en maternelle, à la demande, avec suivi éventuel. Les bilans d'entrée en CP sont également une occasion de dépistage par les médecins de l'Education Nationale.
- L'association Apgris 62 suit les dépistages organisés à l'école sur une circonscription d'Arras en zone d'éducation prioritaire.

### *En matière de diagnostic*

La fonction « diagnostic » s'exerce dans le cadre de consultations spécialisées :

- le Centre Hospitalier d'Arras (Dr Céline Le Goff) : consultation de neuropédiatrie tous les 15 jours
- les CAMSP, CMP et CMPP d'Arras et Saint Pol voient les enfants en bilan puis organisent des prises en charge si nécessaire, en fonction de la disponibilité des orthophonistes et de leur formation.
- le SESAD Vie Active annexé à l'IEM d'Arras (Dr Anne Wilquin) réalise également des bilans préalables à une prise en charge, avec examens neuro-psychologiques et ergothérapeutiques si nécessaire
- le CRDTA et la consultation pluridisciplinaire de Mme Boidein à Lille devraient être utilisés comme recours si les ressources locales n'ont pas permis d'établir un diagnostic fiable, mais sont trop souvent sollicités en première intention.

### *En matière d'accompagnement*

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter selon la nature et la gravité des troubles :

- Les CAMSP, CMP et CMPP peuvent prendre en charge des enfants si un soutien pluridisciplinaire est nécessaire. Ils coopèrent avec les acteurs libéraux pour organiser au mieux la poursuite des soins quand ils doivent passer un relais. L'absence d'ergothérapeute au CMPP ne lui permet pas toujours de poursuivre la prise en charge si cette spécialité s'avère indispensable.
- Pour les enfants dyspraxiques, le SESSD de l'IEM à Arras ou le SESSD de l'APF à Saint Pol peuvent prendre en charge, mais la liste d'attente est longue et ces troubles ne sont pas explicitement désignés dans l'agrément du service... Les liens avec l'école sont importants, il est nécessaire chaque année de reformuler les recommandations car l'enfant change d'enseignant, les aménagements pédagogiques sont parfois difficiles à mettre en place.
- Pour les enfants dysphasiques graves, le SESAD du CEJS les suit. Cependant la liste d'attente est longue, un projet d'ouverture d'une antenne à Bapaume n'a pas reçu de financement à ce jour.

- Le SESAD Com l'atrébate accueille certains enfants présentant des troubles du langage ou une hyperactivité, de même que le SESAD de Saint Pol (ASRL), bien que ce ne soit pas mentionné dans leur agrément.
- Pour certains enfants, le soutien du RASED et/ou d'une rééducation en secteur libéral est suffisant. Il s'agit principalement des enfants dyslexiques. L'ergothérapeute libérale prend en charge certains enfants, surtout dyspraxiques. Cependant leur parcours est souvent semé d'embûches à tous les stades de la prise en charge, et leurs familles ont souvent besoin de divers soutiens pour la vie quotidienne et parfois l'acceptation de la situation de handicap. Des associations de parents sont très actives sur la zone.

## Conclusion

Sur cette zone, il existe quelques actions de repérage ou dépistage, variables selon les moyens humains disponibles, et des possibilités de diagnostic et accompagnement à renforcer et surtout à organiser.

Le parcours de soins de l'enfant est encore un peu flou malgré la bonne volonté générale, à cause du manque de moyens disponibles et de l'étendue de la zone géographique. Le comité de suivi local souhaite envisager des actions de mise en place de partenariats entre tous les acteurs de terrain, après l'arrivée de nouveaux intervenants dans la zone (neuropédiatre, SESAD spécifique...).

## Répertoire des différents acteurs repérés Zone d'Arras

### ● Les services spécialisés

#### **CAMSP d'Arras (PEP 62)**

7, Place de Tchécoslovaquie  
62000 ARRAS  
03.21.50.92.40 / 03.21.50.92.47  
[camps.arras@nordnet.fr](mailto:camps.arras@nordnet.fr)

#### **CMPP Arras (PEP 62)**

7, Place de Tchécoslovaquie  
62000 ARRAS  
03.21.50.92.40 / 03.21.50.92.47  
[cmpp.arras@nordnet.fr](mailto:cmpp.arras@nordnet.fr)

#### **SESAD du CEJS**

10, Rue des Agustines  
BP 1009  
62008 ARRAS CEDEX  
03.21.22.36.37 / 03.21.22.75.40  
[cejs@wanadoo.fr](mailto:cejs@wanadoo.fr)

#### **SESSD d'Arras (Vie Active)**

Hauts Blancs Monts  
Rue Chardin  
62000 ARRAS  
03.21.21.29.30 / 03.21.21.29.39  
[iemarras@vieactive.asso.fr](mailto:iemarras@vieactive.asso.fr)

#### **SESAD Com l'Atrébate (EPDAEAH)**

10, Rue du 29 juillet  
62000 ARRAS  
03.21.24.00.30 / 03.21.23.44.65  
[sessad.arras@epdaeah.fr](mailto:sessad.arras@epdaeah.fr)

#### **CAMSP de Saint Pol (PEP 62)**

ZAE Rue de Canteraine  
62130 St Pol sur Ternoise  
03.21.47.78.90 / 03.21.41.68.02  
[campstpol@wanadoo.fr](mailto:campstpol@wanadoo.fr)

#### **SESSD de Saint Pol (APF)**

20 rue Oscar Ricque  
62130 Saint Pol sur Ternoise  
Tel : 03 21 04 39 87

#### **SESAD de Saint Pol (ASRL)**

BP 20018  
62165 Saint Pol sur Ternoise  
Tel : 03 21 47 00 41

#### **CMPP Saint Pol**

2 rue de la calandre  
62165 Saint Pol sur Ternoise

### ● Les établissements spécialisés

Aucun établissement n'accueille ce type d'enfants dans la zone

### ● L'Education nationale

Pour tout renseignement, s'adresser à l'Inspection Académique,  
20 boulevard de la liberté, SP 16, 62021 Arras cedex  
tél : 03 21 23 31 31

## ● Les services de psychiatrie infanto-juvénile

### **CMP Arras**

6, Voie Bossuet SP 6  
62022 ARRAS CEDEX  
03.21.71.35.50

### **CMP Bapaume**

44 avenue de la république  
62450 Bapaume  
03 21 50 36 60

### **CMP Vitry**

Rue des cheminots  
62 Vitry  
03 21 21 19 50

## ● La Protection Maternelle Infantile (PMI)

### **MDS Arras**

BP 2  
62051 ST LAURENT BLANGY CEDEX 9

## ● Centre Hospitalier d'Arras

### **Service de pédiatrie**

Dr Eric Huart (pédiatre)  
Dr Céline Le Goff (neuropédiatre)  
62308 Arras CEDEX

## **Recensement des actions et des initiatives en matière de repérage, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement auprès d'enfants présentant des troubles spécifiques d'apprentissage**

### **- Secteur de Béthune -**

#### **Contexte local**

Le secteur de Béthune dispose de peu de possibilités de repérage, dépistage, diagnostic et prise en charge des enfants porteurs de troubles spécifiques d'apprentissage.

Le centre hospitalier de Béthune ne dispose pas d'un neuropédiatre à demeure, mais la neuropédiatre du réseau (Dr Le Goff) y effectue maintenant des consultations deux fois par mois, et une consultation de neuropédiatrie par mois est effectuée depuis plusieurs années par Mme le Dr Sukno. La psychologue du réseau peut également venir au centre hospitalier de Beuvry pour réaliser des bilans psychométriques ou psychodynamiques à la demande.

L'IEM de Béthune a développé des compétences sur le plan de la prise en charge et de l'accompagnement depuis de longues années, surtout pour les enfants dyspraxiques. Le CAMSP de Béthune accueille parfois des enfants en difficulté sur le plan des apprentissages, et des enfants porteurs d'un déficit moteur lié à la prématurité ou à d'autres causes, ce qui permet de compléter progressivement le bilan le cas échéant.

Les CMP peuvent également participer au bilan de ces troubles, après repérage ou dépistage par les médecins de PMI ou de santé scolaire, ils interviennent aussi en relais après le CAMSP si un suivi psychologique ou en psychomotricité est nécessaire.

Dans certains cas, il faudra rechercher les compétences hors de la zone, soit dans les zones voisines, soit dans les centres d'expertise pour le diagnostic, ce qui est préjudiciable aux familles qui ont des difficultés de déplacement.

Sur le plan de la prise en charge, les insuffisances de la zone sont majeures et les ressources disponibles actuellement sont bien faibles. Cette zone, en grande difficulté sociale, est donc encore pénalisée par l'absence de moyens techniques et humains adaptés.

#### **Actions et initiatives**

##### *En matière de repérage et de dépistage*

- Lors des consultations de nourrissons ou des bilans de 4 ans (vue, audition, ERTL 4), et les médecins de PMI repèrent les enfants en difficulté par rapport aux apprentissages. Ces enfants peuvent être orientés pour le diagnostic vers le CAMSP, parfois vers les consultations hospitalières ou le centre de recours régional.

- Au niveau de l'école, le DPL 3 est effectué systématiquement chez tous les enfants de 3 ans et demi. Les résultats sont adressés à APRIS 62 et interprétés par des orthophonistes, et les enfants à risque sont tous vus rapidement par le médecin scolaire. Puis un dépistage systématique est réalisé lors du bilan avant l'entrée en CP. Le RASED intervient plutôt dans les classes primaires si nécessaire.
- Des liens sont effectifs entre PMI et santé scolaire, pour transmettre les dossiers des enfants entre DPL 3, bilan de 4 ans et Bilans d'entrée en CP. L'association APRIS 62 fait également le lien entre les parents et les services de santé pour les problèmes orthophoniques, visuels ou auditifs, ce qui améliore la prise en charge conséquente au dépistage.
- L'école primaire est le lieu principal où les repérages sont fréquents, quand un enfant n'entre pas dans les apprentissages après un ou deux ans. Le RASED intervient alors conjointement avec le médecin de santé scolaire, et l'enfant est adressé au neuropédiatre s'il y a lieu.
- Les pédiatres libéraux effectuent un certain nombre de consultations de repérage et adressent ensuite les enfants en consultation spécialisée pour un diagnostic complet si nécessaire.

### *En matière de diagnostic*

La fonction « diagnostic » s'exerce dans le cadre de consultations spécialisées :

- le Centre Hospitalier de Béthune (Dr Le Goff, Dr Sukno) voit les enfants en consultation, mais ces consultations n'existent pas en nombre suffisant. Une psychologue du réseau Neurodev permet d'affiner le diagnostic, en complément des bilans orthophoniques effectués en secteur libéral. Les autres pédiatres hospitaliers ou libéraux préparent les consultations spécialisées.
- Si les troubles sont plus complexes, l'enfant sera orienté en bilan vers le CRDTA ou la consultation pluridisciplinaire de Mme Boidein, avant d'être suivi dans la zone pour une prise en charge thérapeutique.

### *En matière d'accompagnement*

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter selon la nature et la gravité des troubles :

- Pour certains enfants, le soutien du RASED et/ou d'une rééducation en secteur libéral est suffisant. Il s'agit principalement des enfants dyslexiques. Cependant leur parcours est souvent semé d'embûches à tous les stades de la prise en charge, et leurs familles ont souvent besoin de divers soutiens pour la vie quotidienne. Un projet d'accueil individualisé est écrit pour chaque enfant présentant un trouble d'apprentissage dont le diagnostic a été réalisé.

- Pour les enfants dyspraxiques, l'IEM de l'APF à Béthune peut prendre en charge, mais la liste d'attente est longue...Les liens avec l'école sont importants, il est important chaque année de prévoir le projet personnalisé de scolarité.
- Il n'existe pas de SESAD spécifique dans la zone de Béthune
- Aucune CLIS spécialisée n'existe, une UPI TSL ouvrira à Noeux les mines en septembre 2008

## Conclusion

En matière de repérage et dépistage, tous les enfants de la zone peuvent être dépistés et un diagnostic sera possible même s'il est retardé par le manque de moyens humains. Les troubles d'apprentissage représentent pour les médecins de santé scolaire une priorité forte, afin de permettre que chaque enfant qui le nécessite puisse accéder à un diagnostic fin.

Les possibilités de diagnostic se sont un peu améliorées récemment, mais restent largement en deçà des besoins. Pour certains enfants, les ressources doivent donc être recherchées en dehors de la zone.

Les prises en charge sur le terrain semblent permettre un suivi des enfants à risque, les orthophonistes sont toutefois assez peu nombreuses en dehors de la commune de Béthune, une psychomotricienne libérale exerce à Béthune et elle ne peut suffire à la tâche. Les suivis médicosociaux restent insuffisants, par manque de structures dédiées aux troubles d'apprentissage.



## Répertoire des différents acteurs repérés sur le territoire

### ● Les services spécialisés

#### **CAMSP de Béthune**

Centre Jean Monnet, Entrée Wallonie  
Avenue de Paris BP 351  
62406 BETHUNE CEDEX  
03.21.61.58.00 / 03.21.61.58.09  
[camsp.bethune@nordnet.fr](mailto:camsp.bethune@nordnet.fr)

### ● Les établissements spécialisés

#### **IEM de Béthune (APF)**

Intégré à l'école Sévigné  
71, Place Sévigné  
62400 BETHUNE  
03.21.68.77.20 & 68.26.68 /  
03.21.68.77.29

### ● L'Education nationale

S'adresser à l'Inspection Académique d'Arras  
03 21 23 82 94

### ● La Protection Maternelle Infantile (PMI)

#### **MDS site de Béthune**

Dr Dominique Sarrazin  
Rue du banquet réformiste  
62 400 Béthune  
03 21 01 62 62

#### **MDS site de Bruay**

Dr Béatrice Stievenard  
75 rue du commandant L'herminier  
62700 Bruay la Buissière  
03 91 80 05 10

#### **MDS site de Lillers**

Dr Bernadette Mayolle  
Rue de Verdun  
62190 Lillers  
03 21 54 63 20

**MDS site de Noeux les mines**  
Dr Véronique Twardowski  
Boulevard Sébastopol  
62290 Noeux les mines  
03 21 61 35 60

● **Les CMP**

**Centre Lebovici**

147 rue Buridan  
62400 Béthune  
03 21 61 90 04

**Centre Dolto**

Rue d'Alsace  
62700 Bruay la Buisnière  
03 21 62 97 50

**Centre Winicott**

1 place du château d'eau  
62290 Noeux les mines  
03 21 65 46 43

**CMP de Lillers**

Rue des remparts  
62190 Lillers  
03 21 52 15 53

● **Centre Hospitalier de Béthune**

**Service de pédiatrie**

Dr Céline Le Goff  
Dr Sylvie Sukno  
Bilans psychologiques par le réseau NEURODEV  
Rue Delbecque  
BP 809  
62408 BEUVRY  
03.21.64.43.04

## **Recensement des actions et des initiatives en matière de repérage, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement auprès d'enfants présentant des troubles spécifiques d'apprentissage**

### **- Secteur de Boulogne -**

#### **Contexte local**

Divers dispositifs tentent de dépister les enfants présentant des troubles du neurodéveloppement, par le biais de la PMI ou des programmes de réussite éducative, avec l'aide de l'association APRIS 62 pour accompagner les familles jusqu'au diagnostic ou au traitement.

Le centre hospitalier de Boulogne dispose de deux neuropédiatres dans son service de pédiatrie, et la neuropsychologue du réseau y vient faire des bilans régulièrement.

Le CAMSP de Boulogne suit un certain nombre d'enfants présentant des troubles du neurodéveloppement et un neuropédiatre y consulte chaque semaine. L'équipe est formée au diagnostic et à la prise en charge de ce type de troubles.

Le CEM Imagine a développé des compétences sur le plan de l'accompagnement depuis de longues années, surtout pour les enfants dyspraxiques. Cet établissement recevait des enfants handicapés moteurs, chez lesquels les troubles d'apprentissage secondaires ont permis de développer ce savoir-faire particulier, avec une attention particulière à l'insertion scolaire des enfants concernés et un travail en partenariat avec l'école.

Sur le plan de la prise en charge, les insuffisances quantitatives et qualitatives de la zone sont manifestes et les ressources disponibles actuellement sont bien en deçà des besoins. Les acteurs de la zone souhaitent une implication et des actions de formation en direction des orthophonistes libérales pour construire un dispositif suffisant pour accueillir et traiter les enfants pour lesquels un diagnostic est posé..

#### **Partenariats**

Des partenariats ont été mis en place entre les services de PMI et de santé scolaire, afin qu'un enfant à risque ne soit pas « abandonné » lorsqu'il passe en CP. Le CAMSP et le centre hospitalier ont depuis longtemps travaillé ensemble dans ce domaine des troubles d'apprentissage, puisqu'ils ont un neuropédiatre commun.

D'autres partenariats sont en place entre les médecins de PMI, santé scolaire, et les acteurs des dispositifs de réussite éducative. L'inconvénient de ces dispositifs est leur variabilité d'une commune à l'autre.

#### **Actions et initiatives**

### *En matière de repérage et de dépistage*

- Au niveau de la PMI, les enfants en difficulté par rapport aux apprentissages sont dépistés, et les résultats inquiétants sont adressés au médecin scolaire lorsque l'enfant passe en CP. L'accompagnement des parents par APRYS 62 est également sollicité en cas de besoin.
- Au niveau de l'école, il ne semble pas exister d'actions de dépistage systématique des troubles du langage en maternelle, en dehors du bilan à l'entrée en CP.
- Des actions de dépistage sont organisées dans certaines communes par les dispositifs de réussite éducative. Ces actions restent ponctuelles et locales.

### *En matière de diagnostic*

La fonction « diagnostic » s'exerce dans le cadre de consultations spécialisées :

- le Centre Hospitalier de Boulogne (Dr Hage, Dr Lemaître) voit les enfants en consultation. La neuropsychologue du réseau vient réaliser des bilans neuropsychologiques chaque mois. Les médecins de santé scolaire et de PMI peuvent adresser les enfants qu'ils rencontrent aux neuropédiatres hospitaliers.
- Les orthophonistes et les psychomotriciennes libérales participent à la réalisation des bilans de langage ou de motricité qui complètent les consultations neurologiques. Elles ont une action complémentaire de celle du secteur hospitalier, et la continuité des soins peut alors être assurée. Malheureusement les moyens humains ne suffisent pas à la tâche.

### *En matière d'accompagnement*

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter selon la nature et la gravité des troubles :

- Pour certains enfants, le soutien du RASED et/ou d'une rééducation en secteur libéral (orthophonistes) est suffisant. Il s'agit principalement des enfants dyslexiques, pour lesquels les libéraux effectuent l'essentiel du travail. Deux psychomotriciennes sont installées dans cette zone, ce qui permet de réaliser des prises en charge pour les enfants qui peuvent en bénéficier.
- Pour les dyspraxiques, les dysphasiques et les dyslexiques graves, l'IEM Imagine à Boulogne peut prendre en charge, la liste d'attente est longue, car ce domaine n'est pas la base principale de travail de l'IEM et n'est pas désigné dans l'agrément... Les liens avec l'école sont importants, plusieurs enfants sont suivis en lien étroit avec l'école, dans des prises en charge mixtes.
- Il n'existe pas dans cette zone de classe spécifique pour ce type d'enfants, ni en école ni en collège. Il reste beaucoup d'enfants pour lesquels le diagnostic reste incomplet et la prise en charge nettement insuffisante.

## Pistes de travail

Il serait intéressant dans la zone de Boulogne *d'organiser des actions de formation* sur les troubles d'apprentissage, tant en matière de diagnostic que de prise en charge, en direction des personnels soignants.

Le réseau Neurodev pourrait être un promoteur dans l'organisation d'actions de ce type, et l'utilisation des ressources locales ou voisines serait à étudier.

## Conclusion

En matière de repérage et dépistage, les moyens manquent, mais des actions de dépistage et de repérage coexistent sur le terrain. Une harmonisation des moyens et une élaboration des parcours de soins pourraient peut-être améliorer la situation.

Les possibilités de diagnostic sont déficitaires, en effet les moyens en techniciens spécialisés en la matière sont assez faibles dans la zone, même si des compétences diverses existent dans cette zone. Des actions de formation seraient à mettre en œuvre dans les années à venir afin de sensibiliser les praticiens libéraux sur ce thème.

Les prises en charge sur le terrain semblent déficitaires sur le plan quantitatif et parfois qualitatif pour la plupart des troubles spécifiques d'apprentissage, malgré les structures en place, qui ne peuvent suffire à la tâche. Aucun service n'accueille actuellement les enfants présentant des troubles spécifiques du développement.

## Répertoire des différents acteurs repérés Zone de Boulogne

### ● Les services spécialisés

**CAMSP de Boulogne (PEP 62)**  
34 rue Anne Franck  
62280 Saint Martin les Boulogne  
Tel : 03 21 80 62 87

### ● Les établissements spécialisés

**CEM Imagine à Boulogne (Cazin-Perrochaud)**  
20 rue d'Artois  
62 200 Boulogne  
Tel : 03 21 32 42 10

### ● L'Éducation nationale

Pour tout renseignement, s'adresser à l'**Inspection Académique**,  
20 boulevard de la liberté, SP 16, 62021 Arras cedex  
tél : 03 21 23 31 31

### ● La Protection Maternelle Infantile (PMI)

**MDS site de Boulogne**  
153 rue de Brequerecque  
BP 767  
62321 Boulogne sur mer cedex

### ● Services de psychiatrie infanto juvénile

Ces services s'adressent en général aux enfants porteurs de pathologies psychiatriques lourdes et ne traitent pas les enfants en difficulté spécifique avec les apprentissages en dehors de tout trouble psycho affectif.

### ● Centre Hospitalier de Boulogne

**Service de pédiatrie**  
Dr Mohamed Hage  
Dr Jean-François Lemaitre

## **Recensement des actions et des initiatives en matière de repérage, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement auprès d'enfants présentant des troubles spécifiques d'apprentissage**

### **- Secteur de Calais -**

#### **Contexte local**

Le secteur de Calais dispose de peu de possibilités de repérage, dépistage, diagnostic et prise en charge des enfants porteurs de troubles spécifiques d'apprentissage.

Le centre hospitalier de Calais dispose de deux services où des enfants présentant des troubles d'apprentissage peuvent être examinés : le service de néonatalogie et le service de pédiatrie. Les ressources en neuropsychologue paraissent insuffisantes cependant pour faire face aux besoins.

Le CAMSP de Calais suit depuis longtemps un certain nombre d'enfants à risque ou handicapés, souvent dès la sortie de la maternité ou du service de néonatalogie. Le CAMSP a développé depuis sa création une démarche spécifique par rapport aux troubles neuropsychologiques, avec formations et compétences reconnues en la matière.

Le SESAD Boris Vian a développé des compétences sur le plan de l'accompagnement depuis de longues années, surtout pour les enfants dyspraxiques ou dysphasiques. Cet établissement recevait des enfants handicapés moteurs ou sensoriels, chez lesquels les troubles d'apprentissage secondaires ont permis de développer un savoir-faire particulier.

L'IEM d'Audruicq reçoit des enfants dyspraxiques, en cas d'impossibilité de scolarisation ordinaire. Ceci touche une population restreinte, car l'essentiel de la population de l'IEM est constitué d'enfants avec handicap moteur, objet de l'agrément de l'IEM.

Sur le plan de la prise en charge, les insuffisances quantitatives de la zone sont manifestes et les ressources disponibles actuellement sont bien en deçà des besoins. Cette zone, en grande difficulté sociale, est donc encore pénalisée par l'absence de moyens techniques et humains adaptés.

#### **Partenariats**

Des partenariats ont été mis en place entre les crèches et haltes garderies et les services de PMI, pour signaler les enfants à risque. Le partenariat existe également entre les services de PMI et de santé scolaire, afin qu'un enfant à risque ne soit pas « abandonné » lorsqu'il passe en CP. Le CAMSP et le centre hospitalier ont depuis longtemps travaillé ensemble dans ce domaine des troubles d'apprentissage, en particulier dans le cadre du réseau Périnatalité.

#### **Actions et initiatives**

### *En matière de repérage et de dépistage*

- En lien avec le réseau PAULINE (périnatalité), les grands prématurés et les enfants à risque sont examinés au CAMSP, de même que les petits enfants scolarisés en maternelle qui ont été signalés par la PMI.
- Au niveau de la PMI, les enfants en difficulté par rapport aux apprentissages sont dépistés par l'ERTL 4, et les résultats sont adressés au médecin scolaire lorsque l'enfant passe en GSM. L'accompagnement des parents par APRIS 62 est également sollicité en cas de besoin.
- Au niveau de l'école, il ne semble pas exister d'actions de dépistage systématique des troubles du langage en maternelle, en dehors du bilan avant l'entrée en CP. Par contre, dans une circonscription seulement, des dépistages peuvent être effectués en maternelle (DPL 3), avec suivi éventuel par APRIS 62 pour accompagner les parents vers des rééducations orthophoniques.
- Des dispositifs de réussite éducative existent sur la ville de Calais, mais leur action n'est pas bien reliée actuellement à celles des autres acteurs de santé du territoire.

### *En matière de diagnostic*

La fonction « diagnostic » s'exerce dans le cadre de consultations spécialisées qui peuvent être proposées soit par :

- le Centre Hospitalier de Calais (Dr Poher, Dr Lebas) voit les enfants en consultation. Les bilans neuropsychologiques sont difficiles à mettre en place, les psychologues scolaires réalisent une partie du travail, celle du CAMSP une autre partie si les enfants sont déjà suivis. Une neuropsychologue du service de néonatalogie peut voir les anciens prématurés dans le cadre de leur suivi à long terme.
- Une psychologue libérale peut également apporter sa contribution dans la réalisation de bilans pour certains enfants. Bien entendu les orthophonistes libérales sont sollicitées chaque fois que nécessaire.
- Si les troubles sont plus complexes, surtout pour des enfants de plus de 6 ans, l'enfant sera orienté en bilan vers le CRDTA ou la consultation pluridisciplinaire de Mme Boidein, avant d'être suivi dans la zone pour une prise en charge thérapeutique.

### *En matière d'accompagnement*

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter selon la nature et la gravité des troubles :

- Pour certains enfants, le soutien du RASED et/ou d'une rééducation en secteur libéral (orthophonistes) est suffisant. Il s'agit principalement des enfants dyslexiques, pour lesquels les libéraux effectuent l'essentiel du travail. Cependant leur parcours est souvent semé d'embûches à tous les stades de la prise en charge, et leurs familles ont souvent besoin de divers soutiens pour la vie quotidienne.



- Pour les dysphasiques graves et certains enfants dyspraxiques, le SESAD Boris Vian à Calais pourrait prendre en charge, mais la liste d'attente est longue, car ce domaine n'est pas la base principale de travail du SESAD et n'est pas désigné dans l'agrément, le service doit se recentrer prochainement sur son agrément réel... En réalité, la plupart de ces enfants sont actuellement scolarisés sans suivi pluridisciplinaire.
- Deux ergothérapeutes libérales exercent à Calais, leur action devrait intervenir en complémentarité avec les autres acteurs du secteur, en particulier les médecins prescripteurs.
- Pour quelques enfants présentant des troubles graves et complexes du neurodéveloppement qui empêchent leur scolarisation, l'IEM d'Audruicq peut les accueillir et leur permettre une scolarisation sur mesure.
- Une UPI à Coulogne était dédiée aux troubles du langage écrit, dans un collège où des actions pédagogiques ont été organisées depuis plusieurs années en direction des jeunes dyslexiques. Ce collège continuera à accueillir des jeunes en difficulté avec le langage écrit, mais son statut d'UPI disparaîtra à la rentrée 2008.

## Pistes de travail

Le comité de suivi local souhaite poursuivre un *travail sur le parcours de soins* de ces enfants porteurs de troubles d'apprentissage. Les circuits de repérage, dépistage et diagnostic gagneraient probablement à être travaillés, ce qui favoriserait une meilleure utilisation des ressources locales disponibles.

Il serait intéressant dans la zone de Calais *d'organiser des actions de formation* sur les troubles d'apprentissage, tant en matière de diagnostic que de prise en charge, en direction des personnels soignants mais aussi des personnels enseignants. Le réseau Neurodev pourrait être un promoteur dans l'organisation d'actions de ce type, et l'utilisation des ressources locales ou voisines serait à étudier.

## Conclusion

En matière de repérage et dépistage, les moyens manquent, mais de nombreuses actions de dépistage et de nombreux repérages coexistent sur le terrain. Une harmonisation des moyens et une élaboration des parcours de soins pourraient peut-être améliorer la situation. Le comité de suivi local souhaite travailler sur ce thème dans les mois qui viennent.

Les possibilités de diagnostic sont à la fois multiples et déficitaires, en effet les moyens en techniciens spécialisés en la matière sont particulièrement faibles dans la zone. Des actions de formation seraient à mettre en œuvre dans les années à venir afin de sensibiliser les praticiens libéraux sur ce thème.

Les prises en charge sur le terrain semblent déficitaires sur le plan quantitatif et parfois qualitatif pour la plupart des troubles spécifiques d'apprentissage.

## Répertoire des différents acteurs repérés sur le territoire

### ● Les services spécialisés

#### **CAMSP de Calais (Vie Active)**

23 Bis, Rue Auber  
62100 CALAIS  
03.21.46.48.30 / 03.21.46.48.39  
[camspcalais@vieactive.asso.fr](mailto:camspcalais@vieactive.asso.fr)  
*Agrément* : 60 places

#### **SESAD Boris Vian à Calais (Vie Active)**

14, Rue Jeanne d'Arc  
62100 CALAIS  
03.21.19.10.20 / 03.21.19.10.29  
[sessdcalais@vieactive.asso.fr](mailto:sessdcalais@vieactive.asso.fr)  
*Agrément* : 30 places

### ● Les établissements spécialisés

#### **IEM l'arpège à Audruicq (Cazin-Perrochaud)**

Rue d'Ardres  
62370 AUDRUICQ  
Tel 03 21 85 19 09 / 03 21 85 50 61  
*Agrément* : 20 places

### ● L'Éducation nationale

#### **Inspection Calais ASH**

Rue de Montréal  
62100 Calais  
TEL 03 21 36 12 16

### ● La Protection Maternelle Infantile (PMI)

#### **MDS Calais**

Rue Gaillard  
62100 Calais  
03 21 00 02 00 pour Calais 1  
03 21 00 01 50 pour Calais 2

### ● Services de psychiatrie infanto juvénile

Ces services s'adressent en général aux enfants porteurs de pathologies psychiatriques lourdes et ne traitent pas les enfants en difficulté spécifique avec les apprentissages en dehors de tout trouble psycho affectif.

● **Centre Hospitalier de Calais**

**Service de pédiatrie**

Dr François Lebas

Bilans psychologiques par le réseau NEURODEV

11, Rue du commerce

BP 339

62107 CALAIS CEDEX

03.21.46.33.70

**Service de néonatalogie**

Dr Martine Poher

11, Rue du commerce

BP 339

62107 CALAIS CEDEX

03.21.46.33.70

## **Recensement des actions et des initiatives en matière de repérage, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement auprès d'enfants présentant des troubles neuro-psychologiques**

### **- Secteur de Lens -**

#### **Contexte local**

Le secteur lensois bénéficie d'une offre d'équipements relativement diversifiée, où tous les types d'établissements sont représentés. Les enfants ayant des troubles spécifiques d'apprentissage représentent une population connue de ces structures spécialisées (services et établissements). Celles-ci ont développé des compétences sur le plan du diagnostic et de l'accompagnement depuis de longues années.

Plusieurs établissements ou services d'éducation et de soins à domicile (IEM de Liévin, SESSD de Liévin, SESAD Jean Macé) disposent de places dédiées spécifiquement à ces enfants. Dans la zone, peu d'établissements se sont intéressés à ces troubles plus spécifiquement, ce sont souvent des établissements qui au départ recevaient des enfants handicapés moteurs ou sensoriels, chez lesquels les troubles d'apprentissage secondaires ont permis de développer un savoir-faire particulier.

Les enseignants du secteur ont développé une certaine sensibilité à ces questions, ce qui a permis l'éclosion de CLIS et d'UPI spécialisées, mais il existe encore un déficit d'information important parmi les personnels enseignants sur le parcours de diagnostic et de soins et sur les adaptations quotidiennes de l'enseignement pour ces enfants.

#### **Partenariat et coopérations**

Le Comité local d'organisation sanitaire et sociale (CLOSS) est un excellent outil de concertation entre les partenaires médicosociaux, de l'Education Nationale et du secteur de psychiatrie infanto juvénile. Toutefois sa composition n'inclut pas les acteurs du service de pédiatrie du CH de Lens. Par ailleurs son objet n'est pas la réflexion en matière de parcours coordonné de santé ou de santé publique sur la zone.

Les relations entre les acteurs de terrain sont bonnes, elles gagneraient en efficacité si davantage de concertation pouvait être organisée sur le thème des troubles d'apprentissage, entre les acteurs libéraux, sanitaires et médicosociaux.

## Actions et initiatives

### *En matière de repérage et de dépistage*

- Au niveau de la PMI, les bilans de 4 ans sont organisés dans les écoles avec repérage des difficultés d'apprentissage (ERTL 4), et consultations d'enfants amenés par leurs parents pour un trouble repéré par eux ou par des enseignants
- Au niveau de l'école, il ne semble pas exister d'actions de dépistage systématique des troubles du langage en maternelle, en dehors du bilan avant l'entrée en CP. Par contre, des dépistages peuvent être effectués par le RASED en maternelle, à la demande, avec suivi éventuel

### *En matière de diagnostic*

La fonction « diagnostic » s'exerce dans le cadre de consultations spécialisées :

- le Centre Hospitalier de Lens (Dr Evelyne Bernard, Dr Marie-Pierre Lemaître, Dr Philippe Pernes) en lien avec le réseau Neurodev pour les bilans neuropsychologiques,
- les CAMSP (Dr Marie-Bertille Dehouck et Dr Laurence Auvin) voient les enfants en bilan puis organisent des prises en charge si nécessaire, pour les enfants de moins de 6 ans.
- le SESAD APF (Dr Anne Wilquin) réalise également des bilans préalables à une prise en charge, avec examens neuro-psychologiques et ergothérapeutiques si nécessaire
- le recours au CRDTA et à la consultation pluridisciplinaire de Mme Boidein à Lille sont organisés si les ressources locales n'ont pas permis d'établir un diagnostic fiable, en particulier quand certains examens paramédicaux ne sont pas accessibles simplement par la famille pour diverses raisons de carte sanitaire, de listes d'attente ou de conditions sociales difficiles.
- Les CMP voient sans aucun doute des enfants relevant de ces troubles, la communication ne passe pas toujours parfaitement entre ces services et les autres acteurs médicaux de la zone, pour diverses raisons, et une action de concertation serait peut-être bienvenue.

L'attente pour obtenir un rendez-vous dans les différentes structures possibles est de 6 à 9 mois, sauf pour les CAMSP, ce qui retarde considérablement les possibilités de réponses thérapeutiques, surtout pour les enfants d'âge scolaire.

Depuis l'arrivée de la correspondante associative locale sur la zone de Lens, les familles rencontrées par elle préparent mieux leurs rendez-vous de consultation neuropédiatrique, et arrivent en ayant préalablement rassemblé divers éléments qui permettent d'arriver rapidement à une hypothèse diagnostique fiable et de gagner une consultation, c'est-à-dire au minimum trois mois, pour établir un diagnostic en matière de trouble d'apprentissage.

La mise en commun de dossiers sur le secteur pose encore problème dans certains cas, il serait souhaitable de travailler sur ce sujet et sur le parcours de l'enfant et les complémentarités possibles en matière de diagnostic.

### *En matière d'accompagnement*

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter selon la nature et la gravité des troubles :

- Pour certains enfants, le soutien du RASED et/ou d'une rééducation en secteur libéral est suffisant. Il s'agit principalement des enfants dyslexiques. Cependant leur parcours est souvent semé d'embûches à tous les stades de la prise en charge, et leurs familles ont souvent besoin de divers soutiens pour la vie quotidienne et parfois l'acceptation de la situation de handicap.
- Pour les dyspraxiques, le SESSD et l'IEM de l'APF à Liévin peuvent prendre en charge, la liste d'attente est longue... Les liens avec l'école sont importants, il est nécessaire chaque année de reformuler les recommandations car l'enfant change d'enseignant. Une ergothérapeute libérale vient à domicile chez certains enfants, ce qui permet une prise en charge quand celle-ci peut être un peu disciplinaire.
- Pour les enfants dysphasiques graves, le SESAD Jean Macé les accueille et les suit.
- L'UPI d'Avion reçoit des enfants porteurs de troubles spécifiques du langage en collège, avec une prise en charge de 5 jeunes par niveau de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, dans une prise en charge décloisonnée avec les classes ordinaires.
- Pour les enfants dyscalculiques, rien n'existe vraiment sur le terrain...

### **Pistes de travail**

#### **① Définir un parcours de soins basé sur la description de signes d'appel (ou de signes d'alerte), à destination des intervenants non soignants auprès des enfants**

En vue d'améliorer le repérage des enfants (éviter tout signalement par excès ou par défaut), il conviendrait de rechercher un consensus sur les signes d'appel et d'en faire une communication aux intervenants de première ligne (RASED, psychologues scolaires et puéricultrices de la protection maternelle infantile).

Ces partenaires devraient également recevoir une information sur les parcours de soins en matière de diagnostic et de traitement, afin d'éviter les doublons ou les allongements de listes d'attente pour des enfants déjà vus par ailleurs.

#### **② Promouvoir des séances de discussion ou formation avec les praticiens libéraux ou d'autres partenaires sur les troubles d'apprentissage**

Le comité de suivi local du réseau Neurodev pourrait organiser une soirée de discussion ou de formation avec les paramédicaux libéraux, sur le thème des troubles d'apprentissage. Il

faudrait pouvoir transmettre quelques messages forts, préparés auparavant par le comité de suivi local, sur le parcours de soins, du dépistage au diagnostic et à la prise en charge, on pourrait aussi décrypter les sigles multiples qu'on utilise dans le secteur.

Une mise en commun des médecins de la zone avec les psychiatres et les autres acteurs du CMP pourrait permettre de connaître mieux les pathologies qu'ils rencontrent et les points communs au sujet de ces enfants entre psychiatrie et pédiatrie. L'absence d'écrits du secteur psychiatrique est gênante pour le suivi ultérieur des enfants, il serait intéressant d'en parler.

## **Conclusion**

En matière de repérage et dépistage, l'existant paraît assez peu développé. Les acteurs locaux craignent le risque de diagnostiquer des enfants et de ne rien pouvoir leur proposer ensuite en matière de rééducation ou suivi, c'est pourquoi ils n'insistent pas pour une augmentation de la prévention et du repérage systématique.

On peut donc conclure que sur cette zone il existe des possibilités de diagnostic et accompagnement. Le déficit semble nettement quantitatif, ce qui entraîne l'allongement des listes d'attente dans toutes les structures, mais aussi qualitatif, dans les complémentarités entre les acteurs de terrain, tant pour le diagnostic que pour la prise en charge.

## Répertoire des différents acteurs repérés Zone de Lens

### ● Les services spécialisés

**CAMSP de Liévin (PEP 62)**  
3, Bât Le vent d'Autan  
Rue Eugène Varlin  
Résidence « Vent de Bise »  
62800 LIEVIN  
03.21.72.74.40 / 03.21.72.74.45  
[camsplievin@wanadoo.fr](mailto:camsplievin@wanadoo.fr)

**CAMSP de Hénin (PEP 62)**  
334, Rue de l'Abbaye  
62110 HENIN – BEAUMONT  
03.21.13.76.76 / 03.21.13.76.75  
[camsphb@wanadoo.fr](mailto:camsphb@wanadoo.fr)

**SESSD de Liévin (APF)**  
Avenue Lamendin  
62800 LIEVIN  
03.21.45.53.52 / 03.21.45.02.81  
[sessd.apf.lievin@wanadoo.fr](mailto:sessd.apf.lievin@wanadoo.fr)  
*Agrément : 35 places*

**SESSAD Jean Macé à Liévin (Vie Active)**  
Ecole Jean Macé  
104, Rue Jules Ferry  
62800 LIEVIN  
03.21.72.09.54 / 03.21.72.76.99  
[sessadlievin@vieactive.asso.fr](mailto:sessadlievin@vieactive.asso.fr)  
*Agrément : 45 places*

### ● Les établissements spécialisés

**IEM Vent de bise Liévin (APF)**  
Intégré à l'école Berteloot  
Rue A. Blanqui  
BP 129  
62503 LIEVIN CEDEX  
03.21.72.75.00 / 03.21.72.75.05  
[contact@iemapflievin.asso.fr](mailto:contact@iemapflievin.asso.fr)  
*Agrément : 75 places*

### ● L'Education nationale

Pour tout renseignement, s'adresser à l'**Inspection Académique**,  
20 boulevard de la liberté, SP 16, 62021 Arras cedex  
tél : 03 21 23 31 31



## ● Les services de psychiatrie infanto-juvénile

**CMP de Lens**  
Rue Auguste Lefebvre  
62300 LENS  
03.21.69.15.28

**CMP d'Hénin**  
10, Rue Henri Barbusse  
62110 HENIN-BEAUMONT  
03.21.08.84.00

**CMP de Carvin**  
97, Rue Salvador Allendé  
62220 CARVIN  
03.21.08.91.50

## ● La Protection Maternelle Infantile (PMI)

**MDS de l'Audomarois**  
16 rue du Saint Sépulcre  
BP 351  
62505 Saint Omer cedex

## ● Centre Hospitalier de Lens

**Service de pédiatrie**  
Dr Evelyne Bernard, Dr Marie-Pierre Lemaitre, Dr Philippe Pernes  
99, Route de la Bassée  
BP 9  
62308 LENS CEDEX  
03.21.69.11.04

## **Recensement des actions et des initiatives en matière de repérage, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement auprès d'enfants présentant des troubles spécifiques d'apprentissage**

### **- Secteur de Montreuil -**

#### **Contexte local**

La question des enfants porteurs de troubles d'apprentissage a été abordée depuis plusieurs années et une sensibilisation importante des différents personnels en contact avec des enfants jeunes a été réalisée. Au niveau du dépistage et du repérage, les actions existantes gagneraient à être davantage coordonnées. Les enseignants et psychologues scolaires ont encore trop souvent tendance à orienter tous les enfants pour le diagnostic vers le CRDTA, alors que des ressources locales existent. Un effort de communication devrait être fait dans leur direction.

Le centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil (CHAM) dispose d'un service de pédiatrie, où un neuropédiatre vient consulter une fois par mois (Dr Hage), et où une consultation en direction des troubles d'apprentissage est organisée régulièrement (Dr Declercq). La neuropsychologue du réseau vient une fois par mois réaliser des bilans sur prescription du pédiatre ou du neuropédiatre.

Plusieurs établissements ont développé des compétences par rapport à ce type d'enfants ou de jeunes : le SESSD de l'IEM Thalassa à Berck, l'IEM de Rang du Fliers, l'EREEM de Berck, et récemment un SESAD spécifique pour troubles du langage s'est ouvert au Touquet. Les praticiens libéraux sont également très sollicités.

#### **Partenariats**

Les acteurs de terrain se connaissent bien et un certain nombre de partenariats existent sur le terrain. La formalisation des parcours de soins pourrait peut-être s'améliorer par une réflexion concertée, qui pourrait se développer dans le cadre du comité de suivi local du réseau Neurodev.

#### **Actions et initiatives**

##### *En matière de repérage et de dépistage*

- Au niveau de la PMI, les enfants en difficulté par rapport aux apprentissages peuvent être accompagnés, et les résultats inquiétants sont adressés au médecin scolaire lorsque l'enfant passe en CP. L'accompagnement des parents par APRYS 62 est également sollicité en cas de besoin.
- Au niveau de l'école, il existe des actions de dépistage mais elles ne sont pas systématiques, mais plutôt variables selon les secteurs. Les examens à l'entrée en CP

sont réalisés systématiquement, les troubles d'apprentissage y font l'objet d'une attention toute particulière, les médecins ayant été très sensibilisés à cette question. Les enfants à problème sont accompagnés vers les lieux de diagnostic et les orthophonistes libérales.

- Des actions de dépistage sont mises en œuvre dans le cadre des programmes de réussite éducative, mais il n'y a pas d'organisation systématique sur l'ensemble de la zone.

### *En matière de diagnostic*

La fonction « diagnostic » s'exerce dans le cadre de consultations spécialisées :

- le Centre Hospitalier de Montreuil (Dr Hage, Dr Declercq) voit les enfants en consultation. Les bilans neuropsychologiques sont réalisés par les psychologues scolaires ou la neuropsychologue du réseau qui vient une fois par mois.
- Si les troubles sont très complexes, l'enfant sera orienté en bilan vers le CRDTA ou la consultation pluridisciplinaire de Mme Boidein, avant d'être suivi dans la zone pour une prise en charge thérapeutique.
- L'IEM de Rang du Fliers souhaite développer un projet permettant de mettre son plateau technique (orthophonistes, ergothérapeute, psychomotricienne et neuropsychologue) à disposition du CHAM, par le biais d'un centre ressource utilisable par les libéraux également, pour aider au diagnostic.

### *En matière d'accompagnement*

- Le SESSD du Touquet, lié au CEJS d'Arras, accueille exclusivement les enfants présentant des troubles sévères du langage oral ou écrit. Il s'est ouvert récemment et accompagne les enfants au sein d'une scolarité adaptée en milieu ordinaire le plus souvent possible.
- Le SESSD « Odyssée », lié au CEM Thalassa, accompagne quelques enfants dyspraxiques, mais principalement des enfants handicapés moteurs, qui présentent souvent des troubles neuropsychologiques associés à leur handicap moteurs.
- Un certain nombre de jeunes peuvent être accueillis à l'IEM de Rang du Fliers. Au départ, cet établissement suivait des adolescents traumatisés crâniens avec troubles neuropsychologiques, ce qui lui a permis d'acquérir un savoir faire en ce domaine. Des jeunes en grave difficulté d'apprentissage lui sont maintenant parfois adressés, bien que ceci ne soit pas inscrit dans son agrément.
- Le CEM Thalassa et l'EREEM de Berck n'accueillent pas d'enfants présentant uniquement des troubles spécifiques d'apprentissage, leur population est constituée de jeunes présentant des troubles moteurs importants avec ou sans troubles neuropsychologiques associés.

- Une UPI accueille pour leur scolarité les jeunes collégiens porteurs de troubles spécifiques du langage.

Il reste beaucoup d'enfants pour lesquels le diagnostic reste trop tardif et ne peut être suivi d'une prise en charge suffisante, par manque de moyens techniques et humains spécifiques. Ils sont suivis en libéral par des orthophonistes pas toujours assez formés. Aucun accompagnement libéral n'est possible en ergothérapie ou psychomotricité.

## Pistes de travail

Le comité de suivi local souhaite poursuivre un *travail sur le parcours de soins* de ces enfants porteurs de troubles d'apprentissage. Les circuits de repérage, dépistage et diagnostic gagneraient probablement à être travaillés de manière concertée entre tous les acteurs de santé de la zone, ce qui permettrait de favoriser une meilleure utilisation des ressources disponibles. Une réunion des médecins de la zone est à l'ordre du jour dans le cadre du comité de suivi local du réseau Neurodev, pour commencer à travailler sur ce sujet.

## Conclusion

En matière de repérage et dépistage, de nombreuses actions de dépistage et de nombreux repérages coexistent sur le terrain. Une harmonisation actions mises en oeuvre pourraient peut-être améliorer la situation.

Les possibilités de diagnostic sont à la fois multiples et déficitaires, en effet les moyens en techniciens spécialisés en la matière sont particulièrement faibles dans la zone. Une réflexion et une concertation pourrait être proposée dans le cadre du réseau NEURODEV, avec en priorité une réunion des médecins concernés dans la zone, afin d'harmoniser les pratiques et de rendre les parcours de diagnostic plus cohérents.

Les prises en charge sur le terrain semblent déficitaires sur le plan quantitatif pour la plupart des troubles spécifiques d'apprentissage, malgré les quelques structures en place, qui ne peuvent suffire à la tâche.

## Répertoire des différents acteurs repérés Zone de Montreuil

### ● Les services spécialisés

**SESAD "Le Muguet." (CEJS)**  
4 avenue de Trépiéd.  
62540 LE TOUQUET.  
03.21.94.10.72 / 03.21.84.70.48

**SESAD l'odyssée (Cazin - Perrochaud)**  
Les Moulins Beaussault  
520, Rue de l'Impératrice  
62600 Berck  
03.21.89.44.50 / 03.21.89.44.81  
Agrément : 20 places

### ● Les établissements spécialisés

|   |   |
|---|---|
| <p><b>IEM de Rang du Fliers (Hopale)</b><br/>3128 Route de Berck<br/>BP18 62180 RANG DU FLIERS<br/>03.21.09.02.11 / 03.21.84.74.20<br/><i>Agrément : 140 places</i></p> <p><b>EREEM de Berck (PEP 62)</b><br/>Avenue Saint Exupéry BP99<br/>62603 BERCK<br/>03.21.09.12.11 / 03.21.84.89.93</p> | <p><b>IEM Thalassa (Cazin – Perrochaud)</b><br/>Les Moulins Beaussault<br/>520, Rue de l'Impératrice<br/>62600 Berck<br/>03.21.89.44.50 / 03.21.89.44.81<br/><a href="mailto:thalassa.cazin@free.fr">thalassa.cazin@free.fr</a><br/><i>Agrément : 60 places</i></p> |
|---|---|

### ● L'Éducation nationale

Pour tout renseignement, s'adresser à l'**Inspection Académique**,  
20 boulevard de la liberté, SP 16, 62021 Arras cedex  
tél : 03 21 23 31 31

### ● La Protection Maternelle Infantile (PMI)

**MDS de Montreuil**  
3 rue Sadi Carnot  
BP 54  
62170 Montreuil

## ● Services de psychiatrie infanto juvénile

Ces services s'adressent en général aux enfants porteurs de pathologies psychiatriques lourdes et ne traitent pas les enfants en difficulté spécifique avec les apprentissages en dehors de tout trouble psycho affectif.

## ● Centre Hospitalier de Montreuil

### **Service de pédiatrie**

Dr Régis Lefebvre,

Dr Hage, Dr Declercq

BP8

62180 RANG DU FLIERS

03.21.89.46.51

## Recensement des actions et des initiatives en matière de repérage, de dépistage, de diagnostic et d'accompagnement auprès d'enfants présentant des troubles neuro-psychologiques

### - Secteur audomarois -

#### Contexte local

Le secteur audomarois bénéficie d'une offre d'équipements diversifiée (cf. ci-dessus). Les enfants ayant des troubles neuro-psychologiques représentent une population connue de ces structures spécialisées (services et établissements). Celles-ci ont développé une compétence sur le plan du diagnostic et de l'accompagnement. D'ailleurs, plusieurs services d'éducation et de soins à domicile (Vie Active, Association Jules Catoire) disposent de places dédiées spécifiquement à ces enfants. De même, le CAMSP y consacre une part importante de son activité et a investi dans divers partenariats (santé, social et scolarité, libéraux).

L'Education Nationale (médecine scolaire, RASED, psychologues scolaires) a pour sa part mis en place des moyens de repérage et de détection et travaille en lien avec ce secteur spécialisé. *Problème de non couverture de la zone en ce qui concerne le dépistage et la prise en charge dans les établissements scolaires par manque de médecins scolaires et déficit en psychologues scolaires, ce qui surcharge les structures dédiées, comme le CAMSP ou les SESAD spécifiques.*

#### Partenariat et coopérations

Des coopérations de travail se développent depuis plusieurs années entre CMP – CAMSP – SESAD (APEI) et SESAD (Vie Active). Elles permettent de mieux coordonner les soins auprès des enfants et d'assurer leur continuité (régulation de la liste d'attente). Médecins, Neuro-psychologues, Assistantes sociales des services respectifs étudient ensemble les dossiers à raison d'une fois toutes les 6 semaines (voire d'une fois par mois) [170 dossiers étudiés en concertation durant l'année 2006]. Le SESSD de l'APF, nouvellement installé, y participe également.

Par ailleurs, des concertations mobilisant plus largement les acteurs de la santé (CH Saint Omer), les services de PMI, les services de pédopsychiatrie et le CAMSP sont organisées régulièrement dans la zone.

D'autres concertations concernent le CMP d'Aire, le RASED et les médecins et psychologues scolaires, et d'autres entre les SESSAD et le RASED ou les services de pédopsychiatrie.

Ces concertations contribuent à la connaissance mutuelle de tous les intervenants mais aussi à la régulation de la couverture de soins et d'accompagnement médico-social.

A partir de là, diverses initiatives ont pu être menées : réunions d'information à thème, ouvertes au secteur libéral (rééducation de la dysphasie, présentation de logiciels de lecture et de dictée vocale etc.).

## Actions et initiatives

### *En matière de repérage et de dépistage non spécifique*

- Au niveau du service de pédiatrie du CH de Saint Omer, Suivi des prématurés (< 28 semaines) par le CAMSP en lien avec les médecins hospitaliers  
129 enfants ont été examinés au CHSO par le CAMSP en 2006 (extrait rapport 2006)
- Au niveau de la PMI, bilans de 4 ans organisés dans les écoles avec repérage des difficultés d'apprentissage, et consultations d'enfants
- Au niveau de l'école, dans certaines écoles, passation du DPL3 pour le repérage des difficultés de langage, réalisé par les enseignants. La correction du test est assurée par une orthophoniste.
- Dépistage effectué par le RASED en maternelle, à la demande, avec suivi éventuel

### *En matière de diagnostic*

La fonction « diagnostic » s'exerce dans le cadre de consultations spécialisées :

- le Centre Hospitalier de Saint Omer en relais avec le réseau régional des Troubles du Neuro-Développement (Neurodev) pour les bilans neuropsychologiques,
- le médecin du CAMSP voit les enfants en consultation puis demande des bilans externes [24 bilans neuro-psychologiques et 6 bilans ergothérapeutiques en 2006]
- le médecin du SESAD (Vie Active) réalise également des consultations externes [41 enfants en 2006], suivis par des bilans neuro-psychologiques (26 en 2006) et des bilans ergothérapeutiques (3 en 2006)

### *En matière d'accompagnement*

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter selon la nature et la gravité des troubles :

- Pour certains enfants, le soutien du RASED et d'une rééducation en secteur libéral est suffisant. Pour ces enfants, le CAMSP, le SESAD Vie Active de Longuenesse ou le CMP peuvent néanmoins effectuer un bilan, un suivi ou une prise en charge, selon les besoins de l'enfant.
- D'autres enfants peuvent être pris en charge par le CAMSP [21 suivis réguliers en 2006 dont 6 dyspraxies et 5 dysphasies]. Certains pourront ensuite être orientés en SESAD (27 enfants) sur des places spécifiques.
- D'autres encore pour lesquels sont associés différents troubles neuropsychologiques et une déficience (intellectuelle, motrice ou sensorielle) seront accompagnés par un SESAD non dédié aux troubles spécifiques d'apprentissage, voire un IME ou un IEM (cf. enquête de recensement). Le SESSD (APF) suit pour une part de ses accueils (20%) des enfants porteurs de dyspraxie.



- Une UPI à Wizernes et une CLIS à Longuenesse accueillent les enfants présentant des troubles du langage oral ou écrit. Dans les SEGPA, il est probable que certains jeunes n'ayant pas été dépistés soient accueillis en raison des retards scolaires liés à des troubles d'apprentissage, mais ceci n'est pas connu avec précision.
- Une 6<sup>e</sup> du collège St Bertin, non reconnue comme spécialisée, accueille des enfants dyslexiques (parmi d'autres)
- Formation sur la dysphasie et la dyspraxie (deux jours), destinées aux enseignants des écoliers du SESAD de Longuenesse, dispensée par le SESAD, à l'initiative de l'IEN.

## Pistes de travail

### ① *Définir une méthode d'observation basée sur la description de signes d'appel (ou de signes d'alerte)*

En vue d'améliorer le repérage des enfants (éviter tout signalement par excès ou par défaut), il conviendrait de rechercher un consensus sur les signes d'appel et d'en faire une communication aux intervenants de première ligne (RASED, psychologues scolaires et puéricultrices de la protection maternelle infantile).

### ② *Développer des solutions de formation adaptées pour les adolescents concernés*

Les participants attestent d'une prise en compte satisfaisante des difficultés d'apprentissage jusqu'à l'âge de 16 ans. Mais, dès le moment où se pose la question de la formation et de l'insertion professionnelle, il existe un *vide institutionnel* c'est-à-dire qu'il n'existe aucune formation ni dispositif d'insertion professionnelle adaptés.

## Conclusion

On peut donc conclure que sur cette zone il existe des possibilités de repérage, dépistage, diagnostic et accompagnement. Apparemment le déficit semble plutôt quantitatif, ce qui entraîne l'allongement des listes d'attente dans toutes les structures. Des postes clé commencent à faire défaut, par la carence de moyens dans les services de l'Education Nationale (Médecins de santé scolaire et psychologues scolaires).

Au-delà de 16 ans, il existe par contre un manque de possibilités d'insertion professionnelle assez marqué, et ressenti particulièrement par l'ensemble des partenaires pour cette population.

## Répertoire des différents acteurs repérés Zone de Saint Omer

---

### ● Les services spécialisés

#### **CAMSP de l'audomarois (Vie Active)**

1 B, Avenue Léon Blum  
62 510 ARQUES  
03.21.12.33.00 / 03.21.12.33.09  
[camspaudomarois@vieactive.asso.fr](mailto:camspaudomarois@vieactive.asso.fr)  
Agrément : 30 enfants

#### **SESSAD « Le patio » (APEI)**

Rue du Grand Chemin vert – BP 46  
62 501 SAINT OMER Cedex  
03.21.98.92.10 / 03.21.12.98.97  
[Sessad.apei@wanadoo.fr](mailto:Sessad.apei@wanadoo.fr)  
Agrément : 35 places

#### **SSEFIS (Jules Catoire)**

Rue Le Sergeant  
62500 Saint Omer  
[crollandgoxe.cejs@free.fr](mailto:crollandgoxe.cejs@free.fr)  
Agrément : 25 enfants

#### **SESSD (APF)**

03.21.45.53.52 / 03.21.45.02.81  
[cddn.sessd@wanadoo.fr](mailto:cddn.sessd@wanadoo.fr)  
Agrément : 35 places

#### **SESSAD (Vie Active)**

3 place du Château  
62 120 AIRE SUR LA LYS  
03.21.11.11.20 / 03.21.11.11.29  
[sessadaire@vieactive.asso.fr](mailto:sessadaire@vieactive.asso.fr)  
Agrément : 25 places

#### **SESSAD (Vie Active)**

15 bis, rue de Lumbres  
62 919 LONGUENESSE  
03.21.38.95.30 / 03.21.38.95.391  
Agrément : 27 places dédiées  
spécifiquement aux troubles  
instrumentaux

### ● Les établissements spécialisés

Surlignage bleu pour les établissements concernés seulement à la marge par cette population.

#### **IEM « Arpège » (Cazin Perrochaud)**

Rue d'Ardres  
62 370 AUDRUICQ  
03.21.85.19.09 / 03.21.85.50.61  
[dominique.lasset@cazinperrochaud.fr](mailto:dominique.lasset@cazinperrochaud.fr)  
Agrément : 20 places

#### **IME « René Carbonnel » (Vie Active)**

Rue Ampère – BP 45  
62 967 LONGUENESSE  
03.21.12.51.00 / 03.21.12.51.29  
Agrément : 150 places

#### **IME « Jean Moulin » (Vie Active)**

Rue des Sablons – BP 62  
62 120 AIRE SUR LA LYS  
03.21.39.05.47 / 03.21.39.05.05  
[imeaire@vieactive.asso.fr](mailto:imeaire@vieactive.asso.fr)  
Agrément : 85 places

## ● L'Education nationale

Pour tout renseignement, s'adresser à l'**Inspection Académique**,  
20 boulevard de la liberté, SP 16, 62021 Arras cedex  
tél : 03 21 23 31 31

### **Médecine de santé scolaire**

Secteur de Saint Omer

Mr Goulois – Médecin de santé scolaire

Secteur d'Aire ?

**Problème de non couverture de la zone  
en ce qui concerne le dépistage et la  
prise en charge dans les établissements  
scolaires**

## ● Les services de psychiatrie infanto-juvénile

### **Etablissement Public de Santé Mentale (Service Dr Leuliet Aire - St Omer)**

20, rue de Busnes – BP 30  
62 350 SAINT VENANT  
03.21.63.66.43 / 03.21.63.65.97

### **CMP Aire**

Bd Foch  
62120 AIRE  
03.21.95.93.92/03.21.12.20.02

### **CMP Saint Omer**

Rue du rivage  
62500 Saint Omer  
03.21.98.94.06

## ● La Protection Maternelle Infantile (PMI)

### **Maison des Solidarités (MDS) de l'Audomarois**

Site de Saint Omer

Anne SPECQ – Médecin PMI  
Ilot Saint Louis  
16 rue Saint Sépulcre  
62500 Saint Omer  
03.21.12.28.30 / 03.21.12.28.49  
[specanne@cg62.fr](mailto:specanne@cg62.fr)

Site de Arques

Bénédicte POPINEAU – Médecin PMI  
25 avenue du général de Gaulle BP 32  
62510 Arques  
03.21.38.11.25 / 03.21.98.27.77  
[popineaubenedicte@cg62.fr](mailto:popineaubenedicte@cg62.fr)

## ● Centre Hospitalier de Saint Omer

### **Service de pédiatrie**

Dr Payelleville et Duval, neuropédiatres

CHRSO

62570 Helfaut

03.21.88.72.50/03.21.88.72.59

## Synthèse des résultats

Les fiches ont été synthétisées et présentées aux autorités de contrôle sous la forme suivante :

### Arras

- Repérage PMI et santé scolaire non spécifique, APRIS en ZEP à Arras
- Diagnostic: insuffisance des moyens de diagnostic et complémentarités à travailler
- Suivi totalement insuffisant et non organisé, peu de complémentarités, peu de ressources libérales et institutionnelles

*Moyens insuffisants ++ et désorganisés*

### Béthune

- Repérage systématique réalisé par PMI, Scolaire, APRIS en partenariat
- Diagnostic : insuffisance de moyens humains
- Pas de places médicosociales dédiées, quelques jeunes dyspraxiques à l'IEM

*Grave insuffisance de moyens  
pour le diagnostic et la prise en charge*

### Boulogne

- Repérage : partenariat de terrain effectif
- Diagnostic : moyens limites, aide du réseau
- Places médicosociales dédiées pour les jeunes dyspraxiques, rien par ailleurs, aides libérales encore insuffisantes

*Partenariats forts, actions RZ prévues, places insuffisantes*

### Calais

- Repérage PMI, scolaire et APRIS, CAMSP Calais
- Diagnostic : insuffisance de moyens ++, CAMSP et CH Calais débordés
- Suivi quelques dyspraxiques à Audruicq, quelques dysphasiques à Calais, élaboration des parcours de soins à travailler en réseau

*Carences graves Diagnostic et suivi*

### Lens

- Sensibilisation importante aux TAppr.
- Repérage PMI, Scolaire et APRIS
- Diagnostic partenarial réalisé, malgré des ressources très insuffisantes
- Places médicosociales dédiées, CLIS et UPI spécifiques, mais en petit nombre par rapport aux besoins
- Réflexion sur parcours entamée par CSL

*Moyens limites pour le diagnostic, insuffisants pour le suivi malgré des places dédiées*

## Montreuil

- Grande sensibilisation aux Troubles d'apprentissage.
- Repérages nombreux mais non coordonnés
- Diagnostic : moyens limités, aide du réseau
- Suivi: établissements médicosociaux multiples, mais pas assez de places, et manque de coordination important
- Travail sur parcours de soins souhaité avec le réseau

*Moyens Dg, suivis possibles, parcours de soins à travailler avec le réseau*

## Saint Omer

- Sensibilisation et formation ++
- Pb manque de médecins scolaires
- Dg : Partenariats ++, aide réseau
- Suivis multiples, MS ou libéraux
- Observation S. alerte à prévoir avec réseau, développer des formations pour jeunes avec TAppr.

*Partenariats forts, moyens présents limites*

## Cambrai

- Repérage non spécifique, sensibilisation débutante
- Diagnostic manque d'organisation, moyens disponibles faibles
- Places MS dyspraxiques, moyens insuffisants pour tous

*Sensibilisation et organisation nécessaires*

## Douai

- Sensibilisation ++ à tous niveaux
- Repérage ancien et organisé
- Dg : moyens et partenariats forts
- Places médicosociales pour les jeunes dyspraxiques, moyens insuffisants pour suivis, un projet de création sera travaillé avec le réseau

*Sensibilisation et moyens en place, en quantité insuffisante*

## Dunkerque

- Sensibilisation forte et multiple
- Repérage APESAL, PMI, scolaire
- Dg:partenaires médicaux multiples, manque de paramédicaux
- Suivis possibles pour tous troubles, CLIS et UPI, moyens insuffisants

*Sensibilisation, partenariats, manque de moyens de suivis*

## **Flandre intérieure**

- Peu de repérage
- Diagnostic : moyens spécifiques absents
- Pas de moyens de traitement

*Carence grave, quantitative et qualitative*

## **Lille Roubaix Tourcoing**

- Sensibilisation forte, densité maximale
- Actions de repérage multiples
- Centres ressources régionaux pour Diagnostic
- Diagnostic quotidien mal systématisé
- Moyens thérapeutiques insuffisants compte tenu de la densité de population

*Zone centre qui souffre d'un déficit de moyens malgré une activité intense*

## **Maubeuge**

- Sensibilisation et partenariat
- Repérage mal systématisé
- Diagnostic : moyens disponibles et reconnus
- Suivis quasiment inexistantes en MS, libéraux mal informés et formés, pourrait être travaillé en réseau

*Diagnostic satisfaisant, moyens de suivis insuffisants en quantité*

## **Valenciennes**

- Repérages multiples
- Bilans disponibles avec partenariats
- Moyens thérapeutiques faibles, places MS en prévision
- Réseau libéral organisé

*Partenariat public privé, moyens encore insuffisants*

## Pistes de travail

Sept réseaux locaux ont souhaité s'engager dans un travail de réflexion par rapport à ces troubles d'apprentissage, et les orientations qu'ils ont prises sont les suivantes :

### → Douai

Le comité de suivi local va travailler sur les besoins en matière de dispositif d'accueil des enfants concernés : classes regroupant des enfants en difficulté, création places SESAD, liens entre différentes prises en charge pour améliorer l'entrée de ces enfants dans les apprentissages.

### → Calais

Le comité de suivi local souhaite connaître mieux les dispositifs existants actuellement pour s'engager dans une réflexion sur le parcours de soins possible dans le Calaisis, les interactions entre les partenaires, et les nécessités de formation qui pourraient trouver des solutions locales pour améliorer les aides pédagogiques apportées à ces enfants.

### → Lens

Les partenaires locaux souhaitent s'investir dans deux domaines ; les aides par des auxiliaires de vie scolaire (missions, action concrète), et le repérage de signes d'appel ou d'alerte par les enseignants et l'accès au diagnostic, avec formation possible des enseignants dans ce domaine.

### → Montreuil

Le comité de suivi local a décidé de se lancer dans une étude du parcours de soins des enfants présentant des troubles d'apprentissage dans la zone, afin d'améliorer l'accès aux soins et au suivi par un diagnostic plus ciblé et plus rapide.

### → Saint Omer

Les acteurs locaux ont déjà mis en œuvre des formations des enseignants, mais ils souhaitent approfondir la description des signes d'alerte ou d'appel permettant de provoquer un accès au diagnostic, afin que le suivi puisse devenir plus précoce et laisser moins de séquelles en matière de retard des apprentissages. Le rôle des auxiliaires de vie scolaire fera également l'objet de travail par groupes avec la zone de Lens.

Des recherches et des actions en matière de formation professionnelle des jeunes concernés pourraient également être mises en œuvre dans la zone.

### → Cambrai

Les acteurs de la zone ont entamé un travail sur les conséquences des troubles des apprentissages sur la scolarité des jeunes concernés, et sur les moyens de minimiser les retards accumulés et de permettre des aménagements pédagogiques adaptés et judicieux. Les relations avec la MDPH et les enseignants référents seront travaillées dans ce contexte.

### → Maubeuge

Le comité de suivi local va réfléchir à la direction à donner à son action pour améliorer le repérage et le dépistage des jeunes présentant des troubles d'apprentissage, en matière de partenariat par exemple entre tous les acteurs de la zone.



## Conclusion

Ce travail de grande ampleur a permis de dresser un état des lieux qualitatifs des actions déjà mises en œuvre sur le terrain en matière de troubles d'apprentissage. Pour la première fois dans ce domaine, un recensement de l'existant a été réalisé dans l'ensemble de la région Nord Pas de Calais. Il manque peut-être encore quelques actions ponctuelles, en particulier sur la zone de Lille, qui fourmille d'initiatives parfois très locales, en raison du nombre élevé de partenaires en présence et de l'importance de la population de la zone.

Ce travail a permis que l'ensemble des acteurs de terrain s'assoient autour de la même table et valident un document unique pour chaque zone, ce qui en soi représente déjà une avancée significative. Les besoins de chaque zone ont pu être globalement exprimés, même si aucun chiffrage n'a été possible dans ce premier travail. Ce travail constitue un apport objectif, cohérent et reconnu par les acteurs de terrain pour servir de base à une programmation pluriannuelle en matière de troubles d'apprentissage.

Les principales constatations issues de ce travail peuvent se regrouper en quelques lignes de force :

- Nécessité de formation des acteurs de santé dans le domaine des troubles d'apprentissage
- Moyens quantitatifs perçus comme insuffisants partout, surtout pour le suivi après diagnostic
- Organisation des complémentarités à travailler en de multiples zones et au niveau régional
- Difficulté et nécessité du travail avec les enseignants, en particulier au niveau des signes d'alerte ou d'appel et des aménagements pédagogiques possibles et souhaitables.
- Nécessité de réfléchir à la formation professionnelle des jeunes les plus atteints par ces troubles, car ils ne peuvent trouver leur voie dans les formations générales, mais ne justifient pas une insertion en milieu spécialisé, simplement une adaptation profonde de certains dispositifs.

Les acteurs de terrain ont largement participé à ce travail, et dans 7 zones sur 14, ce travail a permis de démarrer des actions d'amélioration de la situation. Les comités de suivi locaux vont maintenant continuer à réfléchir et à trouver des moyens d'action pour que les enfants présentant des troubles d'apprentissage soient reconnus, soutenus, et qu'une réponse à la fois pédagogique et thérapeutique de qualité leur soit apportée dans chaque zone.

# **ANNEXES**

- Présentation et questionnaire d'enquête
- Nomenclatures et codifications
- Liste des personnes et organismes participant à la commission régionale « Troubles des apprentissages »

\*\*

## LES ENFANTS PRESENTANT DES TROUBLES D'ORDRE « NEURO-PSYCHOLOGIQUE »

### ● Pourquoi vouloir identifier ces enfants ?

Plusieurs établissements spécialisés dans le champ du handicap moteur observent dans leurs effectifs d'accueil, la montée en charge d'une catégorie d'enfants présentant des « troubles instrumentaux » d'origine neurologique. Ces enfants faiblement handicapés sur le plan moteur bénéficient généralement d'une bonne autonomie. En revanche, leurs troubles d'origine neurologique affectent leurs capacités de langage oral et écrit, leurs fonctions cognitives (attention, mémoire, résolution de problème) ou encore, leurs capacités de coordination motrice (ou visuo-motrice). Cela limite alors fortement les possibilités d'apprentissage et le suivi d'une scolarité entièrement normale.

De la même façon, certains enfants accompagnés par des services spécialisés dans la déficience intellectuelle présentent parfois de manière intriquée un retard mental et des difficultés d'ordre instrumental telles que la dysphasie.

Ces enfants dont le nombre tend à croître<sup>7</sup> nécessitent pour les établissements, une adaptation de leur accompagnement en particulier au niveau :

- du diagnostic dans le domaine médical et para-médical
- de l'accompagnement et le travail de rééducation.

Les équipes médico-sociales perçoivent également le besoin de faire évoluer leurs compétences pour s'adapter à l'évolution de la population qu'elles accueillent. Enfin, il conviendrait également sur le plan de l'offre d'équipements, d'organiser les relais et les réseaux<sup>8</sup> nécessaires à la continuité de leur accompagnement.

### ● Quels sont les objectifs de ce travail ?

L'objectif est double :

- repérer, identifier ces enfants et prendre la mesure des difficultés d'accompagnement (et/ou d'orientation) au moyen d'un questionnaire d'enquête
- engager une réflexion partagée entre les différents protagonistes, favoriser l'échange d'expériences concernant ces enfants, leur diagnostic et le travail de rééducation au sein d'un groupe de travail spécifique.

---

<sup>7</sup> La CDES confirme ce constat sans pouvoir précisément le chiffrer

<sup>8</sup> Cf. Orientation du schéma 2004-2008 « améliorer l'offre de suivi des enfants nécessitant une technicité spécifique » et en l'occurrence ceux présentant des troubles du « neuro-développement »

## ● Quel est le résultat attendu ?

Notre but est de pouvoir constituer un dossier « ressources » afin de restituer des résultats d'étude et relayer les réflexions du groupe de travail du point de vue du diagnostic, de la rééducation et de l'organisation de l'accompagnement.

## ● Consignes de remplissage de l'enquête

L'enquête se présente sous la forme d'un tableau (voir fichier au format xls) comportant 12 informations à renseigner (en colonnes). Chaque ligne correspond à **un enfant concerné par le champ de l'enquête c'est à dire présentant des troubles d'ordre « neuro-psychologique »**. Il doit y avoir autant de lignes renseignées qu'il y a d'enfants concernés. *Vous voudrez bien conserver une liste de ces enfants reprenant le numéro d'ordre indiqué dans le fichier excel.*

Pour les CAMSP, ce sont tous les enfants avec des troubles neuro-psychologiques ayant une consultation régulière.

Pour remplir ce tableau, il vous suffit soit :

- d'utiliser les codes – réponses proposées en vous aidant éventuellement des commentaires (les commentaires sont signifiés par un **onglet rouge**, il s'affiche lorsque vous positionnez votre curseur sur la cellule)
- de faire référence pour les rubriques **B**, **D** et **E**, aux nomenclatures et aux codifications jointes (doc.2).

Le retour du questionnaire peut se faire **avant le 30 juin 2006** par courrier ou par messagerie électronique à l'adresse suivante :

[p.dussart.creai-n-pdc@wanadoo.fr](mailto:p.dussart.creai-n-pdc@wanadoo.fr)

Noter également qu'il est essentiel que les rubriques **D** et **E** concernant respectivement le « diagnostic » et le « diagnostic associé » soient renseignées par un **médecin**, la colonne **G** par **l'orthophoniste** et/ou **l'ergothérapeute** et la colonne **H**, par la **psychologue**. De même, il importe que l'enquête soit coordonnée et garantie par un référent paramédical dont le nom devra figurer au dessus du tableau.

Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez joindre :

⇒ Dr Dominique JUZEAU – Coordinatrice du réseau NEURODEV

Tél. : 03.20 97 69 69

Mail : dj.neurodev@orange.fr

⇒ Mr Patrick DUSSART – Conseiller technique CREAI

Tél. : 03.20.17.03.10

Merci de votre collaboration.



**ENFANTS ACCUEILLIS EN CAMSP – SESSD – IEM – CMP -  
CMPP  
PRESENTANT  
DES "TROUBLES NEUROPSYCHOLOGIQUES"**

**Coordonnées complètes de l'établissement** (intitulé, adresse, CP, Ville) :

.....  
.....  
.....  
.....

**Tél. :**

.....  
.....

**Nom du référent paramédical :**

**Capacité d'accueil installée :**

Merci de remplir une fiche par enfant

**Cases à renseigner**

**Cases à cocher**

Enfant (N° d'ordre)

A – Année de naissance

Inscrire les 2 derniers chiffres de l'année

B – Sexe

① Masculin

② Féminin

C – Lieu de résidence

① Dunkerque

② Lille

③ Douai

④ Valenciennes

⑤ Cambrai

⑥ Avesnes sur Helpe

⑦ Saint-Omer

⑧ Calais

⑨ Boulogne sur mer

⑩ Montreuil sur mer

⑪ Béthune

⑫ Lens

⑬ Arras

⑭ Hors région

D – Situation antérieure

① Scolarité normale sans prise en charge, ni suivi

② Scolarité normale avec suivi sanitaire hospitalier ou médecine de ville

③ Scolarité normale avec suivi ambulatoire médico-social (SESSAD/CAMSP/CMPP)

④ Autres, à préciser : .....

⑤ Pas d'information

E – Diagnostic

☞ **A remplir par le médecin**

Codage CIM/CDES (cf. nomenclature ci-jointe)

F – Diagnostic associé

☞ **A remplir par le médecin** : codage CIM/CDES

Codage CIM/CDES (cf. nomenclature ci-jointe)

**G – Difficultés motrices**

- ① Sévères
- ② Moyennes
- ③ Légères
- ④ Aucune

☞ **A remplir par le personnel paramédical et le psychologue**

**H – Troubles instrumentaux d'origine neurologique**

*Plusieurs réponses possibles*

- ① Troubles du langage (dysphasie, dyslexie...)
- ② Troubles de l'attention et de la concentration
- ③ Troubles praxiques (y compris visuo-spatiaux)
- ④ Troubles de la mémoire
- ⑤ Troubles neuro-visuels
- ⑥ Troubles des fonctions exécutives

.../...

☞ **A remplir par le personnel paramédical et le psychologue**

**I – Efficience intellectuelle**

|       |           |
|-------|-----------|
| _ _ _ | QI Verbal |
|-------|-----------|

|       |                |
|-------|----------------|
| _ _ _ | QI Performance |
|-------|----------------|

☞ **A remplir par le personnel paramédical et le psychologue**

**J – Scolarité**

- ① Pas de scolarité
- ② Scolarité interne à l'établissement ou "classe annexée"
- ③ Scolarisation avec dispositifs spécifiques (CLIS – UPI)
- ④ Scolarisation en milieu ordinaire

**K – Adéquation de la prise en charge délivrée par votre établissement ou service au moment de l'enquête**

- ① Oui, les prestations sont adaptées
- ② Nécessité d'un renforcement de prestations  
**Préciser :** .....
- ③ Non, nécessité d'une réorientation médico-sociale  
**Préciser :** .....
- ④ Nécessité d'une autre orientation  
**Préciser :** .....

**L – Orientation souhaitable pour les enfants ayant atteint la limite d'âge autorisée par votre agrément**

- ① Milieu scolaire (ou professionnel) ordinaire sans suivi autre que des intervenants libéraux
- ② Milieu scolaire (ou professionnel) ordinaire avec suivi spécialisé (SESSD – Formation adaptée - Service d'accompagnement à l'emploi)
- ③ Milieu spécialisé enfants (IME – IEM)
- ④ Milieu spécialisé adultes à vocation professionnelle (Ateliers protégé, ESAT)
- ⑤ Milieu spécialisé adultes à vocation éducative et « vie sociale (Foyers de vie, Accueil de jour, SAVS)
- ⑥ Autres  
**Préciser :** .....

**M – Les dispositifs existants permettent-ils cette orientation ?**

- ① Oui
- ② Non
- ③ Ne sait pas

**Questionnaire à retourner pour le 20 juin 2006 à :**  
Patrick DUSSART - CREAI Nord/Pas-de-Calais – 54 Boulevard Montebello – 59041 LILLE CEDEX  
(☎ 03 20 17 03 10)



**ENFANTS ACCUEILLIS EN SESSD - IEM – CMP – ETABLISSEMENTS  
POUR ENFANTS DEFICIENTS SENSORIELS  
PRESENTANT DES « TROUBLES NEURO-PSYCHOLOGIQUES »**

## **NOMENCLATURES ET CODIFICATION**

### **C - LIEU DE RESIDENCE**

La codification du lieu de résidence se fait en fonction des 13 arrondissements de la région Nord - Pas de Calais. Pour les enfants résidant hors de la région, le code à indiquer est 14

- 1 – Dunkerque
- 2 – Lille
- 3 – Douai
- 4 – Valenciennes
- 5 – Cambrai
- 6 – Avesnes sur Helpe
- 7 – Saint Omer
- 8 – Calais
- 9 – Boulogne sur Mer
- 10 – Montreuil sur Mer
- 11 – Béthune
- 12 – Lens
- 13 – Arras

**14 – Hors région**

### **E & F - DIAGNOSTIC & DIAGNOSTIC ASSOCIE**

La codification des pathologies (diagnostic principal et diagnostic associé) s'effectue à partir de la même nomenclature. Celle-ci est extraite du guide-barème de la CDES (version simplifiée).

**Code            Libellé**

#### **C10 Malformations congénitales du système nerveux**

- Q01            Encéphalocèle
- Q02            Microcéphalie
- Q03            Hydrocéphalie congénitale
- Q040          Malformations congénitales du corps calleux
- Q046          Kystes cérébraux congénitaux
- Q049          Malformation congénitale de l'encéphale
- Q052          Spina bifida lombaire, avec hydrocéphalie
- Q057          Spina bifida lombaire, sans hydrocéphalie
- Q059          Spina bifida, sans précision
- Q07            Autres malformations congénitales du système nerveux ou non spéc.

## **C11 Malformations congénitales de l'oeil, l'oreille, la face, le cou**

## **C12 Malformations congénitales de l'appareil circulatoire**

## **C13 Malformations congénitales du système ostéo-articulaire, des muscles**

- Q75 Malfo. congénitale des os crâne et face (craniosténose,...)
- Q675 Anomalie morphologique congénitale du rachis
- Q678 Anomalies morphologiques congénitales du thorax
- Q681 Anomalie morphologique congénitale de la main
- Q65 Malformation congénitale de la hanche
- Q66 Anomalie morphologique congénitale du pied
- Q71 Raccourcissement d'un (ou des) membre(s) supérieur(s)
- Q72 Raccourcissement d'un (ou des) membre(s) inférieur(s)
- Q743 Arthrogrypose congénitale multiple
- Q749 Autres malfo. congén. d'un (ou des) membre(s) ou non spécif.
- Q78 Ostéochondrodysplasies (Lobstein, Albright, Engelmann,...)
- Q79 Ano. cong. syst. ostéo-arti. et muscles autre ou non spécif

## **C14 Anomalies chromosomiques**

## **C15 Malfo. cong. app. digestif, respiratoire, génito-urinaire**

## **C16 Autres malformations congénitales et syndromes congénitaux**

- Q850 Neurofibromatose (Von Recklinghausen, Sturge-Weber-Krabbe...)
- Q851 Sclérose tubéreuse (Bourneville,...)
- Q859 Phacomatose
- Q860 Syndrome d'alcoolisme foetal (dysmorphique)
- Q870 Syn. cong. malfo. attei. princ. aspect face (Pierre Robin..)
- Q871 Syn. cong. malfo. assoc. princ. à petite taille (Noonan...)
- Q872 Syndromes cong. malfo. impliquant principalement des membres
- Q873 Syndromes congénit. malfo. comprenant un gigantisme néonatal
- Q874 Syndrome de Marfan
- Q878 Aut. syn. cong. malfo. préc. (Laurence-Moon-Bardet-Bield...)
- Q89 Autres malformations congénitales ou non spécifiées
- Q821 Xéroderma pigmentosum
- Q84 Malfo. congén. de la peau et des phanères autre ou non spéc

## **C20 Paralysies cérébrales et autres syndromes paralytiques**

- G801 Diplégie infantile, maladie de Little
- G802 Hémiplégie infantile
- G803 Paralysie cérébrale dyskinésique (athétosique)
- G804 Paralysie cérébrale ataxique
- G808 Autres paralysies cérébrales infantiles ou non spécifiées (y compris quadriplégiques)

- G810 Hémiplégie flasque (non IMC ou d'origine inconnue)
- G811 Hémiplégie spastique (non IMC ou d'origine inconnue)
- G819 Hémiplégie sans précision (non IMC ou d'origine inconnue)
- G820 Paraplégie flasque (non IMC ou d'origine inconnue)
- G821 Paraplégie spastique (non IMC ou d'origine inconnue)
- G822 Paraplégie sans précision (non IMC ou d'origine inconnue)
- G823 Tétraplégie flasque (non IMC ou d'origine inconnue)
- G824 Tétraplégie spasmodique (non IMC ou d'origine inconnue)
- G825 Tétraplégie sans précision (non IMC ou d'origine inconnue)
- G83 Aut. syndr. paral. ou sans préc. (non IMC ou d'orig. inconnue)

## **C21 Epilepsie**

- G403 Epilepsie et syndromes épileptiques généralisés
- G404 Autres syndr. épileptiques général. (spasmes infantiles, Lennox-Gastaut...)
- G408 Autres épilepsies
- G409 Epilepsie, sans précision (convulsions,...)

## **C22 Affections dégénératives système nerveux central et autres**

- G11 Ataxie héréditaire (Friedreich,...)
- G12 Amyotrophie spinale (Werdnig-Hoffman,...)
- G23 Maladie dégénérative des noyaux gris centraux
- G24 Dystonie (bucco-faciale,...)
- G25 Syndr. extra-pyramidal et tr. motric. (myoclonie, chorée,..)
- G37 Affection démyélinisante du système nerveux central
- G47 Troubles sommeil (apnée, syndr. Kleine-Levin, cataplexie,..)
- G91 Hydrocéphalie acquise
- T90 Séquelles des lésions traumatiques de la tête (trauma. crân)
- G93 Aut. af. cerv. (kyste,lés. céréb. anox.,HTIC béni.,oedème,.)

## **C23 Affections des nerfs, muscles et autres**

- G710 Dystrophie musculaire (Duchenne, Becker,...)
- G711 Affections musculaires primitives myotoniques (Steinert,...)
- G72 Myopathie, autre ou sans précision
- G70 Affection neuro-musculaire (myasthénie,...)
- G52 Affection nerfs crâniens (sauf nerfs optiques et auditifs)
- G54 Affection des racines et plexus nerveux
- G60 Neuropathie héréditaire idiopathique (Charcot-Marie-Tooth..)
- G64 Autres affect. du système nerveux périphérique ou non spéci

## **C24 Troubles vision, mouvements binoc., accomodation, réfraction**

- H540 Cécité des deux yeux
- H542 Baisse de la vision des deux yeux
- H544 Cécité d'un oeil
- H545 Baisse de vision d'un oeil
- H55 Nystagmus et autres anomalies des mouvements oculaires
- H50 Strabisme
- H520 Hypermétropie
- H521 Myopie

- H534 Anomalie du champ visuel
- H535 Troubles de la vision des couleurs
- H539 Troubles de la vision, autre ou sans précision

### **C25 Autres affections de l'oeil et des voies optiques**

- H355 Dystrophie rétinienne héréditaire (Stargardt,...)
- H359 Affection rétinienne
- H40 Glaucome
- H44 Affection du globe oculaire
- H472 Atrophie optique
- H476 Affections du cortex visuel
- H260 Cataracte infantile, juvénile
- H310 Cicatrices chorio-réiniennes
- H33 Décollement et déchirure de la rétine
- H57 Aut. af. oeil et annex. (conjonct., corn., iris, corps cil.,..)

### **C26 Maladies de l'oreille et de l'apophyse mastoïde**

- H902 Surdit  de transmission
- H905 Surdit  neurosensorielle
- H908 Surdit  mixte de transmission et neurosensorielle
- H913 Surdimutit 
- H919 Perte de l'audition, sans pr cision
- H933 Affection du nerf auditif
- H83 Maladie de l'oreille interne
- H74 Affection de l'oreille moyenne et de l'apophyse masto de

### **C30 Tumeurs B nignes ou malignes**

### **C31 Maladies endocriniennes, nutritionnelles, m taboliques**

### **C32 Maladies sang, org. h matopo i ., cert. troubles syst. immun.**

### **C33 Maladies du syst me ost o-articulaire**

- M91 Ost ochondrite juv nile de la hanche et du bassin
- M93 Autres ost ochondropathies ou non sp cifi es
- M08 Polyarthrite et spondylarthrite ankylosante juv niles
- M25 Affection articulaire
- M41 Scoliose
- M95 Aut. d form. syst. os.-arti., muscul., tis. conj. ou non sp 

### **C34 Maladies de l'appareil respiratoire**

### **C35 Maladies de l'appareil circulatoire**

### **C36 Mal. app. dig., peau, tissu cel. sous-cut., app. g nito-uri.**

### **C37 Infections, sympt mes, signes, r sultats anormaux d'examens**

- B24 Immunod ficiency humaine virale (V.I.H.), sans pr cision

- B99 Maladies infectieuses, autres ou non précisées
- R75 Mise en évidence par exam. de labo. du V.I.H. (séropositi.)
- R62 Retard du développement physiologique
- R470 Dysphasie et aphasie

### **T01 Psychoses**

### **T02 Troubles névrotiques**

### **T03 Patho. personnalité et tr. évolut. (hors névrose, psychose)**

### **T04 Troubles réactionnels**

### **T05 Déficiences mentales (arriérations, déficits)**

- F545 Déficience harmonique
- F546 Déficience dysharmonique
- F547 Déficience avec handicap sensoriel et/ou moteur
- F549 Déficience mentale autre ou non spécifiée

### **T06 Troubles des fonctions instrumentales et des apprentissages**

- F600 Retard de langage et/ou de parole
- F603 Troubles lexicographiques et/ou dyscalculie
- F605 Troubles du raisonnement
- F606 Autres troubles du langage (articulation, bégaiement,...)
- F608 Instabilités psychomotrices, hyperkinésie, hyperactivité
- F610 Retard psychomoteur, autres troubles psychomoteurs (tics,..)
- F614 Intrication de troubles psychomoteurs et du langage
- F615 Limitations des efficacités (hors catégorie 5)
- F617 Troubles spécifiques du développement moteur
- F618 Autres troubles des fonctions instrumentales
- F619 Troubles des fonctions instrumentales non spécifiés

### **T08 Troubles à expression somatique et/ou comportementale**

### **T09 Variation de la normale**

- F900 Angoisses, rituels, peurs
- F904 Diffic. scolaires non classables dans catégories précédentes
- F905 Retards ou régressions transitoires
- F908 Autres variations de la normale (opposition, isolement,...)

### **T19 Pas de réponse possible par défaut d'information**

- F00 Pas de réponse possible par défaut d'information

## G – DIFFICULTES MOTRICES

### 1 – Difficultés sévères

La réalisation des activités quotidiennes nécessite l'assistance d'une tierce personne de façon continue

### 2 – Difficultés moyennes

La réalisation des activités quotidiennes nécessite une aide, qu'elle qu'en soit la nature, mais de façon discontinue, occasionnelle et le soutien d'un environnement protégé spécialisé

### 3 – Difficultés Légères

La réalisation des activités quotidiennes est possible mais avec difficultés (lenteur, maladresse)

### 4 – Aucune

## H – TROUBLES INSTRUMENTAUX D'ORIGINE NEUROLOGIQUE

### 1 – Troubles du langage (dysphasie, dyslexie)

Sont visés les enfants présentant :

- une **dysphasie** = un trouble structurel, inné et durable de l'apprentissage et du langage oral
- une **dyslexie** = un trouble dynamique de l'apprentissage de la lecture ou de l'orthographe se traduisant par un déficit significatif et durable du langage écrit

### 2 – Troubles de l'attention et de la concentration

### 3 – Troubles praxiques (y compris visuo-spatiaux)

Sont visés les enfants présentant :

- une **dyspraxie** se définit comme un trouble de la planification spatiale et temporelle de l'action intentionnelle qui se traduit par une anomalie de la réalisation gestuelle. Elle peut se distinguer selon la complexité de la tâche à réaliser en dyspraxie idéatoire, dyspraxie idéomotrice, dyspraxie constructive.
- des **troubles visuo-spatiaux** (dont la **dyspraxie visuo-spatiale**) c'est à dire un déficit de perception et/ou de réalisation de tâches faisant appel à des notions spatiales

### 4 – Troubles de la mémoire

### 5 – Troubles neuro-visuels

Sont visés les enfants présentant :

- des **troubles oculomoteurs** (voies de commande) qui se traduisent par un défaut de fixation du regard, de la poursuite ou de l'exploration oculaire
- des **troubles de l'attention visuelle** comme, par exemple, la négligence d'une partie du champ visuel
- une **agnosie visuelle** c'est à dire un trouble de la reconnaissance d'un objet en raison d'un déficit de décodage cérébral

### 6 – Troubles des fonctions exécutives définis comme des dysfonctionnements empêchant l' "exécution" d'un programme (analyse des données, élaboration d'un programme, exécution, confrontation du résultat).

**Monsieur FRANCE Patrice**  
IEM  
3128 Route de Berck  
B.P. 18  
62180 RANG DU FLIERS CEDEX

**Madame le Docteur GABOU Marie-Pierre**  
IEM  
3128 Route de Berck  
B.P. 18  
62180 RANG DU FLIERS CEDEX

**Madame BOUCHART Isabelle**  
IEM "JEAN GRAFTEAUX"  
39 Avenue du Bois  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

**Madame BOQUET Patricia**  
IEM "JEAN GRAFTEAUX"  
39 Avenue du Bois  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

**Madame le Docteur MASSON Sixtine**  
CENTRE "Marc SAUTELET"  
64-66 rue de La Liberté  
59652 VILLENEUVE D'ASCQ

**Monsieur GLORIAN Edouard**  
CAMSP  
23 bis rue Auber  
62100 CALAIS

**Madame le Dr DEMOUTIEZ Corinne**  
IEM "Amédée FOUGEROUSSE"  
Intégré à l'école publique  
132 Avenue d'Alsace Lorraine  
59500 DOUAI

**Monsieur LUPART Jean-Marie**  
SESSAD LA RHÔNELLE  
123 rue Jean Jaurès  
59770 MARLY

**Monsieur PARMENTIER Pierre-Marie**  
CAMSP  
61 Avenue de Canteleu  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

**Madame CROIZFETTE DESNOYERS Hélène**  
CAMSP  
61 Avenue de Canteleu  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

**Madame LAURENT Caroline**  
C.I.O. – Centre Ressources Jeunes Déficiants  
26 rue de l'Innovation  
B.P. 25  
59260 HELLEMES

**Madame HUGOTTE Patricia**  
RESEAU PUZZLE  
10 rue Nationale  
59190 HAZEBROUCK

**Madame le Docteur Annick CARON**  
INSPECTION ACADEMIQUE PAS-DE-CALAIS  
Service de santé scolaire  
30 Boulevard de La Liberté  
62000 ARRAS

**Madame le Dr PRUVOT Jeanne-Marie**  
INSPECTION ACADEMIQUE PAS-DE-CALAIS  
Service de santé scolaire  
30 Boulevard de La Liberté  
62000 ARRAS

**Madame le Dr BACLET**  
INSPECTION ACADEMIQUE PAS-DE-CALAIS  
Service de santé scolaire  
30 Boulevard de La Liberté  
62000 ARRAS

**Madame MEENS Carole**  
I.E.M. SEVIGNE  
71 Place Sévigné  
62400 BETHUNE

**Monsieur BELLET Christian**  
SESSD "Annick DUCORNET"  
62 rue Arago  
B.P. 3  
59411 COUDEKERQUE-BRANCHE CEDEX

**Madame LEMAÎTRE Marie-Pierre**  
CENTRE REGIONAL DE DIAGNOSTIC  
DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE  
57 rue Salvador Allendé  
59120 LOOS

**Monsieur CADEAU Dominique**  
IEM "Pierre CAZIN"  
RUE CHARDIN  
62000 ARRAS

**Madame le Dr LOUIS Marie-Pierre**  
PMI - Direction Enfance - Famille  
37 rue du Vieux Faubourg  
59047 LILLE CEDEX

**Madame ANZIL Virna**  
IEM "LA PLAINE DE MONS"  
2 rue du Champ de Manœuvre  
59300 VALENCIENNES

**Madame le Dr Dominique JUZEAU**  
G.C.M.S. NEURODEV  
Parc Eurasanté Ouest  
57 RUE SALVADOR ALLENDE  
59120 LOOS

**Madame RIVIERE Nancy**  
CEM "L'ARPEGE"  
5 rue d'Ardres  
62370 AUDRUICQ

**Madame le Dr DUVAL Geneviève**  
CAMSP DE L'AUDOMAROIS  
1B Avenue Léon Blum  
62510 ARQUES

**Madame RICHARD Michèle**  
IEM "LA PLAINE DE MONS"  
2 rue du Champ de Manœuvre  
59300 VALENCIENNES

**Monsieur DECAT Joël**  
**Madame KOLANOWSKI Elisabeth**  
IEM ANAJI  
87 rue Lutun  
59116 HOULINES

**Madame JONEAU Sylvie**  
CENTRE L'ADAPT  
121 Route de Solesmes  
59407 CAMBRAI CEDEX

**Madame LANCO - DOSEN Sandrine**  
CAMSP "LE PETIT NAVIRE"  
59 rue Parmentier  
59620 AULNOYE-AYMERIES

**Madame MEURISSE Olga**  
7 rue Buffon  
62300 LENS

**Madame MOROT-HAVEZ Martine**  
SESSD - AFDPED  
Rattaché à l'IME  
67 rue Saint-Ladre  
59400 CAMBRAI

**Madame Josiane BOULANGER**  
DRASS NORD/PAS-DE-CALAIS  
62 Boulevard de Belfort  
B.P. 605  
59024 LILLE CEDX

**C. DUTOIT-COSSEN**  
DDASS DU NORD  
Cité Administrative  
175 rue Gustave Delory  
B.P. 2008  
59011 LILLE CEDEX



**Madame LE MOINE Cécile**  
CAMSP  
61 Avenue de Canteleu  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

**Monsieur HANOT Christian**  
CAMSP APF  
55 rue Giroud  
59500 DOUAI

**Monsieur Eric MAQUET**  
CAMSP  
HÔPITAL DE TOURCOING  
135 rue du Président Coty  
B.P. 619  
59208 TOURCOING CEDEX

**Madame LEVEQUE Gratienne**  
CAMSP "LE PETIT NAVIRE"  
59 rue Parmentier  
59620 AULNOYE-AYMERIES

**Monsieur LAUWERIER Laurent**  
CAMSP  
28 rue Oscar Ricque  
62130 SAINT POL SUR TERNOISE

**Madame VANDEPITTE Sabine**  
CAMSP  
56 rue Jean Jaurès  
B.P. 72  
59416 ANZIN CEDEX

**Monsieur SZTUKOWSKI Henri**  
CMPP "Henri WALLON"  
28 rue Henry Bossut  
59100 ROUBAIX

**Monsieur ELLONG KOTTO**  
DDASS DU NORD  
Cité Administrative  
175 rue Gustave Delory  
B.P. 2008  
59011 LILLE CEDEX

**Madame COLLET Bénédicte**  
IEM "Marc SAUTELET"  
64-66 rue de La Liberté  
59652 VILLENEUVE D'ASCQ

**Madame MESSIEN Fanny**  
IEM "Marc SAUTELET"  
64-66 rue de La Liberté  
59652 VILLENEUVE D'ASCQ

**Madame BOURBOTTE Anne-Sophie**  
IEM "JEAN GRAFTEAUX"  
39 Avenue du Bois  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

**Madame le Dr GOTTRAND Laurence**  
IEM "Marc SAUTELET"  
64-66 rue de La Liberté  
59652 VILLENEUVE D'ASCQ

**Madame PAULIN-DIODORE Isabelle**  
IEM APF  
Ecole Jules Ferry  
40 rue de Rivoli  
59 LILLE

**Madame FURNARI Delphine**  
IEM "Jules FERRY"  
40 rue de Rivoli  
59800 LILLE

**Madame PLATEAU Edwige**  
IEM "Jules FERRY"  
40 rue de Rivoli  
59800 LILLE

**Madame COLLIE Anne**  
IEM "Jules FERRY"  
40 rue de Rivoli  
59800 LILLE

**Madame MONTEL Françoise**  
I.E.M. SEVIGNE  
71 Place Sévigné  
62400 BETHUNE

**Madame BAYART Annick**  
I.E.M. SEVIGNE  
71 Place Sévigné  
62400 BETHUNE

**Madame MAURIN Anne-Marie**  
I.E.M. SEVIGNE  
71 Place Sévigné  
62400 BETHUNE

**Monsieur Fernand DAGNICOURT**  
IEM "LA SOURCE"  
184 rue du Général Leclerc  
59510 HEM

**Madame RAUX Isabelle**  
CEM "LES CYCLADES"  
2 rue de Cayeux  
62790 LEFOREST

**Monsieur BRIDOU Ludovic**  
CEM "LES CYCLADES"  
2 rue de Cayeux  
62790 LEFOREST

**Monsieur WITCZAK Marc**  
APF – IEM "LE VENT DE BISE"  
Intégré à l'école Berteloot  
Rue A. Blanqui  
B.P. 129  
62803 LIEVIN CEDEX

**Docteur MIQUEL A.M.**  
IEM  
3128 Route de Berck  
B.P. 18  
62180 RANG DU FLIERS CEDEX

**Madame MASQUELIN Marie-Hélène**  
IEM LA MARELLE  
60 Boulevard de Cambrai  
59100 ROUBAIX

**Madame FROMONT Nathalie**  
INSTITUT VANCAUWENBERGHE – I.E.M.  
Boulevard Vancauwenberghe  
59123 ZUYDCOOTE

**Monsieur DE CLERCQ Jean-Pierre**  
SESSAD  
10 rue des Augustines  
B.P. 1009  
62008 ARRAS CEDEX

**Madame VANDEVELDE Emilie**  
SESSAD  
15 bis, rue de Lumbres  
62219 LONGUENESSE

**Monsieur TURBELIN Guy**  
SESSD "J. GRAFTEAUX"  
39 Avenue du Bois  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

**Monsieur le Directeur**  
APF - SESSD  
HÔTEL DE VILLE  
AVENUE LAMENDIN  
62800 LIEVIN

**Madame BAILLEUL Patricia**  
SESSD  
1 rue de La Bourse  
59190 HAZEBROUCK

**Madame WAMBERGUE Lila**  
SESSD  
1 rue de La Bourse  
59190 HAZEBROUCK

**Madame MENET Cécile**  
SESSD A.P.F.  
2 rue René Mirland  
59300 VALENCIENNES

**Madame DECRET Sylvie**  
SESSD A.P.F.  
2 rue René Mirland  
59300 VALENCIENNES

**Madame MENET Cécile**  
SESSD A.P.F.  
2 rue René Mirland  
59300 VALENCIENNES

**Madame JOSEPH Françoise**  
SESSD A.P.F.  
2 rue René Mirland  
59300 VALENCIENNES

**Madame RIMBAULT Françoise**  
SESSAD "LE MOULIN"  
67 Route Nationale  
B.P. 20018  
62165 SAINT POL SUR TERNOISE CEDEX

**Madame LECONTE Catherine**  
SESSD "Annick DUCORNET"  
62 rue Arago  
B.P. 3  
59411 COUDEKERQUE-BRANCHE CEDEX

**Madame DELAVENAY Catherine**  
SESSD  
7 Avenue Pasteur  
59130 LAMBERSART

**Madame CAUTILLON Marie-Eve**  
HÔPITAL MARITIME  
Service de rééducation Enfants / Adolescents  
Boulevard Vancauwenberghe  
59123 ZUYDCOOTE

**Monsieur DELAIRE Fabrice**  
IME "LES LURONS"  
27 rue de Merville  
59190 HAZEBROUCK

**Madame CORDIER Marie-Madeleine**  
IRPA  
PLACE ABBE DE L'EPEE  
59790 RONCHIN

**Melle JONES Aline**  
RESEAU PUZZLE  
10 rue Nationale  
59190 HAZEBROUCK

**Monsieur LEMAN Christian**  
G.C.M.S. NEURODEV  
Site Eurasanté – Epi de Soil  
57 rue Salvator Allende  
59120 LOOS

**Madame le Dr BOIDEIN**  
Réseau ATHELO  
HÔPITAL SAINT-VINCENT DE PAUL  
Boulevard de Belfort  
B.P. 387  
59020 LILLE CEDEX

**Madame GRALLE Béatrice**  
INSTITUT VANCAUWENBERGHE – I.E.M.  
Boulevard Vancauwenberghe  
59123 ZUYDCOOTE

**Madame le Dr WEENS Brigitte**  
INSPECTION ACADEMIQUE NORD  
Service de santé scolaire  
59 rue Claude Bernard  
59000 LILLE

**Madame ROBBE Pascale**  
IEN AIS Lille I – Villeneuve d'Ascq  
137 rue de La Briqueterie  
59700 MARCQ EN BAROEUL